



RAPPORT ANNUEL 2012



Groupe BCGE

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS DU GROUPE BCGE	2012	2011	2010	2009	2008
Bilan (en CHF millions)					
Total du bilan	16'473	15'871	14'257	14'115	13'690
Avances à la clientèle	12'994	12'864	11'536	11'258	10'017
Dépôts de la clientèle et emprunts	13'703	13'092	11'964	12'404	12'072
Fonds propres	1'086	1'010	966	957	912
Résultats (en CHF millions)					
Résultat des opérations d'intérêts	205	197	197	188	213
Commissions	104	104	113	99	93
Résultat du négoce	24	24	17	18	17
Autres résultats ordinaires	12	11	7	28	-4
Total des produits d'exploitation	346	337	334	333	319
Charges d'exploitation	208	219	213	218	218
Bénéfice brut	137	118	121	115	101
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions et pertes, impôt et résultats extraordinaires	70	55	62	44	33
Résultat intermédiaire (en CHF millions)	92	79	54	85	62
Bénéfice net (en CHF millions)	67	63	56	72	68
Actifs gérés et administrés (en CHF milliards)	18.7	18.1	17.3	17.4	16.7
Effectif total					
• en unités de travail à plein temps	722.7	721.7	749.8	777.8	788.6
• en personnes	783	783	810	838	845
Ratios (en %)					
Fonds propres/total du bilan	6.6	6.4	6.8	6.8	6.7
Bénéfice brut sur fonds propres	12.7	11.7	12.5	12.0	11.1
Bénéfice net sur fonds propres (ROE)	6.3	6.4	5.8	7.5	7.5
Charges/produits	60.3	65.0	64.3	65.4	68.3
Données par action au porteur (en CHF)					
Fonds propres	302	281	268	266	253
Résultat brut	38	33	34	32	28
Résultat net	19	18	16	20	19
Dividendes	4.5 *	4.5	4.5	6.5	6.0
Données boursières (maison mère)					
Cours extrêmes des actions au porteur (en CHF)					
• plus haut	213	236	245	250	282
• plus bas	195	186	206	172	210
• clôture	207	196	215	229	220
Capitalisation boursière (en CHF millions au 31 décembre)	745	706	774	824	792
Nombre d'actions en milliers	5'721	5'721	5'721	5'721	5'721
Fonds propres comptables/nombre d'actions	308	288	276	273	260

* Proposition soumise à l'assemblée générale du 25 avril 2013.

Rating Standard & Poor's

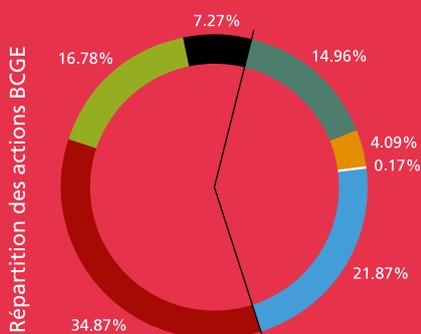
Banque Cantonale de Genève: A+/A-1/Stable
(dernière notation en juillet 2012)

Référence pour la cotation BCGE (symbole)

Cotation en bourse	Bourse suisse, SIX Swiss Exchange
Reuters	BCGE.S
Bloomberg	BCGE SW
Telekurs	BCGE
Numéro de valeur	164268
Numéro ISIN	CH 0001642682

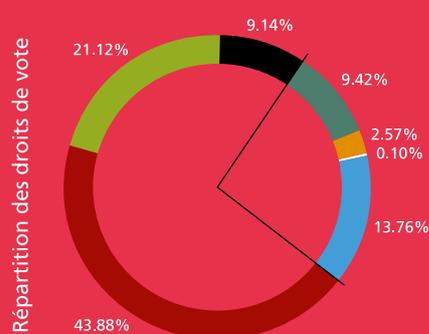
Structure du capital BCGE de CHF 360 millions

	Nombre d'actions
Actions nominatives "A" de CHF 50 nominal	2'651'032
Actions nominatives "B" de CHF 50 nominal	1'590'620
Actions au porteur de CHF 100	1'479'174



Nominatives
Etat de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises

Au porteur
Etat de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises
Actionnaires privés



Nominatives
Etat de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises

Au porteur
Etat de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises
Actionnaires privés

Renseignements

E-mail: communication@bcge.ch

Banque Cantonale de Genève
Communication et relations investisseurs
Hélène De Vos Vuadens

Téléphone: +41 (0)22 809 24 11
Téléfax: +41 (0)22 809 22 11

Adresse postale
Case postale 225 1
CH - 1211 Genève 2

BCGE: des solutions bancaires made in Geneva

BANQUE UNIVERSELLE DEPUIS 1816, LA BCGE PROPOSE AUX PARTICULIERS, AUX ENTREPRISES ET AUX INSTITUTIONS DE GENÈVE ET DE LA RÉGION DES PRESTATIONS BANCAIRES DE GRANDE QUALITÉ. LA BCGE DÉVELOPPE LES MÉTIERS SUIVANTS: LES SERVICES BANCAIRES QUOTIDIENS, LE PRIVATE BANKING, L'ASSET MANAGEMENT, LA PRÉVOYANCE, LES FINANCEMENTS HYPOTHÉCAIRES ET LES CRÉDITS AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES. ELLE EXPLOITE UNE SALLE DES MARCHÉS ET OFFRE DES SERVICES D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE. LE GROUPE BCGE COMPREND 22 AGENCES À GENÈVE ET EXERCE CERTAINS DE SES MÉTIERS À LAUSANNE, ZÜRICH, LYON, ANNECY, PARIS, DUBAÏ ET HONG KONG. IL OCCUPE 723 PERSONNES (EN EQUIVALENT PLEIN TEMPS). LA BCGE EST COTÉE À LA BOURSE SUISSE, SIX SWISS EXCHANGE.

BCGE Rapport annuel 2012

Sommaire

Chiffres-clés	Rabat 2^e de couverture
Gouvernance	
Message du président du conseil d'administration	2
Message du président de la direction générale	4
Mission et stratégie	8
Les divisions: des entreprises internes et interactives	14
Organigramme	16
Votre banque à votre service près de chez vous	18
Reflets conjoncturels	22
Marche des affaires en 2012	28
Les faits marquants de 2012	
Clientèle privée	34
Entreprises	37
Collectivités publiques	40
International	41
Asset management	44
Opérations	45
Contrôle des risques	50
Talents et compétences	56
Développement durable	62
Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise	69
Comptes consolidés 2012 et annexes groupe BCGE	85
Comptes annuels 2012 et annexes maison mère	113
Adresses	Rabat 3^e de couverture



Blaise Goetschin, président de la direction générale et Jean-Pierre Roth, président du conseil d'administration.

Message du président du conseil d'administration

Année 2012 meilleure que prévu

L'année 2012 s'est mieux déroulée que ce qu'on pouvait craindre. La conjoncture suisse, et celle de Genève en particulier, ont su résister à la morosité de l'économie mondiale et aux difficultés rencontrées par les pays voisins. La croissance de la région genevoise a donc été relativement solide. Emploi et ressources publiques ont encore progressé, mais trois interrogations majeures se posent quant à l'avenir.

D'importantes sources de risques

En premier lieu, la place financière suisse doit faire face à de nouveaux défis. Les activités liées à la gestion de fortune sont touchées de plein fouet par les différends fiscaux de la Suisse avec les Etats-Unis et certains pays de l'Union Européenne. L'incertitude est grande pour les banques et leurs clients. Le dynamisme et la profitabilité de ce secteur s'en trouvent affaiblis. L'une des branches les plus importantes de l'économie genevoise – en termes d'emploi comme de ressources fiscales – voit ainsi ses conditions-cadres se détériorer.

En deuxième lieu, les besoins financiers de nos principaux partenaires ont également mis la Suisse sous pression en matière de fiscalité des entreprises. Un débat est ouvert à ce sujet au niveau fédéral en vue d'une harmonisation à bas niveau des régimes fiscaux auxquels sont soumises les entreprises suisses et étrangères. La solution tarde à se concrétiser, car les intérêts cantonaux divergent à ce propos. Il est important qu'une solution soit trouvée pour que notre région ne perde pas l'un de ses attraits. Quoi qu'il en soit, le ralentissement de l'économie mondiale, la force du franc et le niveau élevé des loyers ne manqueront pas de freiner de toute façon l'implantation des entreprises étrangères dans notre région. Un vecteur de notre croissance régionale s'en trouvera affaibli.

Enfin, la situation de bas taux d'intérêt que nous connaissons maintenant depuis plus de cinq ans est de plus en plus une source de préoccupation. Elle pousse les ménages à l'endettement, notamment dans le domaine hypothécaire, et les entraîne à prendre des risques financiers qui pourraient devenir insupportables lorsque les taux se normaliseront. Cumulé aux difficultés de construire et à l'augmentation de la population résidente, le bas niveau des taux d'intérêt entraîne en plus une croissance soutenue des prix de l'immobilier. Certes, les conditions d'octroi des crédits hypothécaires par les banques ont été resserrées l'an dernier. La BCGE appliquait déjà des conditions prudentes afin d'assurer la pérennité de ses prêts. Nous observons toutefois que le marché ne s'est pas encore assagi au niveau suisse. La Banque nationale partage cette inquiétude, puisqu'elle a demandé au Conseil fédéral l'application de nouvelles mesures de restriction sous forme d'un relèvement des fonds propres des banques accordant des prêts immobiliers.

La situation actuelle comporte donc d'importants risques potentiels qui pourraient affecter négativement l'emploi, les ressources publiques et le marché immobilier. Une capitalisation solide est une réponse adéquate dans de telles circonstances.

La BCGE en est consciente. C'est pourquoi elle est heureuse d'avoir pu renforcer une nouvelle fois ses fonds propres au cours de l'exercice 2012. L'an dernier déjà, je vous indiquais que notre stratégie visait au renforcement de notre base en fonds propres, alors que l'environnement était hautement incertain, et que nos vues rejoignaient celles de la FINMA qui souhaite une plus forte capitalisation des banques suisses. Notre effort a été poursuivi en 2012, ce qui nous a permis d'accroître notre capitalisation de CHF 76 millions et d'amener ainsi le taux de couverture de la BCGE à 160.8%, soit plus de 10 points de pourcentage au-dessus du minimum requis par la réglementation internationale, ce qui correspond à un taux de couverture de 12.9% selon les normes de la FINMA.

Un très bon exercice 2012

Malgré un environnement économique agité, la BCGE a connu un très bon exercice 2012. Les activités commerciales ont progressé de manière réjouissante, dégagant des produits en hausse de près de 3% par rapport à l'année précédente. De leur côté, nos efforts de rationalisation ont permis une baisse des charges de presque 5%. Il en est résulté une progression de plus de CHF 12 millions de notre bénéfice intermédiaire, qui a atteint CHF 92 millions, auquel est venu s'ajouter le versement de CHF 22 millions obtenus dans le cadre du règlement du différend avec l'ancien auditeur de la banque. Après attribution de CHF 25 millions à la réserve pour risques bancaires généraux et paiement de près de CHF 19 millions de francs d'impôts, nous pouvons enregistrer un résultat net de CHF 67 millions de francs. La stratégie de la banque est bonne : ses sources de revenus sont diversifiées, sa productivité progresse et sa capitalisation se renforce.

Le conseil d'administration veille à ce que la banque remplisse son mandat au service de Genève et de sa région et à ce que les intérêts des actionnaires, des déposants et des clients de la BCGE soient préservés. Il remercie les actionnaires pour la confiance qui lui a été accordée au cours de l'exercice 2012 et exprime sa reconnaissance à la direction générale et à tous les collaborateurs de la banque pour leur engagement continu en faveur de la BCGE, la seule banque genevoise au service de tous.



Jean-Pierre Roth

Président du conseil d'administration

Message du président de la direction générale

Des résultats qui ne doivent rien au hasard

Les excellentes performances de l'exercice 2012, récoltées sur pratiquement tous les fronts, sont la résultante d'un plan poursuivi avec constance depuis plusieurs années. Sur le front de la compétitivité, la banque fait progresser ses crédits aux particuliers et aux entreprises dans toute la latitude disponible de ses fonds propres, même si elle a dû parfois renoncer à de nouvelles contreparties pour assurer à sa clientèle historique sa disponibilité en continu. Sur le front de la productivité, 2012 fut un exercice de progrès remarquable; à témoin l'évolution du ratio charges/revenus (*cost/income ratio*) qui s'établit à 60% (2011: 65%). Enfin, sur le thème de la rentabilité exprimée par le rendement des fonds propres, on constate une avancée importante: le résultat intermédiaire (bénéfice économique) sur fonds propres se situant à 8.6% (2011: 8%). Ces résultats record prennent leur source commune dans une stratégie calquée sur les exigences des clients et des marchés. Ils sont aussi expliqués par la qualité des collaborateurs et leurs compétences qui incarnent la banque d'aujourd'hui. A ces deux facteurs fondamentaux, stratégie et talents, on peut ajouter cinq axes d'action qui sont générateurs de valeur.

Gestion tactique de la marge d'intérêts

La marge d'intérêts représente la première source de chiffre d'affaires de la banque. Elle est conditionnée par le volume de crédits et divers postes à l'actif et au passif, comme par la configuration des taux dans le marché. Depuis 2008, crise financière des *subprime*, les taux d'intérêt ressemblent à ceux du Japon, tant ils sont proches du niveau zéro.

Partant, depuis plusieurs années la banque doit, d'une part protéger sa marge présente, mais aussi sa marge future, notamment en se prémunissant des effets d'une hausse de taux. Cette gestion dite *ALM* (*asset liability management*) est un des enjeux majeurs de la gestion d'une banque de bilan, tant dans la dimension de la rentabilité que de celle du risque.

La stratégie *ALM* de la BCGE est fondamentalement prudente et la couverture du risque de taux est par conséquent systématique et coûteuse. Ces servitudes n'ont pas empêché la banque de présenter une marge d'intérêts en progression de 4%, à CHF 205 millions. Ceci pour trois raisons: le maintien d'une croissance ciblée des affaires, une attention particulière portée à la préservation de la marge par les entités de front et l'excellent travail de notre team d'ingénieurs financiers et de la salle des marchés.

Enrichissement de l'offre technologique pour la clientèle

Les habitudes d'utilisation des services bancaires évoluent rapidement en raison de l'avancée des nouvelles technologies. "Plastification" de la monnaie par les cartes de crédit, disponibilité 24h/24 des services de paiement et d'exécution de titres grâce aux plateformes en ligne, services d'information et d'alerte par SMS, application pour téléphone mobile facilitant l'obtention de l'information. Face à cette vague d'options et de possibilités, la BCGE a fait le choix de la robustesse et de la simplicité.

La robustesse est exprimée par le choix de ses partenaires informatiques, des maisons de premier plan enracinées sur le territoire suisse. Ces fournisseurs ainsi que les 13 banques cantonales intégrées dans cette communauté renforcent quotidiennement leur "cyberrésilience" face à des menaces criminelles de diverses natures et en constante augmentation.

Le choix de la simplicité, grâce à une ergonomie étudiée et agréable, s'oppose à celui effectué par plusieurs de nos concurrents qui obstruent l'utilisation par un surnombre d'options. A titre d'exemple, on citera la bourse en ligne qui, sous la marque BCGE 1816, s'insère harmonieusement et de manière pratique dans le cockpit de conduite mis à disposition de chaque client.

A l'avenir la BCGE va continuer à investir des sommes importantes pour faciliter et sécuriser la vie financière de ses clients de tous âges, de degrés de formation très divers, souhaitant gérer leurs transactions à toute heure et n'importe où dans le monde.

Adaptation à l'internationalisation croissante de la place économique genevoise

Que le "Grand Genève" soit un rêve ou une réalité, il appartient à chacun d'en décider. La vérité qui s'impose chaque jour un peu plus, c'est une Genève cosmopolite et internationale. Qu'il s'agisse des particuliers, plus de 40% des Genevois sont étrangers, ou des entreprises, plus de 450 multinationales sont actives dans la région, cette évolution impose à la banque une réponse adaptative énergique. Cette adaptation de l'offre de prestations, de son mode de délivrance, se mène sur plusieurs fronts.

Pour illustrer ceci : les contenus de nos conseils et la documentation doivent être adaptés à toujours plus de langues et de cultures. En 2012, ce fut la présentation de la gestion de patrimoine qui est parue en mandarin, après une édition en arabe. Les équipes doivent être constituées d'une mosaïque de pratiques des langues, de connaissance des usages et, bien entendu, de la maîtrise des aspects réglementaires internationaux.

Au sujet des entreprises, on sait qu'en l'absence d'un marché intérieur, celles-ci sont par obligation fortement exportatrices vers la zone dollar et vers la zone euro. Cette "entreprise Genève"-type exige de son partenaire bancaire une capacité de compréhension et de traitement de la dimension internationale des affaires. Il n'est donc pas étonnant de constater que 28% des revenus totaux de la banque sont réalisés en dollars et en euros sur un chiffre d'affaires total de CHF 346 millions.

La banque est devenue un partenaire-clé de cette économie tournée vers l'extérieur. Elle peut accompagner ses clients sur tout le territoire helvétique, sur l'espace français, et s'appuyer sur ses bureaux de représentation pour faire les suivis dans les zones Moyen-Orient et Asie. Ce dispositif de projection permet de résister avec efficacité aux pressions concurrentielles des grandes banques.

De la formation continue à la formation instantanée

Interrogé par un journaliste au *World economic forum* à Davos qui lui demandait s'il pouvait encore faire confiance à quelque institution dans ce monde, le chairman de Toshiba répondit que son entreprise, aujourd'hui, n'avait plus confiance qu'en ses collaborateurs...

Culture similaire à la BCGE où chacun est conscient que la capacité réelle d'adaptation et de compétitivité de l'entreprise repose dans les mains des collègues et des équipes. Or, chaque métier de la banque est aujourd'hui confronté à une évolution très rapide de l'environnement et à une accumulation de complexité jamais égalée dans l'histoire. Seule réponse possible : la formation. Celle classique d'une part et d'autre part la formation instantanée. La BCGE est un acteur reconnu de la formation traditionnelle, elle forme notamment de nombreux apprentis et stagiaires. Elle devient aussi de plus en plus un formateur spontané, en instituant tout au long de l'année des ateliers ad hoc de formation pour absorber en un temps très court les avalanches de prescriptions réglementaires suisses et étrangères. Cette capacité d'absorber de nouveaux savoirs en un temps très limité est devenue un paramètre stratégique.

Soin apporté à un rapport de transparence et de loyauté à l'égard des parties prenantes

L'exercice 2012, à cet égard, démontre une nouvelle avancée de la valeur créée pour chaque *stakeholder*. Les actionnaires ont pu compter sur un rendement global supérieur avec des dividendes de qualité. Les clients ont confié des volumes d'affaires croissants dans de nombreux domaines. Les collaborateurs sont bien présents dans la participation à l'actionnariat (61'290 actions détenues, soit 2% de la capitalisation boursière, retraités inclus). Les collectivités publiques ont pu compter sur une somme de plus de CHF 38 millions de création de valeur (voir graphique en page 31). Enfin, la pérennité de la banque, sa durabilité, ressort renforcée, notamment sous l'angle de la couverture en fonds propres.

Une fois de plus la "formule magique" de la banque cantonale suisse rapproche plus qu'elle ne divise ses parties prenantes. Elle assure un pont entre la sphère publique et le monde des affaires privées. Formule ancienne, et pourtant bien adaptée aux exigences de gouvernance présentes et en devenir.



Blaise Goetschin

Président de la direction générale



ENTREPRISES

PME, INDÉPENDANTS ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
PRIVATE EQUITY ET MBO
GESTION DE TAUX, TRÉSORERIE ET DEVICES
FUSIONS ET ACQUISITIONS
IMMOBILIER ET CONSTRUCTION

Force motrice de l'économie genevoise

1816

Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong +



Mission et stratégie

Une banque universelle : *made in Geneva*

La BCGE est une banque universelle et commerciale dont la mission première est de contribuer au développement de l'économie genevoise. Pour ce faire elle fournit une gamme très large de services bancaires à une clientèle de particuliers, d'entreprises et d'institutionnels. La maison mère du groupe Banque Cantonale de Genève a son siège à Genève. Pour accompagner sa clientèle dans ses activités et ses déplacements, elle dispose de succursales à Lausanne et Zurich ainsi que de bureaux de représentation à Dubaï et Hong Kong. La filiale Banque Cantonale de Genève (France) est présente à Lyon, Annecy et Paris. Le groupe comprend également Capital Transmission, filiale spécialisée dans le financement en fonds propres des PME, et Swiss Public Finance Solutions (SPFS), active dans le conseil et l'intermédiation de financement des collectivités publiques sur le marché suisse. Au 31 décembre 2012, le groupe employait 723 personnes (en équivalent plein temps) et affichait un total du bilan de CHF 16.5 milliards.

PORTRAIT DU GROUPE BCGE



- 1816** Approchant de ses 200 ans d'existence, la Banque Cantonale de Genève (BCGE) exerce une fonction vitale de soutien et de dynamisation de l'économie régionale. La BCGE constitue le pilier bancaire central pour les services aux particuliers et pour le financement des entreprises, notamment les PME et le secteur immobilier genevois. Elle est au service des collectivités publiques et offre également des prestations de private banking ainsi que de la gestion d'actifs financiers pour clients institutionnels. Cotée à la bourse suisse SIX Swiss Exchange (code : BCGE), la BCGE dispose d'un *rating révisé* à A+/A-1/Stable, fin 2012, par l'agence de notation Standard & Poor's. Elle emploie 678 collaborateurs.



- 1994** Avec son siège à Lyon, deux succursales à Annecy et Paris, la Banque Cantonale de Genève (France) est une filiale à 100% de la BCGE. Elle propose des prestations de financement de l'investissement et de l'immobilier à une clientèle d'entreprises et d'indépendants ainsi que de la gestion de patrimoine à une clientèle privée. BCGE France contribue aussi au développement efficient de l'axe économique dynamique entre Lyon-Genève. En matière de refinancement, la filiale française bénéficie du soutien de sa maison mère. La Banque Cantonale de Genève (France) emploie 45 collaborateurs.



- 2007** Bénéficiant d'une capacité de levée de financements publics importante et de l'expérience de spécialistes suisses et français du financement des collectivités publiques, Swiss Public Finance Solutions SA, Genève (SPFS) propose des modèles de financement aux collectivités publiques genevoises et suisses ainsi qu'aux corporations de droit public. Elle développe également des solutions de refinancement à long terme pour les autres banques cantonales et régionales. SPFS a son siège à Genève, avec un bureau à Zurich, et est détenue à 50% par la BCGE, à 40% par le Crédit Foncier de France et à 10% par la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. SPFS établit le contact, définit les besoins et conçoit le concept d'intervention. Le financement à proprement parler est exécuté par les banques actionnaires.



- 2008** Capital Transmission SA, Genève, finance et investit dans des opérations de transmission et d'expansion d'entreprises de la région genevoise en priorité. Elle opère aussi ailleurs en Suisse et en France. Elle dispose d'une capacité de prise de risques de CHF 50 millions. Elle est ainsi en mesure de financer l'expansion d'entreprises à long terme ou de soutenir leur consolidation et leur transmission par des prises de participations minoritaires ou par de la finance mezzanine. Capital Transmission n'intervient pas dans les organes de la conduite des entités financées.

Mission et stratégie

Une gamme complète de services bancaires et financiers

La BCGE, seule banque universelle suisse dont le centre de décision est à Genève, offre une gamme très complète de services bancaires adaptés aux besoins des divers segments de marché de l'économie régionale. Le portefeuille de ses métiers est destiné aussi bien aux particuliers résidant ou travaillant à Genève, qu'aux entreprises ou institutions publiques et privées.



Le siège de Genève.



BCGE Private Banking, Lausanne.



BCGE Private Banking, Zurich.



SERVICES AUX PARTICULIERS

Services bancaires quotidiens

Le réseau bancaire le plus dense du canton

La BCGE met à disposition un réseau d'agences répondant aux besoins de la population du canton. Elle met à disposition les compétences de 224 conseillers et collaborateurs, répartis dans ses 22 agences, six espaces 24h/24 hors agences ainsi que les services de 135 automates bancaires. Soucieuse de servir tous ses clients, la BCGE aide ceux qui peuvent parfois rencontrer des difficultés lors de l'utilisation de ces automates en prévoyant la présence de conseillers d'accueil dans la plupart de ses agences.

Une banque à distance simple d'utilisation

La banque met également à disposition ses compétences technologiques à travers la banque à distance par internet, sous la marque BCGE Netbanking (www.bcge.ch). Grâce à SMS Connect, un grand nombre d'utilisateurs peuvent accéder à ce service et y effectuer des transactions en utilisant un code reçu par SMS. La banque informe également par ce moyen les clients qui le souhaitent sur certaines transactions effectuées. Une version du site internet de la banque adaptée au téléphone mobile est en fonction. BCGE Netbanking comprend également une fonctionnalité intégrée de bourse en ligne BCGE 1816. Cette solution très économique propose une interface ergonomique et simple. Elle est fiable et permet d'effectuer des transactions boursières en ligne avec une banque sûre. BCGE 1816 donne également accès au site d'information financière *Your money*.

Le téléphone est aussi un moyen d'accès à plusieurs fonctions. Grâce au numéro central de la banque (058 211 21 00), les clients atteignent des conseillers expérimentés, du lundi au vendredi, de 8h à 17h30. Une hotline BCGE (0800 55 57 59) donne accès 24h/24 à de nombreuses informations et services. A ce même numéro, une équipe de soutien en matière de banque électronique répond aux questions de 8h à 17h30.

Une offre large de services bancaires quotidiens

La banque offre des services bancaires tels que comptes privés, dépôts et retraits, opérations de change, coffres-forts ou cartes de crédit. Elle propose également des financements d'appui – leasing, crédits personnels – permettant de réaliser un projet sans tarder. Dans la gestion de l'épargne, la BCGE propose une palette de produits de placement à court, moyen et long termes, des obligations de caisse, des fonds monétaires et obligataires et des placements fiduciaires.

Experts dans le financement de l'immobilier

La BCGE est un leader du financement hypothécaire du canton de Genève. Elle assure le financement de résidences principales ou secondaires à Genève, en Suisse et en France voisine, notamment via une convention de recommandation mutuelle avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (CERA). Par le biais de la BCGE (France), le groupe opère dans l'immobilier des particuliers et des professionnels dans plusieurs régions de France.

Véritable gestion de fortune *made in Geneva*

Banque de gestion de patrimoine pour la clientèle privée et institutionnelle, la BCGE propose une gamme complète de prestations adaptées à chaque segment de clientèle. Une philosophie de placement (voir page suivante) guide les clients, les incitant à la prudence et à la préservation de leur capital. Une présence à Genève, Zurich, Lausanne et deux bureaux de représentation à Dubaï et à Hong Kong permettent d'accompagner la clientèle genevoise à l'international. Dans une optique de préservation du capital et de performances de haute qualité, la priorité est donnée à l'équilibre entre maîtrise des risques et rendement des actifs.

Une philosophie d'investissement clairement affirmée

La banque recommande l'adoption d'un modèle financier sécurisant et économique, qui bénéficie d'un *track record* de nombreuses années et qui est présenté de façon transparente dans un document intitulé *La philosophie d'investissement de la BCGE*. Celle-ci est concrétisée par la gamme des mandats de gestion BCGE Best of. La gestion est centralisée et donc strictement homogène, quelle que soit l'importance de la fortune gérée. Elle s'appuie notamment sur la sélection d'une série de fonds d'institutions tierces, selon le concept d'architecture ouverte, les spécialistes chargés du choix de ces véhicules d'investissement opérant en pleine indépendance intellectuelle et commerciale. L'accent est également mis sur la durabilité des placements. En fonction des objectifs d'investissement du client, les portefeuilles peuvent également être gérés par l'intermédiaire de services consultatifs.

Un conseil de qualité au plus près de nos clients

Les clients des agences apprécient de confier leur patrimoine à un conseiller proche de chez eux. Pour aller à la rencontre de cette préférence, les 22 agences BCGE mettent à leur disposition des conseillers spécialisés, qui leur proposent des prestations de haute qualité, privilégiant la conservation du patrimoine et une performance adaptée à leur choix en matière de risques. Les experts de la banque s'appuient notamment sur une doctrine financière qui permet de définir les priorités à adopter tout au long du cycle de vie du client. Le centre de conseil en prévoyance analyse, sur demande, la situation personnelle du client et sélectionne, en toute indépendance, les meilleurs produits de prévoyance sur le marché.

BANQUE DES PME ET DES GRANDES ENTREPRISES

Avec près d'une entreprise genevoise sur deux qui est sa cliente, la banque joue un rôle irremplaçable dans le tissu économique du canton. Le volume de financement aux PME est très important et permet à de nombreuses sociétés de travailler et d'assurer leur développement. Pour les entreprises de la région, la BCGE constitue une alternative essentielle, notamment en termes d'acheminement du crédit à de bonnes conditions, d'adaptabilité des solutions aux spécificités régionales et de pouvoir de décision bancaire proche du terrain, puisque le siège est situé dans le canton.

Une doctrine au service de l'entreprise

La banque a établi huit principes fondamentaux qui se placent au cœur de sa collaboration avec l'économie. Un document intitulé *Financement des entreprises: la doctrine d'engagement de la BCGE*, les synthétise. Il donne un accès informatif aux méthodes appliquées par la banque en matière d'analyse des projets et d'octroi de financement.

Vaste gamme de solutions de financement d'entreprises

La BCGE, comme sa filiale française, propose des solutions de financement et de gestion de la trésorerie aux entreprises, qu'il s'agisse d'indépendants, de PME, de professions libérales ou de sociétés plus importantes. La maison mère dispose de départements spécialisés selon ces divers segments de clientèle. En outre, elle propose des solutions de financement, telles que les avances à terme fixe, le leasing de biens d'équipement ou toutes autres solutions nécessaires aux entreprises.

Spécialiste de l'immobilier et de la construction

Tant les investisseurs immobiliers que les promoteurs et les entreprises de construction trouvent à la BCGE des solutions de financement de construction, de rénovation et des hypothèques pour tous types d'objets, qu'il s'agisse d'immeubles de logements, de bureaux ou de commerces. En France, ces prestations sont proposées en particulier en Rhône-Alpes et, de cas en cas, en Ile-de-France.

Expert en financement du négoce international de matières premières

La BCGE dispose d'un pôle d'excellence dans le financement des transactions liées aux matières premières, un secteur économique central à Genève, une des capitales mondiales du négoce international. L'unité d'affaires Global commodity finance de la banque intervient dans la structuration et la mise à disposition de financements transactionnels à court terme, liés au négoce de matières premières, essentiellement l'énergie, les métaux et les céréales. Enfin, elle exploite un portefeuille ciblé d'interventions dans le domaine des crédits structurés. La BCGE est le seul acteur financier suisse ayant son centre décisionnel à Genève. Elle contribue à l'élaboration d'une offre diversifiée, continue et complémentaire de services bancaires et de financement dans ce domaine d'activités sur la place, aux côtés de banques en grande partie étrangères. Les sociétés de négoce, très mobiles au plan mondial, sont très intéressées par cette capacité et cette disponibilité financière locale.

Transmission et acquisition d'entreprises

Les transmissions et acquisitions d'entreprises sont des opérations qui vont bien au-delà de la relation commerciale traditionnelle entre banque et entreprise. Pour cette raison, la BCGE dispose d'une équipe spécialisée en *corporate finance*, entièrement dévouée à l'accompagnement des chefs d'entreprises sur des questions de "haut de bilan", de fusions/acquisitions et de structuration du financement des fonds propres. Elle est chargée d'accompagner les clients lorsque la pérennité de l'entreprise exige qu'ils envisagent un développement – nouveau projet, acquisition – ou qu'il soit temps pour eux d'organiser la transmission. BCGE Corporate Finance s'engage également dans la recherche de partenaires stratégiques ou financiers. Elle opère également dans le capital risque par le biais de la filiale Capital Transmission (voir page 8).

Ingénierie financière pour entreprises et institutions financières

Sous l'égide de BCGE Club CFO (Choix Financiers Optimisés), la banque propose aux responsables financiers des entreprises et collectivités publiques ainsi qu'aux dirigeants de sociétés dans le domaine de l'immobilier, un service d'expertise visant les meilleurs choix en matière de stratégie financière et de maîtrise des risques. BCGE Club CFO offre essentiellement des conseils autour de trois thèmes : la gestion de la dette, la maîtrise du risque de change et l'optimisation de la trésorerie. Le Club CFO est également conçu comme un lieu d'échange sur les thèmes de la gestion financière et de la maîtrise des risques. Plusieurs fois par année, il organise des rencontres qui permettent d'approfondir des thèmes d'intérêt pour les décideurs financiers.

Salle des marchés "orientée clients" sur la place financière de Genève

La BCGE est l'une des rares banques à Genève à faire profiter ses clients d'un accès facilité et personnalisé aux marchés financiers en sa qualité de membre de la bourse suisse SIX Swiss Exchange. La salle des marchés opère en architecture ouverte et reste indépendante dans le choix des produits utilisés. La taille de ses équipes favorise un suivi personnalisé de la clientèle et une parfaite exécution des ordres de bourse. Elle intervient dans les domaines des changes, des billets, des actions, des obligations, des produits dérivés/structurés et des fonds de placement. Par ailleurs, la salle des marchés participe de façon active à la gestion du bilan de la banque, *asset and liability management (ALM)*. Elle participe notamment à des opérations sur les marchés des capitaux. Elle contribue à l'information du public en rédigeant une chronique boursière quotidienne paraissant dans la presse romande.

Compétences reconnues en *asset management*

Le groupe BCGE propose des solutions sous forme de mandats et des conseils pour la gestion d'actifs financiers, intégrant différentes méthodes de gestion, pour une clientèle institutionnelle et d'entreprises. Le département Advisory fournit des conseils haut de gamme personnalisés. La philosophie de la banque, basée sur l'architecture ouverte, garantit une grande indépendance dans le choix des fonds. Le groupe propose également, pour la clientèle intéressée, des produits tournés vers la gestion durable et la responsabilité sociale. Ainsi, un fonds focalisé sur les valeurs secondaires suisses opère une sélection de titres au travers d'une approche novatrice valorisant la bonne conduite de ces sociétés en termes d'environnement et de durabilité.

PARTICULIERS

Services bancaires quotidiens

Opérations courantes
Netbanking (consultation et paiements en ligne) et bourse en ligne
 Comptes privés
 Cartes de paiement et de crédit

Gestion de l'épargne

Court, moyen et long termes
 Obligations de caisse
 Prévoyance
 Centre de conseil en prévoyance

Financement du logement

Résidence principale
 Résidence secondaire
 Crédits de construction ou de rénovation

Private banking

Mandats discrétionnaires
 Conseil en placements, *advisory*
 Planification financière
 Crédits contre titres

Services aux gérants de fortune indépendants

Financement d'appui

Cartes de crédit
 Leasing véhicules
 Crédits pour projets personnels

ENTREPRISES

Financement d'entreprises et gestion de la trésorerie

PME
 Grandes entreprises
 Professions libérales et indépendants

Financement de l'immobilier et de la construction

Investisseurs immobiliers
 Promotion immobilière
 Tertiaire immobilier et régies
 Entreprises de construction

Financement de l'immobilier et de l'entreprise en France

Promotion immobilière
 Financement de la transmission d'entreprises
 Financement à moyen terme de l'entreprise

Financement du négoce international

Financements transactionnels du négoce international
 Financements structurés en matières premières

Services et marchés financiers

Devises
 Actions – fonds de placement
 Obligations
 Trésorerie
 Marché des capitaux

Conseil aux entreprises, BCGE Corporate finance

Conseils en fusions et acquisitions (*M&A*)

Financements en fonds propres

Participation minoritaire au capital
Mezzanine finance

INSTITUTIONNELS

Financement et gestion des collectivités publiques

Etat et entités satellites
 Communes et fondations immobilières communales
 Institutions para-étatiques et églises
 Fondations immobilières de droit public
 Collectivités publiques en Suisse

Asset management

Mandats de gestion indicelle
 Mandats actifs à risque contrôlé
 Mandats actifs balancés de type "Finest of"
 Fonds de placement
 Gestion durable *small and mid caps* suisses
 Conseil en placement institutionnel

Conseils pour des Choix Financiers Optimisés Club (CFO)

Gestion financière et gestion des risques
 Gestion de la trésorerie
 Gestion de la dette

Services et marchés financiers

Bourses
 Devises
 Marché des capitaux
 Trésorerie

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

A l'écoute des communes genevoises

La BCGE entretient des relations suivies avec les collectivités publiques genevoises en leur proposant des solutions adaptées de financement et de gestion financière. Elle développe et propose une gamme de produits et services performants, flexibles et compétitifs répondant à leurs besoins. Elle met à leur disposition son savoir-faire en matière de gestion de la dette, d'optimisation des charges d'intérêt et de maîtrise des risques financiers. La filiale SPFS (voir page 8) se concentre sur le service des entités publiques extérieures au canton.

STATUTS ET CAPITAL

Un actionnariat diversifié

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 du Code des obligations, créée selon la Loi constitutionnelle du 12 mars 1993, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, par la fusion de la Caisse d'Épargne de la République et canton de Genève (fondée en 1816) et de la Banque Hypothécaire du canton de Genève (fondée en 1847). Son actionnaire premier est le Canton de Genève, qui détient 49.8% du capital-actions. La Ville de Genève et les communes du canton détiennent 28.3% du capital. 11'822 actionnaires, essentiellement des personnes privées, détiennent une part significative des titres au porteur. Il faut encore ajouter les actionnaires ayant déposé leurs titres dans des établissements tiers. Au total, les actions en circulation se montent à 21.9% du capital.

Contribuer au développement de l'économie locale

Conformément à l'article 2 de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève du 24 juin 1993, "la banque a pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région. En sa qualité de banque universelle, elle traite toutes les opérations autorisées par la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934. Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire".

Garantie partielle de l'Etat sur les dépôts d'épargne

Le Canton de Genève garantit partiellement le remboursement en capital et intérêts des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la banque. Le montant maximal garanti est fixé par l'article 4 de la Loi sur la BCGE. La banque rémunère l'Etat pour cette garantie. Les premiers CHF 100'000 sont garantis par la Confédération dans le cadre de la *Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses*, qui concerne les dépôts privilégiés¹. La garantie cantonale vient en sus de ce montant. Elle garantit les dépôts d'épargne dès CHF 100'001 jusqu'à CHF 500'000 et les dépôts des institutions de prévoyance ainsi que les avoirs de libre passage d'un adhérent, jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000. La garantie cantonale sera entièrement supprimée le 31 décembre 2016. Dès le 1^{er} janvier 2017, les dépôts des épargnants ne bénéficieront plus que de la garantie fédérale. La sécurité des déposants restera alors de toute façon au plus haut niveau du fait de la présence dominante du Canton de Genève dans le capital de la banque.

¹ www.esisuisse.ch.

Les divisions: des entreprises internes et interactives

14



ENTREPRISES ET CLIENTS INSTITUTIONNELS

Claude Bagnoud

ORGANISATION, INFORMATIQUE ET OPÉRATIONS

Jean-Marc Joris

ÉTAT-MAJOR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Blaise Goetschin (assis)

CLIENTÈLE INTERNATIONALE

Pierre-Olivier Fagnière

FINANCES ET CONTRÔLE DES RISQUES

Eric Bourgeaux (assis)

CLIENTÈLE PRIVÉE ET PME GENEVOISES

Jérôme Monnier

Division Etat-major de la direction générale

Blaise Goetschin, président de la direction générale, CEO

L'état-major de la direction générale a pour mission de fournir des services transversaux à l'ensemble du groupe BCGE. Il appuie le président de la direction générale dans ses tâches de conduite, de planification et de contrôle de l'entreprise, de ses divisions et de ses filiales. La division gère et documente la relation du CEO avec les organes supérieurs et de régulation ainsi qu'avec les clients et les institutions extérieures. Elle est en charge du *marketing* et *product management*, de même que de la direction des ressources humaines et de la formation. Elle assure la conduite des affaires juridiques, la communication institutionnelle, les *corporate affairs* et les relations avec les actionnaires, (*investor relations*). Enfin, elle constitue une fonction centrale au service de toute la banque en matière de contentieux, *workout* et de contrôle de l'activité de crédit.

Division Finances et contrôle des risques

Eric Bourgeois, membre de la direction générale, CFO

La division a pour mission de définir et de conduire l'exécution de la stratégie financière de la banque. Elle recherche un financement sûr et économique tout en pilotant le bilan de façon dynamique. Elle supervise les risques et assure les contrôles internes supérieurs des activités de la banque. Elle assure également la conformité (*compliance*). Grâce à l'équipe de la salle des marchés très expérimentée, la division assure à la clientèle de la banque le meilleur service pour toutes les opérations sur titres et devises. L'ingénierie financière, rattachée à cette division, propose des solutions innovantes aux entreprises et institutions en matière de gestion de risque de taux et de devises. La division comprend également l'unité d'affaires BCGE Asset management, spécialisée dans la gestion quantitative et indiciaire pour la clientèle institutionnelle et d'entreprises, la gestion des mandats et la stratégie de placement.

Division Entreprises et clients institutionnels

Claude Bagnoud, membre de la direction générale

Partenaire des entreprises, des institutions suisses et des collectivités publiques du canton et de la région, la division est en relation avec plus de 4'000 sociétés ou administrations apportant une contribution déterminante à la vie économique genevoise. Par une offre large de produits de financement, elle met à disposition des entreprises des crédits pour leurs fonds de roulement et leurs projets, de même qu'elle accompagne les clients dans leurs opérations d'acquisition et de transmission d'entreprises. Elle propose aussi un service spécialisé dans la gestion des risques financiers et assure le financement de projets immobiliers et des entreprises de la construction. Elle conseille les entreprises tout au long du cycle de vie, notamment lors des successions, des expansions rapides, des fusions et acquisitions, des *management buy outs (MBO)* ou des ouvertures du capital en bourse.

Division Clientèle internationale

Pierre-Olivier Fragnière, membre de la direction générale

La division est en charge des activités internationales de la BCGE. A ce titre, elle fédère et développe les lignes de métier que sont le private banking international, le financement du négoce international de matières premières et la gestion des relations avec les banques et les institutions internationales. Elle s'appuie sur son implantation genevoise, mais également sur ses succursales de Lausanne et Zurich et, au-delà du marché domestique, sur ses bureaux de représentation de Dubaï et Hong Kong. Ses activités ont pour dénominateur commun des équipes de spécialistes expérimentés et résolument tournés vers les marchés internationaux, avec une vision complète et adaptée des risques et des opportunités à l'échelle mondiale. Les financements, tout comme les stratégies de placement ou tout autre service de type *non-lending*, sont offerts à une clientèle internationale en fonction de son profil et de ses attentes.

Division Clientèle privée et PME genevoises

Jérôme Monnier, membre de la direction générale

La division est au service de l'ensemble de la clientèle privée basée dans le canton de Genève et sa région. Elle offre notamment ses services aux particuliers, aux professions libérales, aux petites entreprises et indépendants. Forte d'un effectif de près de 220 collaborateurs, elle accomplit sa mission de proximité au quotidien à travers son réseau de 22 agences, six espaces 24h/24 et 147 guichets automatiques. Pour faire face aux défis grandissants, la division met à disposition de ses clients de nouvelles gammes toujours plus complètes de prestations en utilisant les canaux de distribution de proximité. Cette stratégie de déploiement est complétée par un centre d'appel en ligne dédié. Les équipes de la division posent des bases solides en gestion de fortune en proposant une approche de conseil global originale, professionnelle et à haute valeur ajoutée, qui permet aux clients de bien structurer, protéger, développer et rentabiliser leur patrimoine en vue d'une planification financière optimale. La division soutient les professions libérales, les petites entreprises et les indépendants de Genève, notamment en matière de financement.

Division Organisation, informatique et opérations

Jean-Marc Joris, membre de la direction générale

La division planifie, exploite et contrôle les technologies de l'information. Elle est en charge de la conceptualisation et de la mise en œuvre de l'architecture organisationnelle de la banque. Elle a pour mission d'améliorer les standards de service à la clientèle, d'élever la productivité et de moderniser les équipements dans un cadre de maîtrise des coûts économiques; elle gère et contrôle, sur un plan technique et administratif, les opérations de la banque au service des équipes du front et de leurs clients. La division conduit également les activités opérationnelles de la banque, la logistique, la sécurité et gère le site internet www.bcge.ch ainsi que sa plateforme de paiements et de bourse en ligne.

Organigramme

Au 28 février 2013

ÉTAT MAJOR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



Blaise Goetschin ^{I, III, VI, VII}
Président de la direction générale, CEO

 <p>Christophe Weber Etat-major de la direction générale</p>	 <p>Hélène De Vos Vuadens Communication et relations investisseurs</p>	 <p>Elisabeth Ray Tang Ressources humaines</p>	 <p>Philippe Marti ^{IV} Juridique</p>
 <p>Sylvie Becker Marketing</p>	 <p>Emile Rausis ^{I, IV, V} Contentieux, workout et contrôle crédits</p>	 <p>Bernard Matthey ^{IV} Contentieux et workout</p>	 <p>Tanguy de Jaegere ^{I, IV} Expertise et contrôle crédits</p>

CLIENTÈLE PRIVÉE ET PME GENEVOISES



Jérôme Monnier ^{II, III, V, VII}
Membre de la direction générale

 <p>Pierre Villanti Gestion du réseau d'agences et business development</p>	 <p>François Kirchhoff ^I Financements PME et indépendants</p>	 <p>Alexandre Scala Secteur centre</p>	 <p>Audrey Rozen Doerks Secteur ouest</p>
 <p>David Bottoli Secteur est</p>	 <p>Franco Furcolo BCGE Private Banking clientèle suisse</p>	 <p>Albert Gallegos Conseil patrimonial et prévoyance</p>	

ENTREPRISES ET CLIENTS INSTITUTIONNELS



Claude Bagnoud ^{I, III, V, VI}
Membre de la direction générale

 <p>Patrick Senger Etat-major entreprises et business development</p>	 <p>Charles Kaeser ^I Immobilier et construction</p>	 <p>Alain Voirol Collectivités publiques</p>	 <p>Virginie Fauveau Corporate finance</p>
 <p>Nicolas Bézaguet Personal finance</p>	 <p>Raoul Monnay ^I Entreprises Suisse</p>	 <p>Catherine Raphoz Entreprises France</p>	 <p>Patrizio Arioni Investisseurs institutionnels</p>
 <p>Eric Wesse Président du directoire BCGE (France) SA Filiale à 100% du groupe BCGE</p>	 <p>Virginie Fauveau Directrice Capital Transmission SA Filiale à 100% du groupe BCGE</p>		

ORGANISATION, INFORMATIQUE ET OPÉRATIONS



Jean-Marc Joris ^{VI, VII}
Membre de la direction générale

 <p>Jean-Michel Comte Opérations de marché</p>	 <p>Mathias Baitan Centre de service crédits et prestations</p>	 <p>Catherine Million Services bancaires au quotidien</p>	 <p>Pierrette Jatou Klopfenstein Logistique et gestion des achats</p>
 <p>Guy Reboh ^{VI, VII} Organisation</p>	 <p>Philippe Henderikx ^{VI, VII} Evolution et maintenance du système d'information</p>	 <p>Daniel Stocco ^{VI} IT et security</p>	

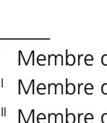
CLIENTÈLE INTERNATIONALE

 Pierre-Olivier Fragnière ^{I, II, III, V} Membre de la direction générale	 Josiane Tistounet Global strategy et business support	 Olivier Thyssen Credit analysis et business administration	 Claudio Pietroforte ^{II} Private Banking international	 Priska Tribelhorn Team 1 Private Banking international Genève
 Philippe Terrier Global commodity finance	 Serge Chesternine Energy et softs	 Olivier Ernoult Team 2 Private Banking international Genève	 Shahab Malek-Abhari Representation office Dubaï	
 Nicolas Demierre Energy et chemicals	 Ivan Pougner Metals, mining et syndications	 Amin Khamsi ^{II} Team 4 Private Banking International Genève	 Laurent Barbé Team 3 Private Banking International Genève	
 Gérard Demierre Opérations	 Massimo Cangini Gérants de fortune indépendants	 Mario Castello Representation office Hong Kong		
 Yves Spörri Banques et institutions internationales	 Boris Bijleveld Institutions financières	 Nicolas Gerber Private Banking Lausanne	 Stefan Rohner (a.i.) Private Banking Zurich	

FINANCES ET CONTRÔLE DES RISQUES

 Eric Bourgeaux ^{III, V, VI} Membre de la direction générale, CFO	 Marc Doerks ^{III} Etat-major finances et contrôle des risques	 Pierre Sauvagnat ^{II, III} Marchés financiers et trésorerie	 Constantino Cancela ^{II} BCGE Asset management	 Pierre Weiss ^{II} Portfolio management institutionnel
 Yvan Nicolet Comptabilité générale	 Frédéric Vernet Contrôle de gestion	 Axel Moser ^{II} Portfolio management privé	 Thierry Angele Advisory	
 Eric Bourgeaux (a.i.) Contrôle des risques	 Marie-José Bratcov Conformité	 Fabrice Fournier Fiscalité internationale	 Haroldo Jimenez ^{II} Etudes financières	

AUDIT INTERNE

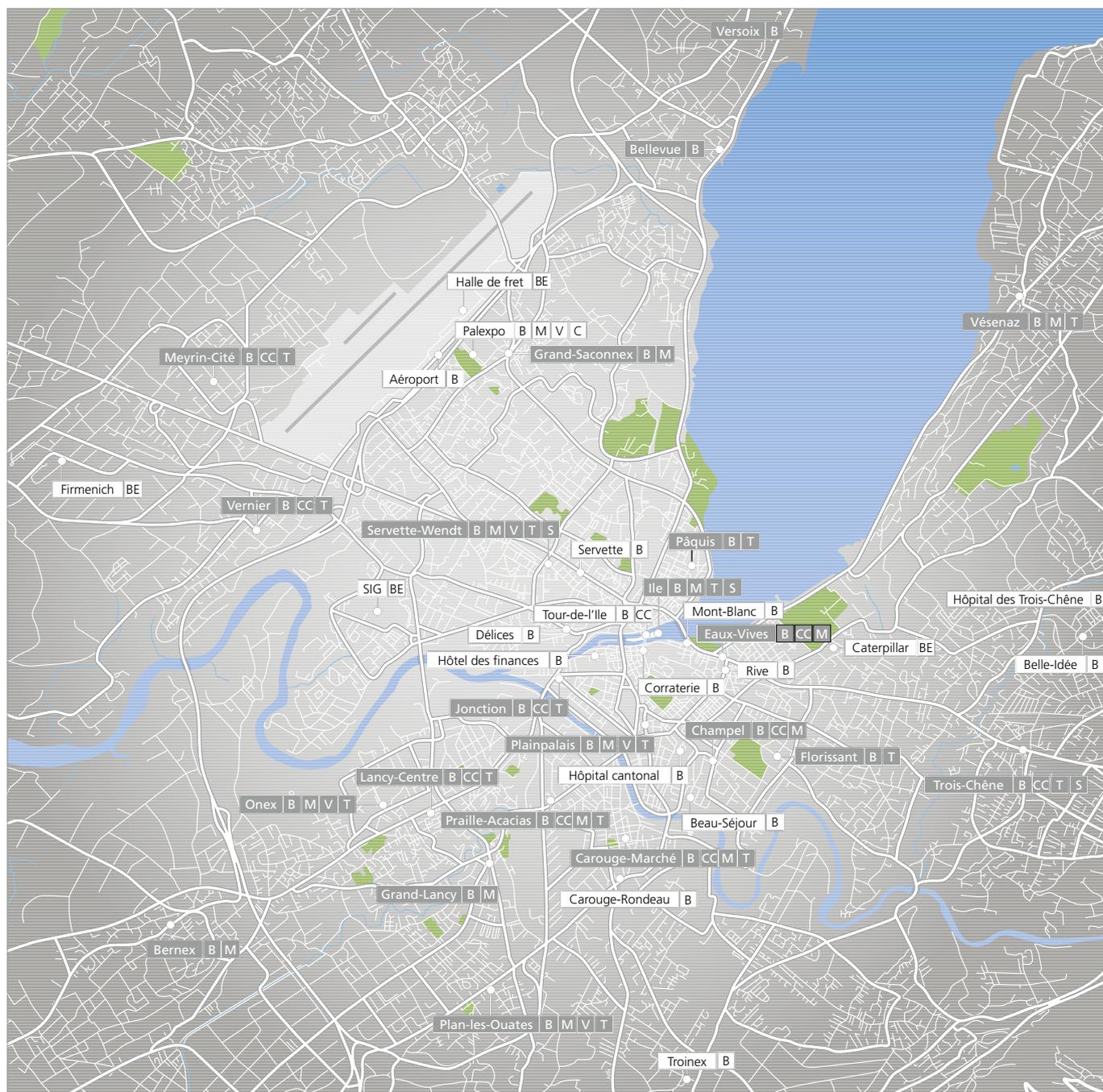
 Monique Seiss Baudry ^V Rattachée au conseil d'administration
--

^I Membre du comité des crédits
^{II} Membre du comité stratégie de placement
^{III} Membre du comité ALM
^{IV} Membre de la commission des crédits à risques accrus

^V Membre du comité des risques
^{VI} Membre du comité de stratégie informatique
^{VII} Membre du comité stratégique organisation

Votre banque à votre service près de chez vous

Réseau de 22 agences et de 147 bancomats



■ Agence BCGE B Bancomat BE Bancomat en entreprise, réservé au personnel ou à un public restreint CC Cashcoin M Monnayeur V Versomat C Changeomat T Trésor permanent S Ouverte le samedi de 9h00 à 12h00



Bellevue
Route de Lausanne 329
Heinz Gaumann



Bernex
Rue de Bernex 284
Eric Maenza



Carouge-Marché
Rue Saint-Victor 39
Maria-José Molla



Champel
Avenue de Champel 45
Olivier Vota



Eaux-Vives
Rue Versonnex 13
Jean-Paul Cara (a.i.)



Florissant
Route de Florissant 66
Benjamin Jeanroy



Grand-Lancy
Place du 1^{er}-Août 1
Florent Reynaud



Grand-Saconnex
Route de Ferney 169
Christelle Didier



Ile
Quai de l'Île 17
Alexandre Scala



Jonction
Boulevard Saint-Georges 2
Eric Monney



Lancy-Centre
Route de Chancy 67
Tiziano Magri



Meyrin-Cité
Rue De-Livron 19
Stéphane Bonnin



Onex
Avenue du Gros-Chêne 14
Cécile Huber-Luquens



Pâquis
Place de la Navigation 10
Michel Boven



Plainpalais
Rue de Carouge 22
Pierre-Olivier Vialla



Plan-les-Ouates
Place des Aviateurs 5
Jean-Luc Gruaz



Praille-Acacias
Route des Acacias 49
Audrey Rozen Doerks



Servette-Wendt
Avenue Wendt 54
Alexandre Scala (a.i.)



Trois-Chêne
Rue de Genève 78
David Bottoli



Vernier
Route de Vernier 219
Patrick Guex



Versoix
Route de Suisse 37
Giovanni Lo Bue



Vésenaz
Route de Thonon 45/47
Juan Chinchilla

ESPACES 24 HEURES

- Carouge-Rondeau** – Rue Ancienne 88
- Corraterie** – Rue de la Corraterie 4
- Délices** – Rue des Charmilles 1
- Hôpital cantonal** – Rue Micheli-du-Crest 22
- Ile** – Rue de la Tour-de-l'Île
- Palexpo** – Palais des Expositions

BANCOMATS HORS AGENCES

- Aéroport – halle de fret**
- Aéroport – niveau départ**
- Caterpillar**
Route de Frontenex 76
- Centre commercial de Lancy-Centre**
Route de Chancy 71-77
- Firmenich**
Route de la Bergère 7
- Halles de Rive**
Boulevard Helvétique 27
- Hôpital Beau-Séjour**
Avenue de Beau-Séjour 26
- Hôpital de Belle-Idée**
Chemin du Petit-Bel-Air 2
- Hôpital des Trois-Chêne**
Chemin du Pont-Bochet 3
- Hôtel des finances**
Rue du Stand 26
- Mairie de Troinex**
Chemin de la Grand-Cour 2
- Parking du Mont-Blanc**
- Rue de la Servette 29**
- Services Industriels de Genève (SIG)**
Chemin du Château-Bloch 2

Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubai | Hong Kong





Je connais mon banquier



PARTICULIERS

LOGEMENTS ET CONSTRUCTIONS
PROJETS PERSONNELS
LEASING VOITURE ET ÉQUIPEMENTS
CARTES DE CRÉDIT ET FACILITÉS DE PAIEMENTS
NETBANKING

Reflets conjoncturels

Résistance de l'économie genevoise face au repli conjoncturel

De manière similaire à l'évolution observée en Suisse, la conjoncture est demeurée hésitante dans le canton de Genève au cours de l'année 2012. Malgré le profil conjoncturel plus marqué à Genève qu'à l'échelon national, le ralentissement tant redouté y a été en fin de compte moins fort que prévu et le spectre de la récession s'est éloigné. La moins forte dépendance de l'économie cantonale par rapport à l'Union européenne a sans doute joué un rôle.

Avec +1.2%¹, la progression du PIB du canton, en 2012, devrait être un peu supérieure à celle du PIB suisse, grâce notamment au regain de forme des marchés financiers et au dynamisme des services privés. Cette synthèse, en pages 22 à 25, est extraite du *Supplément annuel des Reflets conjoncturels de mars 2013*, publié par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Population

A la fin 2012, 470'512 habitants sont établis dans le canton. En un an, la population résidante du canton de Genève s'accroît de 3'594 personnes, soit 0.8% de plus. Cette croissance est supérieure à celle enregistrée en 2011 (+0.6%), mais elle reste inférieure au fort accroissement démographique des années 2008 à 2010 (+5'400 personnes en moyenne par an). Le gain migratoire (excédent des arrivées sur les départs) est plus élevé qu'en 2011 du fait de la baisse du nombre de départs vers l'extérieur du canton.

Exportations

En 2012, les exportations genevoises ont été particulièrement dynamiques, leur valeur affichant une augmentation de 6.7% par rapport à 2011. Le montant atteint, CHF 16.1 milliards (hors métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités), constitue un nouveau record.

Trois branches se répartissent à elles seules plus de 90% du total des exportations du canton en 2012: l'horlogerie (46%), la bijouterie (30%) et la chimie (15%). Elles connaissent des fortunes diverses. L'horlogerie progresse de 3.8%, soit un résultat inférieur à la moyenne cantonale. La bijouterie enregistre une hausse sensible (+21.6%). Quant à la chimie, ses exportations sont en légère baisse (-0.9%).

Au niveau suisse, la valeur des exportations de marchandises croît de 1.5%. L'écart de croissance entre la Suisse et Genève reflète la différence des structures des exportations en termes de produit et de destination. A l'échelon national, les exportations ont notamment pâti de l'atonie de l'économie européenne.

Importations

En 2012, la valeur des importations genevoises progresse de 6.3% par rapport à 2011. Elle s'élève à CHF 10.3 milliards (hors métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités), dépassant, comme les exportations, le précédent record établi en 2011. Après un premier semestre morose, les importations ont repris leur envol en seconde partie d'année.

Les groupes de marchandises ont évolué de façon contrastée: matières premières et demi-produits: -6.9%, produits énergétiques: +9.8%, biens d'équipement: +17.1%, biens de consommation durables (qui représentent près du 60% du total des importations genevoises en 2012): +9.0%.

A l'échelon suisse, la valeur des importations croît de 1.2% par rapport à 2011.

Industrie

Contrairement à ce qui se passe en Suisse, la marche des affaires est restée mauvaise tout au long de l'année 2012 dans l'industrie genevoise. Les entrées de commandes, les carnets de commandes et la production ont évolué en dents de scie. Les entreprises fortement exportatrices s'en sortent globalement moins mal que les entreprises orientées vers le marché intérieur.

Services financiers

La situation des affaires dans les services financiers, dont les résultats sont disponibles depuis peu à l'échelon du canton, est restée mauvaise tout au long de l'année 2012. La situation bénéficiaire s'est dégradée sans discontinuer. La position concurrentielle s'est toutefois renforcée au cours de la seconde moitié de l'année. Le climat international, en particulier les menaces sur le secret bancaire, a certainement pesé sur les appréciations exprimées par les banquiers genevois, malgré le net regain de forme des indices boursiers.

Hôtellerie

En 2012, les nuitées sont en légère diminution dans l'hôtellerie genevoise (-0.9%). Leur nombre se fixe à 2.8 millions. La demande des hôtes de l'étranger, qui représente 81% des nuitées totales du canton en 2012, s'accroît légèrement (+1.1%), tandis que celle des hôtes de Suisse est en nette baisse (-8.4%).

Même si la fréquentation est demeurée quasi stable, le chiffre d'affaires s'est replié tout au long de l'année, surtout en raison des rabais consentis par les hôteliers.

A l'échelon suisse, le nombre de nuitées recule de 2.0%. La région zurichoise, dont le tourisme est similaire au canton de Genève, enregistre une hausse de 1.8%.

Trafic aérien

En 2012, 13.9 millions de passagers sont enregistrés à l'aéroport de Genève-Cointrin, en hausse de 5.9% par rapport à 2011 (800'000 passagers de plus en un an). L'aéroport bat ainsi un nouveau record de fréquentation.

Construction

En 2012, 311 bâtiments neufs ont été construits dans le canton de Genève. Tandis que le nombre de bâtiments construits continue de diminuer, leur valeur et leur volume sont nettement supérieurs à ceux enregistrés en 2011.

Dans ce contexte, la marche des affaires des entreprises du gros œuvre s'est détériorée au cours de l'année. Elle est jugée maussade en fin de période. Dans le second œuvre, les entrepreneurs se disent satisfaits depuis la fin du printemps.

Logements et locaux non résidentiels

Avec 1'850 logements construits, 2012 est l'année qui enregistre la plus forte production de logements depuis 2000. Par rapport à 2011, l'augmentation est de 82%. En tenant compte des transformations et des démolitions, le gain total de logements s'établit à 1'846, contre 1'360 en moyenne au cours des dix dernières années.

Cependant, les effectifs de logements prévus dans les requêtes se replient, tout en se maintenant à un niveau élevé (2'184 logements; -9% en un an). De même, le nombre de logements autorisés fléchit pour la troisième année consécutive, mais il reste relativement important (1'668 logements; -12%).

Du côté des bâtiments destinés à des activités économiques, le total des surfaces nouvellement construites en 2012 (169'148 m²) progresse de 51% par rapport à 2011, après quatre années de repli.

Services immobiliers et branches des services

La marche des affaires s'est maintenue à un bon niveau dans la gérance durant l'année 2012. En revanche, dans la promotion et, surtout, dans le courtage, la situation s'est détériorée durant l'année.

En 2012, le nombre de transactions immobilières réalisées (1'964) est en recul par rapport aux années précédentes. La valeur cumulée des transactions reste cependant élevée, puisqu'elle atteint CHF 4.5 milliards.

La marche des affaires dans les autres branches des services est restée favorable durant l'ensemble de l'année 2012. La demande de prestations et la situation bénéficiaire se sont néanmoins légèrement dégradées au cours du second semestre.

Immatriculation de véhicules

En 2012, 23'898 véhicules neufs ont été mis en circulation dans le canton de Genève, soit un léger recul par rapport à 2011 (-0.9%). Cependant, une hausse particulièrement forte avait été enregistrée en 2011.

Parmi les catégories de véhicules les plus représentées dans les immatriculations, les voitures de tourisme sont en baisse (-1.2% ; 16'665 voitures neuves immatriculées en 2012), tout comme les motocycles (-0.6% ; 5'308 motocycles). En revanche, les voitures de livraison sont en hausse (+6.0% ; 1'628 véhicules).

Restauration

Durant toute l'année 2012, la marche des affaires dans la restauration genevoise a été jugée mauvaise par les professionnels de la branche.

Commerce de détail

Le commerce de détail a continué de souffrir durant l'année 2012. Les détaillants jugent mauvaise la situation de leurs affaires. En raison de la position géographique du canton, le maintien du cours élevé du franc affecte les affaires des commerces genevois. Bien que la fréquentation se stabilise à partir du second semestre, le volume des ventes enregistre une évolution à la baisse tout au long de l'année.

Emploi

Dans le canton de Genève, l'emploi continue la progression entamée début 2010. Toutefois, son rythme ralentit : +1.3% en moyenne annuelle en 2012, contre +2.3% en 2011. Les emplois dans le secteur secondaire, qui représentent 15% du total, augmentent de 0.8% en 2012. Dans le secteur tertiaire (85% du total), la hausse est de 1.4%. A la fin 2012, le canton compte 285'500 emplois.

En Suisse, le nombre d'emplois augmente de 1.5% en 2012, contre +0.6% en 2011.

Main-d'œuvre étrangère

En 2012, l'immigration étrangère reste stable par rapport à 2011 : 20'120 arrivées d'étrangers sont enregistrées dans le canton. Un tiers des immigrés étrangers (6'491 personnes) viennent dans le canton pour y exercer une activité lucrative. Cette proportion est supérieure à 50% parmi les ressortissants des pays de l'UE.

Le rythme de croissance du nombre de frontaliers étrangers actifs ralentit quelque peu depuis le début de l'année 2012. Au quatrième trimestre, la hausse est de 5.7% en glissement annuel, contre +8.0% au quatrième trimestre 2011. Le nombre de frontaliers étrangers actifs est estimé à 65'150 à la fin décembre.

Marché du travail

En 2012, le taux de chômage est en baisse, en moyenne annuelle. Il s'établit à 5.0%, soit 0.4 point de pourcentage de moins par rapport à 2011. Cela étant, après avoir baissé au premier semestre, la hausse est constante et rapide à partir de l'automne; elle passe de 4.7% en septembre à 5.3% en décembre. L'effectif de chômeurs inscrits, après avoir atteint, en septembre, son niveau le plus bas depuis 10 ans, s'accroît de 12% en trois mois. L'introduction, au 1^{er} février 2012, de la nouvelle Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) rend certaines comparaisons annuelles délicates.

En 2012, le nombre de personnes concernées par des licenciements collectifs augmente de 76% en moyenne annuelle par rapport à 2011. La hausse est particulièrement sensible au cours du quatrième trimestre.

Masse salariale

Pour l'ensemble de l'année 2012, la masse salariale versée dans le canton de Genève poursuit son augmentation à un rythme proche de celui des deux années précédentes. La progression par rapport à l'année 2011 s'établit à 3.1% en termes nominaux, contre 3.4% une année plus tôt. Mesurée en termes réels, c'est-à-dire déflatée au moyen de l'indice genevois des prix à la consommation, la hausse de la masse salariale s'établit à 3.5% en 2012.

Prix à la consommation

Les prix reculent en 2012. A la fin 2012, l'indice des prix à la consommation fléchit de 0.1%, en glissement annuel, après s'être replié de 0.6% en 2011. En moyenne annuelle, l'indice baisse de 0.4%.

Le léger recul de l'indice enregistré en une année résulte de nombreuses diminutions et de quelques hausses de prix. Parmi les principales baisses, citons les prix des voitures neuves et des voitures d'occasion (respectivement -3.0% et -8.3% entre décembre 2011 et décembre 2012), les prix de l'habillement (-4.4%), les prix de l'énergie – plus particulièrement l'électricité (-5.7%) et le mazout (-2.2%) – ou encore les équipements audiovisuels, photographiques et informatiques (-7.7%).

Parmi les augmentations les plus notables, citons les loyers des logements (+2.3%) et les prix des carburants (+1.0%).



Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubai | Hong Kong

Genève: pôle mondial
du négoce international
de matières premières



GLOBAL COMMODITY FINANCE

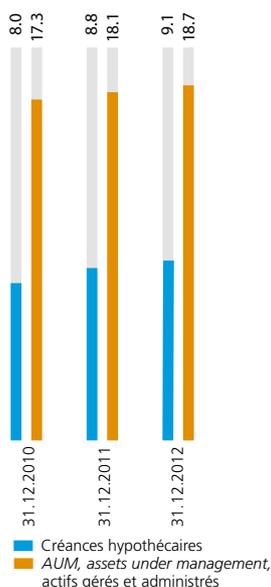
FINANCEMENTS TRANSACTIONNELS DE MATIÈRES PREMIÈRES
ÉNERGIE, MÉTAUX ET SOFTS
FINANCEMENTS STRUCTURÉS
CORRESPONDENT BANKING

Marche des affaires en 2012

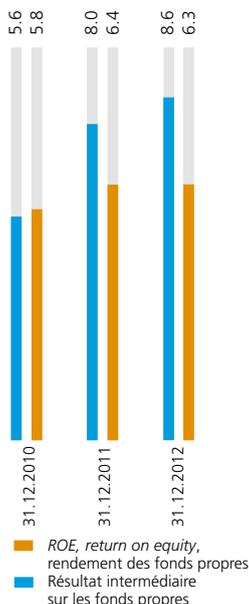
Résultats record en 2012

La BCGE a enregistré des chiffres record sur l'ensemble de l'année 2012 en dépit d'une conjoncture financière hésitante. La forte progression de sa rentabilité et la remarquable amélioration de sa productivité, couplées à la confirmation de son *rating*, attestent de son excellente santé financière et de sa compétitivité. Elle a affiché un bénéfice économique en hausse de 15.9% à CHF 92.1 millions et ses fonds propres se sont approchés de CHF 1.1 milliard. Son bénéfice brut a progressé de CHF 19 millions à CHF 137.4 millions (+16.5%). Après attribution de CHF 25 millions à la réserve pour risques bancaires généraux, son bénéfice net a atteint CHF 67 millions (+CHF 3.9 millions). Les actifs gérés et administrés ont franchi un nouveau cap à plus de CHF 18.7 milliards. Le niveau de rentabilité estimé pour 2013 est équivalent à celui de 2012.

Compétitivité affirmée en CHF milliards



Forte progression de la profitabilité en CHF milliards



Principaux chiffres consolidés de l'exercice 2012 (en CHF 1'000)

	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	Variation 2012-2011
Total du bilan	16'472'650	15'870'964	14'257'187	601'686
Créances hypothécaires	9'070'985	8'765'073	7'999'694	305'912
Créances à la clientèle	3'922'599	4'099'269	3'536'565	-176'670
Actifs gérés et administrés	18'737'537	18'062'000	17'254'000	675'537
Fonds propres	1'085'752	1'009'673	965'942	76'079
Effectifs (équivalents 100%)	723	722	750	1
Produits d'exploitation	345'760	336'583	333'834	9'177
Opérations d'intérêts	205'389	197'479	196'794	7'910
Opérations de commissions	103'958	103'983	112'506	-25
Charges d'exploitation	208'352	218'621	212'708	-10'269
Bénéfice brut	137'408	117'962	121'126	19'446
Bénéfice intermédiaire ou opérationnel	92'081	79'439	53'786	12'642
Bénéfice net	67'008	63'119	56'442	3'889
Dividendes	4.5%	4.5%	4.5%	-
ROE (rendement du capital)	6.3%	6.4%	5.8%	-0.1

Bilan en croissance régulière

Pour la cinquième année consécutive, le bilan a progressé, atteignant CHF 16.5 milliards (+3.8% en décembre 2012 par rapport à décembre 2011).

Ascension du bénéfice économique

En dépit d'une conjoncture hésitante, la diversification élevée des activités et une présence sur plusieurs marchés soutiennent la croissance des revenus. Le bénéfice économique (résultat intermédiaire) s'est amélioré de CHF 12.6 millions (+15.9%) à CHF 92.1 millions. Les indicateurs de productivité, profitabilité et compétitivité se situent parmi les meilleures valeurs de la branche. La productivité s'est illustrée par une amélioration de 7.2% du *cost/income ratio* à 60.3%. Le *return on equity* de 6.3% était stable. Le bénéfice brut a profité du dynamisme des revenus et s'est accru de CHF 19.5 millions (+16.5%) à CHF 137.4 millions, tandis que le bénéfice net a atteint CHF 67 millions (+CHF 3.9 millions).

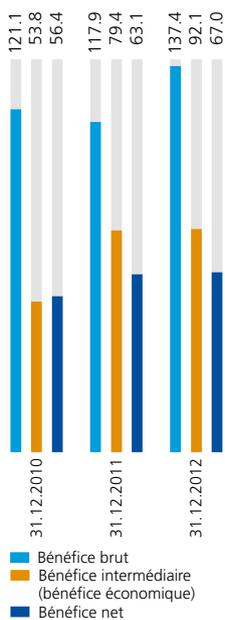
Croissance robuste des revenus grâce au secteur international

La croissance des crédits et des volumes de transactions a favorisé une hausse des chiffres d'affaires de 2.7%. Le résultat des opérations d'intérêts a augmenté de CHF 7.9 millions grâce à une croissance ciblée des crédits et à une gestion ALM active. La marge d'intérêt s'est maintenue à 1.37% dans un environnement de taux plancher. Les commissions étaient stables grâce au *Global Commodity Finance* et aux services bancaires quotidiens, tandis que les opérations de négoce (change) se sont maintenues à un haut niveau. La part internationale du chiffre d'affaires de la banque en USD et EUR s'est élevée à 28.1%.

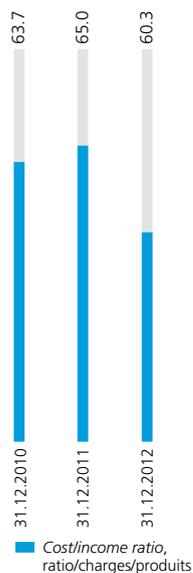
Progression réjouissante des fonds gérés et administrés

Les fonds gérés et administrés ont progressé de 3.7% à CHF 18.7 milliards (+CHF 676 millions) sur l'année 2012. Les raisons de ce succès résident essentiellement dans la performance de la philosophie de placement, le développement du private banking et la confiance établie de la clientèle institutionnelle.

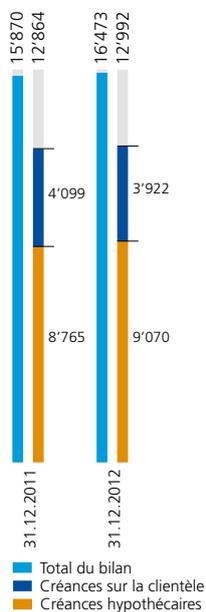
Le bénéfice économique augmente de près de 16% en CHF millions



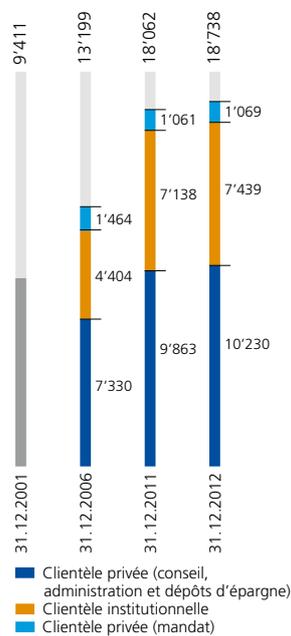
Productivité en forte hausse en %



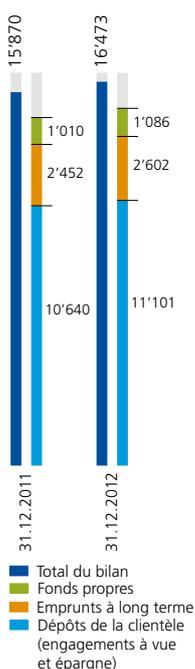
Près de CHF 13 milliards de crédits à l'économie et aux particuliers en CHF millions



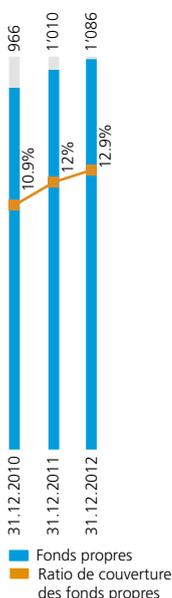
Les fonds gérés et administrés avancent de 3.7% en CHF millions



Niveau élevé de dépôts de la clientèle en CHF millions



Ratio de couverture des fonds propres de 12.9% en CHF millions



Acteur central du financement de l'économie régionale

Les crédits à l'économie et aux particuliers ont affiché une hausse de 1% à CHF 13 milliards. Les créances hypothécaires ont dépassé les CHF 9 milliards grâce à une croissance ciblée de CHF 306 millions. La banque accroît ses parts de marché sur plusieurs fronts, tout en maintenant comme priorité la qualité du risque et de la marge. Répondant à sa mission de soutien à l'économie régionale, la BCGE affiche une contribution croissante aux collectivités publiques (+17% à CHF 38.2 millions). C'est ainsi que plus de CHF 200 millions ont été versés aux pouvoirs publics ces 6 dernières années.

Niveau record des dépôts clientèle

La solidité de la banque est reconnue, puisque les dépôts ont augmenté de CHF 461 millions (+4.3%), atteignant un niveau record de plus de CHF 11 milliards. La banque s'appuie sur un dispositif robuste de refinancement à même de faire face à l'instabilité des marchés financiers. Le taux de couverture des hypothèques par l'épargne a atteint 54.1%.

Croissance des revenus de commissions grâce à la diversité des activités

Les revenus de commissions reflètent la compétitivité accrue de la banque qui met l'accent sur de nouveaux métiers (conseil aux particuliers et aux entreprises) moins consommateurs de fonds propres. Les commissions de crédit étaient stables (la croissance du *Global Commodity Finance* et des financements aux entreprises a été modérée par la réglementation sur les fonds propres). La densité d'utilisation des services bancaires quotidiens a progressé substantiellement, notamment BCGE Netbanking.

Conciliation réussie entre efforts d'économies et projets de développements

Le total des charges d'exploitation (charges de personnel et autres charges) a diminué notablement de CHF 10.3 millions (-4.7%). Les volumes d'affaires traités par les collaborateurs ont augmenté (3.5%), tandis que les effectifs sont restés stables. Parallèlement au recul de ses charges de fonctionnement, la banque continue d'investir de manière soutenue dans les programmes de formation de ses collaborateurs et dans les moyens de sécurité contre la cybercriminalité ainsi que dans le lancement de nouveaux types de fonds de placement.

Optimalisation de la croissance et des fonds propres

La banque a généré CHF 381 millions de fonds propres supplémentaires en sept ans (depuis l'introduction de Bâle II en 2006). Le ratio de couverture des fonds propres consolidés s'est établi à 12.9%, au-dessus des normes de Bâle II standard suisse. La réserve pour risques bancaires généraux est passée de CHF 60 millions en 2011 à CHF 85 millions en 2012. La banque se doit d'optimiser l'impératif de croissance des affaires et la contrainte réglementaire de couverture de ses fonds propres.

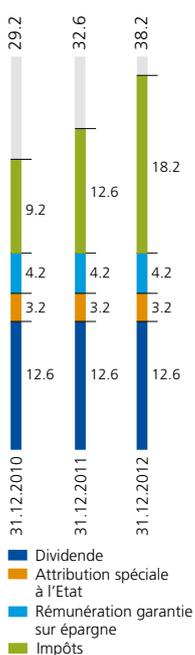
Notation confirmée par Standard & Poor's

La note de la BCGE relevée par Standard & Poor's, le 12 décembre 2011, à A+/A-1/Stable, a été confirmée le 3 juillet 2012. Elle atteste de la position de la BCGE dans le peloton de tête des banques suisses et européennes les plus sûres, tandis que de nombreux établissements ont subi des rétrogradations.

Cercle d'actionariat élargi

La banque dénombrait 11'822 actionnaires à fin décembre 2012, dont 11'436 privés (750 "clients actionnaires" privés supplémentaires). Cette évolution témoigne de l'adhésion des Genevois et des clients suisses et étrangers à la BCGE, aux valeurs qu'elle défend et à sa spécificité sur le marché bancaire suisse. L'actionariat privé est diversifié: 80% détiennent entre 1 et 25 actions. 613 collaborateurs de la BCGE, soit 78%, sont actionnaires.

Création de valeur pour la collectivité en CHF millions



Potentiel de croissance de l'action BCGE

La capitalisation boursière représente 70.2% des fonds propres. Le titre BCGE (CHF 207 au 30 décembre 2012, +5.6%) a été moins volatil que des titres bancaires comparables depuis 2007; il constitue une valeur défensive de haute qualité, dont la valeur comptable par action a progressé de 6.9% à CHF 308.

Fonds BCGE: distribution des compétences de gestion en Europe

Afin d'assurer une distribution européenne de ses produits, la banque a développé en fin d'année le BCGE Synchrony (LU) Funds, ombrelle de fonds luxembourgeoise qui comprend six fonds (deux fonds obligataires, trois fonds d'allocation d'actifs et un fonds de fonds d'actions européennes, destiné à BCGE France). Il s'agit de la réplique de fonds BCGE distribués sur le marché suisse.

Priorités stratégiques 2013

La banque s'est fixé quatre axes stratégiques prioritaires:

- affirmation du rôle de partenaire central de l'économie régionale et des entreprises;
- croissance sélective des financements hypothécaires;
- croissance ciblée dans le private banking;
- amélioration de la productivité opérationnelle.

Perspectives

La banque poursuit son développement commercial dans un contexte conjoncturel hésitant. Le niveau de rentabilité estimé pour 2013 est équivalent à celui de 2012.

- La croissance des affaires et la confiance des clients confirment le positionnement stratégique adéquat de la BCGE.
- La solidité financière de la banque, attestée par son *rating*, conditionne favorablement son modèle d'affaires
- La banque table sur la persistance de taux bas, ce qui continuera d'influencer sa marge d'intérêt.
- L'augmentation des crédits restera modérée en raison de la réglementation sur les fonds propres.
- La banque accentue le développement de ses affaires moins consommatrices de fonds propres.



Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong



GESTION DE PATRIMOINE

PRIVATE BANKING SUISSE ET INTERNATIONAL
MANDATS DE GESTION
SÉLECTION DE FONDS DE PLACEMENT
CHECK-UP DE PORTEFEUILLES ET ADVISORY
PHILOSOPHIE DE PLACEMENT PERFORMANTE

Le plaisir
d'investir
sérieusement

1816

 BCGE

Les faits marquants de 2012

Clientèle privée

Le nombre d'entretiens de conseils avec les clients a triplé

La division Clientèle privée et PME genevoises est en relation d'affaires avec près d'un habitant du canton sur deux. En 2012, de nombreux nouveaux clients ont rejoint la BCGE. Le nombre de prestations auxquelles ils recourent ne cesse d'augmenter. L'encours des prêts hypothécaires aux particuliers atteint les CHF 3.44 milliards. La très forte augmentation du nombre de contacts avec les clients démontre l'intensité des relations et la forte présence de la BCGE auprès de sa clientèle. 33'549 personnes bénéficient désormais du programme de fidélité BCGE Avantage Service, en progression de 4.6% sur l'exercice. Pour répondre aux besoins de sa clientèle, la BCGE a poursuivi le perfectionnement de son offre de prestations grâce à l'évolution de la technologie.

Dans un marché très concurrentiel, l'encours des prêts hypothécaires aux particuliers progresse

La pertinence de l'offre BCGE Simplissimmo (prêt hypothécaire) n'est plus à démontrer. Celle-ci reste la réponse la mieux profilée aux besoins des prospects et clients désireux de confier leur financement hypothécaire à une banque transparente et fiable. Les prêts hypothécaires offerts aux particuliers représentent CHF 3.44 milliards d'encours. La BCGE a su faire face aux exigences d'un marché immobilier marqué par des prix globalement élevés, grâce à sa connaissance unique du territoire genevois, de même que la personnalisation des solutions offertes par le concept BCGE Simplissimmo. Les autres produits de financement se sont maintenus à un niveau satisfaisant, tel le leasing pour les véhicules ou les crédits pour les projets personnels.

Augmentation du taux d'équipement et de l'utilisation des prestations du quotidien

En 2012, l'objectif principal a été d'accroître substantiellement le taux d'équipement et d'utilisation de la gamme de prestations de gestion du quotidien, notamment le *netbanking* (paiements en ligne) auprès de la clientèle existante. Le nombre d'entretiens avec les clients a triplé en 2012, pour dépasser les 53'000 au cours de cet exercice dans le sillage de l'impératif : *je connais mon banquier*. Les conseillers du réseau couvrent des domaines d'expertise étendus, qui vont des solutions de gestion des liquidités, aux placements, en passant par l'épargne, la prévoyance et les crédits. Leur objectif commun est de construire une relation stable et de qualité avec le client.

Hausse du nombre de cartes de paiement en circulation

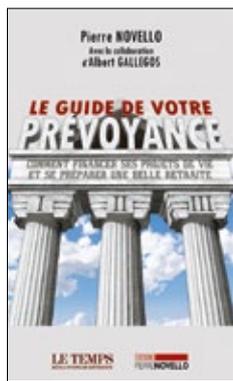
Les cartes servant de moyens de paiement sont en forte augmentation, de 31% d'une année sur l'autre, de même que les cartes de débit Maestro (+5.8%). Afin de prémunir nos clients contre les fraudes de type *skimming*, un système de géoblocage a été mis en place. Il permet de bloquer les zones géographiques dans lesquelles des opérations ne peuvent pas être faites avec une carte Maestro. De même, une campagne d'information sur les mesures préventives que peuvent prendre nos clients a été conduite.

Des guichets automatiques ergonomiques

Le nombre d'appareils de banquette s'élevait, au 31 décembre 2012, à 150 (147 au 28 février 2013). Le parc banquette a été optimisé par le jeu de réallocations d'appareils. Les guichets automatiques, répartis dans le canton et disponibles 24h/24, remplissent les fonctions les plus courantes (retraits et versements). Les clients de la BCGE, mais également – pour certaines opérations – les non-clients, peuvent retirer et déposer des CHF et EUR, au travers d'un environnement sécurisé, d'une ergonomie simple et à des tarifs attractifs légèrement en dessous du *benchmark*, ceci grâce à un réseau proche de chez eux. Aussi, les clients ont accès gratuitement au plus grand réseau national d'appareils de banquette, celui des banques membres de l'Union des banques cantonales suisses.

Les SMS d'information financière renforcent la sécurité

BCGE Netbanking est un volet central des services bancaires modernes et "l'utilisation" de la BCGE par le biais d'internet ne cesse de croître. Simple, rapide, économique et sûre, cette prestation a séduit plus de 90'000 clients, en augmentation de plus de 5%. La banque exploite un système visant à renforcer la sécurité des transactions électroniques via SMS Connect, un service gratuit qui permet à un utilisateur BCGE Netbanking de se connecter à l'aide d'un code reçu par SMS. Ce moyen d'authentification vient progressivement remplacer la carte à grille. Le nombre d'utilisateurs du site internet adapté au téléphone mobile ne cesse de croître. Ce site, qui est en interaction avec le site internet principal, a pour objectif de proposer des informations pratiques pour la clientèle, comme les emplacements des bancomats, les horaires des agences. La bourse en ligne BCGE 1816 et son site d'information *Your money* rencontrent un beau succès par l'attractivité du site et les tarifs concurrentiels pratiqués (voir description en page 9).



Les conseils transcendent les barrières générationnelles

Occupant une place croissante dans la gestion de patrimoine, la BCGE conseille toutes les générations. Son approche méthodique tient compte des objectifs, de l'horizon temps et du profil de l'investisseur. Le département spécialisé dans l'optimisation du patrimoine a confirmé son expansion et continue de capitaliser sur son expertise dans le domaine de la planification financière et du conseil sur mesure. Il intervient systématiquement dans l'analyse de la prévoyance professionnelle des clients. Les solutions proposées prennent en considération la fiscalité, l'immobilier, l'optimisation des placements ainsi que différents aspects du droit matrimonial et successoral. Lorsqu'il s'agit de proposer des prestations de prévoyance, en plus des produits BCGE, ceux-ci sont sélectionnés en toute indépendance, en fonction de leurs performances et de leurs spécificités pour correspondre au mieux aux besoins des clients. Albert Gallegos, responsable du département Conseil patrimonial et prévoyance de la BCGE a participé en 2012 à la rédaction d'un ouvrage très apprécié, *Le Guide de votre Prévoyance*, de Pierre Novello.

Les dépôts progressent

La banque est très compétitive en matière de dépôts et d'épargne. La solidité de son bilan a été confirmée, en 2012, par la note A+ décernée par Standard & Poor's. La fiabilité des produits proposés est plébiscitée par la clientèle, puisque ses dépôts ont augmenté de CHF 323 millions pour atteindre CHF 9.38 milliards (+3.6% par rapport au 31.12.2011). Cette progression s'est réalisée alors même que la suppression de la garantie cantonale des dépôts d'épargne a été annoncée de longue date (voir page 13).

Augmentation du nombre de comptes Epargne 3

Les bénéficiaires du programme BCGE Avantage service voient la rémunération de leur épargne améliorée (jusqu'à 2% de plus que le taux de base). La prime distribuée aux clients représente plus de CHF 13.1 millions et récompense la fidélité des utilisateurs de plusieurs prestations. Par ailleurs, le nombre de nouveaux comptes Epargne 3 a progressé de 6% (15'912 comptes). Ces excellentes performances confirment le rôle de premier acteur régional de la BCGE sur le plan de l'épargne.

Adresse réputée pour le private banking à Genève

Le département BCGE Private Banking clientèle suisse, composé de huit personnes dont cinq gérants, est un partenaire bancaire spécialisé destiné à construire, développer et préserver le patrimoine des clients fortunés. Ce département est une référence crédible et rayonnante pour la clientèle résidente. Ce centre de compétence est distinct des entités qui opèrent au sein de la division Clientèle internationale (voir page 41), il se concentre essentiellement sur la clientèle qui est résidente à Genève et en Suisse romande.

Soutien global et indéfectible aux indépendants

Les collaborateurs des 22 agences de la banque, accompagnés par les spécialistes du département Financements PME et indépendants, ont soutenu efficacement les indépendants et les entrepreneurs genevois avec un service global répondant tant à leurs besoins qu'à ceux de leurs entreprises et de leurs employés. Ce soutien de grande qualité est rendu possible grâce à une gamme complète de services et prestations aux entreprises et particuliers, au positionnement de seule banque universelle avec siège de décision dans le canton et aux contacts privilégiés avec les institutions cantonales ainsi que les organismes d'appui. Cela permet à la BCGE de disposer d'une excellente connaissance et compréhension de l'environnement économique genevois, de même que d'une grande proximité relationnelle favorisée par le réseau d'agences le plus dense du canton.

Le programme Business partner est mené à l'échelle suisse

Sous le nom de Business partner, la banque offre un ensemble de produits, d'avantages tarifaires et de services de haut niveau aux collaborateurs des entreprises partenaires sélectionnées (56 contrats d'entreprises en 2012 dont 10 qui collaborent également avec la succursale de la BCGE en Suisse alémanique). Ce sont plusieurs milliers de clients qui sont membres de cette communauté et conseillés par les agences de Genève, Lausanne et Zurich.

Un partenariat transfrontalier

La BCGE est présente auprès de la clientèle internationale résidant à Genève et dans sa proche région. Elle lui propose notamment de nombreuses prestations parmi lesquelles la prévoyance et les prêts hypothécaires, également en France voisine. Le partenariat de recommandation réciproque conclu avec la CERA (Caisse d'épargne Rhône-Alpes), continue d'afficher un beau succès.

Les faits marquants de 2012

Entreprises

Les taux bas dictent leur loi

Les encours des financements accordés par la division Entreprises et clients institutionnels, pour l'essentiel aux entreprises de la région, ont été stables; ceci en dépit des craintes qui se sont accumulées en cours d'année face à un avenir conjoncturel qui paraissait incertain. L'activité de crédits s'est déployée dans un environnement économique et de taux imposant une veille stricte du niveau de risque et une attention particulière vouée à la préservation des marges.

Malgré de nombreux avantages compétitifs pour Genève, l'investissement est faible

Les nouvelles affaires présentées ont connu une légère croissance au cours de l'exercice. Le taux d'équipement par entreprise a progressé grâce à une gamme de services qui leur est spécifiquement dédiée: la gestion des risques de taux et de devises a été facilitée par de nombreuses solutions créatives proposées aux clients de la banque. Malgré la présence de nombreux avantages compétitifs propres à Genève et des pronostics qui tablent sur une progression conjoncturelle pour 2013, limitée il est vrai, la propension à l'investissement est faible actuellement.

Les constructions sont en progression

Les prix des immeubles, des appartements et des villas à Genève se sont maintenus à des niveaux élevés en 2012, en corrélation avec les taux d'intérêt restés très bas toute l'année. Les prix à la construction ont très modestement progressé. La conjoncture immobilière du canton évoluait toutefois de manière contrastée. Le nombre de transactions reculait de 7%, d'une année sur l'autre. Par contre, les constructions étaient, selon les dernières estimations disponibles, en progression. Enfin la valeur des transformations et des travaux d'entretien progressait presque au même rythme. Dans ce contexte, la BCGE est restée fidèle à sa stratégie de croissance sélective et visant le long terme. Elle est parvenue à faire croître de 3.8% ses créances hypothécaires auprès des professionnels, tout en veillant à contenir ses risques au plus bas niveau.

Présence confirmée aux côtés des entrepreneurs et des entreprises

Le département Corporate finance a renforcé ses activités de conseil en fusions-acquisitions aux entrepreneurs et aux entreprises confrontés à des enjeux stratégiques de plus en plus complexes. Grâce à l'expertise de son équipe, de nombreux dirigeants ont pu trouver les solutions adéquates à leurs problématiques de croissance externe ou de transmission de leur société. Capital Transmission SA, filiale à 100% de la BCGE, a confirmé son rôle de soutien financier aux entreprises en phase d'expansion ou lors d'opérations de reprise de société. Sollicité pour compléter des financements traditionnels, que ce soit en fonds propres ou en prêts mezzanines, ce véhicule d'investissement, doté d'une capacité de financement en capital-risque de CHF 50 millions, a porté son portefeuille à sept prises de participation ou financements subordonnés, dans divers secteurs économiques, pour un total d'engagements de plus de CHF 21.1 millions.

Salle des marchés

La salle des marchés a maintenu ses résultats à un niveau élevé alors même que l'on constate une baisse d'activité généralisée sur la place. La poursuite des efforts commerciaux s'est traduite par l'acquisition de nouvelles parts de marché.

Une approche patrimoniale complète pour les dirigeants d'entreprises

Le département Personal finance fournit des prestations financières de qualité aux personnalités, leaders de l'économie et de la politique. Quel que soit le niveau de leurs avoirs et la complexité de leurs besoins, Personal finance offre l'accès à une approche patrimoniale complète et sur mesure à des clients à l'emploi du temps chargé qui doivent pouvoir compter sur un service et une disponibilité *state of the art*. Le nombre de clients du département a augmenté de 3% en 2012 ainsi que le nombre de prestations de la banque mises à disposition.

Six riches séminaires en automne à Genève

La dixième édition des séminaires BCGE L'essentiel de la finance s'est tenue à Genève, début septembre 2012. Six "académies" ont eu lieu, réunissant plus de 600 participants. Douze intervenants de la banque et 17 orateurs externes de haut niveau sont venus donner des conférences sur différents thèmes. Cinq des six séminaires ont fait l'objet de débats qui furent très animés et enrichissants. La série de séminaires a démarré autour de la thématique Gestion du patrimoine immobilier des communes – Défis et opportunités. Parmi les orateurs externes qui se sont succédé les jours suivants, la banque a notamment invité un des plus importants investisseurs de la planète, Elroy Dimson, qui préside le comité de stratégie du fonds souverain norvégien. Todd Lubart, expert en innovation, a, tout comme les autres conférenciers, également captivé son auditoire par son exposé sur les processus créatifs et ses facteurs d'influence.

La formation fait l'objet d'une collaboration de pointe avec la CCIG

Pour la sixième année consécutive, la BCGE, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) ont organisé conjointement leur séminaire économique en automne, qui a attiré un très large public de décideurs de la région. A cette occasion, une étude inédite sur les caractéristiques de la région, sous le titre *Genève: un pôle de formation tourné vers l'économie?* a été présentée et a fait l'objet d'une publication. Elle se penche sur l'adéquation entre la formation, tant initiale que continue, dispensée dans le canton (et alentours) et les besoins des entreprises et institutions.

Le Grand Genève se construit

La connaissance approfondie du tissu économique régional fait de la BCGE un interlocuteur recherché des entreprises ayant des activités transfrontalières. Dans un environnement en perpétuelle mutation, les clients qui souhaitent franchir la frontière d'un côté ou de l'autre ont besoin d'être accompagnés dans les domaines financier et juridique. La BCGE leur permet d'optimiser leur projet avec, si besoin est, le recours à des spécialistes extérieurs apportant leur savoir-faire. Le contexte économique est incertain, mais les opportunités existent et la banque joue pleinement son rôle financier grâce à ses compétences acquises au fil des années. Durant l'exercice 2012, de belles opérations ont été réalisées, tant sur le sol genevois que dans la région lyonnaise. Aussi, la bonne connaissance du tissu économique lyonnais et parisien, par le biais de la filiale BCGE (France), a permis d'être proactif sur des investissements de qualité.



Georges Canto,
membre du conseil
de surveillance
de BCGE (France).



Manuel Riera,
membre du conseil
de surveillance
de BCGE (France).

Une activité de crédits en constante évolution en France

En France, dans un contexte de ralentissement économique généralisé, la banque a poursuivi le développement de ses activités de financement à un rythme soutenu au premier semestre, notamment dans l'immobilier où le marché est resté actif. Le second semestre 2012 a confirmé la tendance au ralentissement, tant au niveau des nouveaux programmes que des transactions immobilières, ce qui a conduit la banque à un renforcement dans la sélectivité des dossiers.

S'agissant de la Compagnie Foncière Franco-Suisse, plusieurs opérations immobilières d'envergure ont été effectuées tant dans les quartiers du centre de Lyon que dans les communes limitrophes de la ville. Certaines sont en cours d'opération. Le crédit aux PME a été plutôt ralenti compte tenu de la faiblesse des projets d'investissement. En gestion privée, la volatilité des marchés au premier semestre et les mesures fiscales prises récemment ont conduit les investisseurs à une grande prudence. Dans ce climat difficile, et au regard de la bonne tenue des marchés financiers au second semestre, la filiale française de la BCGE a enregistré, une fois de plus, une progression significative de ses encours sous gestion.

Une équipe solide

Le conseil de surveillance de BCGE (France) compte six membres. Il est présidé par Blaise Goetschin (voir page 78), le vice-président est Eric Bourgeaux (voir page 79). Les quatre autres membres sont Constantino Cancela (voir page 17), Georges Canto, Manuel Riera et la Banque Cantonale de Genève, représentée par Claude Bagnoud (voir page 79). Alain Bochet, président du directoire depuis septembre 1999, a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2012. Durant cette période, la BCGEF a connu un fort développement, tout en améliorant et en adaptant son organisation en fonction des constantes évolutions, tant réglementaires qu'économiques. Depuis le 1^{er} janvier 2013, Eric Wesse préside le directoire de la BCGEF, désormais composé d'Alain Besse, directeur du développement, Marie-Claude Boulmier, directeur administratif et financier, et Christian Stampfli, secrétaire général.

Les faits marquants de 2012

Collectivités publiques

La BCGE partenaire des communes
et des collectivités publiques

40

Qu'il s'agisse des communes, de l'Etat ou des grandes régions autonomes, la BCGE est la banque apportant les solutions les mieux adaptées aux collectivités publiques genevoises. Grâce à Swiss Public Finance Solutions, elle étend aussi son offre de compétences spécialisées à d'autres collectivités en Suisse.

Plus de deux milliards et demi de projets d'utilité publique

Dans des conditions de marché toujours très concurrentielles, la BCGE a su poursuivre avec succès ses activités avec les collectivités publiques du canton, en finançant notamment de nombreux projets d'utilité publique pour un encours total dépassant les CHF 2.5 milliards.

Au service de l'optimisation financière des collectivités

La BCGE est demeurée le partenaire privilégié des grandes régions autonomes, des communes et des fondations immobilières de droit public, cantonales et communales. Depuis le 1^{er} janvier 2013, c'est Alain Voirol qui est leur nouvel interlocuteur privilégié. La banque propose les solutions les mieux adaptées aux besoins de la finance publique. Elle a notamment conseillé une grande commune suisse dans la restructuration de sa dette à long terme. Elle a continué à apporter son concours à l'Etat de Genève dans le cadre du continuel développement de sa trésorerie centralisée, de ses opérations de capitaux et de son optimisation financière.

Swiss Public Finance Solutions s'adresse à l'ensemble de la Suisse

Enfin, l'année 2012 a vu la filiale Swiss Public Finance Solutions (SPFS) poursuivre la consolidation de ses activités de financement des collectivités publiques suisses. Malgré une concurrence accrue, elle a intermédié un montant important de financements, ce qui démontre que la BCGE est vraiment aux côtés des collectivités publiques dans la Suisse entière.

Les faits marquants de 2012

International

Un axe de développement vital dans un contexte de défis multiples

La division Clientèle internationale regroupe, dans le cadre d'unités d'affaires distinctes, les métiers du private banking international, du négoce international de matières premières, *global commodity finance*, et des relations avec les banques et institutions internationales. Cette articulation spécialisée est une réponse organisationnelle efficace dans un contexte caractérisé par de nombreux défis, en particulier le renforcement des contraintes réglementaires et fiscales – à un rythme jamais égalé par le passé. La centralisation des compétences pour les opérations dites *cross border* assure une grande qualité du conseil et facilite la prévention des risques.

Le standing élevé de la banque est un atout de notoriété

Dans le contexte des affaires à dimension internationale, la qualité des équipes, la solidité du bilan de la BCGE – matérialisée par la qualité du *rating* de la banque, notée A+ par Standard & Poor's – ainsi que l'ancrage historique de banque cantonale implantée en Suisse, pays offrant stabilité politique, financière et sociale, sont des facteurs déterminants pour la croissance auprès d'une clientèle très sollicitée par nos concurrents.

Ces atouts ont permis à la division Clientèle internationale d'évoluer positivement dans des contextes macro-économique et réglementaire exigeants, de relever les défis qui s'y présentent avec motivation et d'assurer un développement de son activité de manière régulière, contrôlée, substantielle et profitable.

Private banking international: un positionnement et une réputation renforcés d'année en année

Cette unité d'affaires regroupe l'ensemble des activités du private banking international, à l'exception de celles pilotées par la filiale BCGE (France). Elle a pour mission de servir en priorité une clientèle de nationalité ou de résidence internationale qui entretient de près ou de loin une relation de famille ou d'affaires avec Genève, où près de la moitié de la population est étrangère. En 2012, elle a su mettre en valeur ses convictions que sont la qualité des services offerts, leur caractère personnalisé, une expertise de haut niveau ainsi qu'une approche plutôt conservatrice de la gestion de portefeuille. Un nouvel élan a été insufflé cette année à cette activité par l'arrivée de plusieurs talents à Genève et à Lausanne.

Synergie des métiers

L'appui des spécialistes de l'unité d'affaires Global Commodity Finance – qui ont une grande expérience des marchés émergents ainsi que de leurs intervenants – a permis d'accompagner le développement de la clientèle internationale à fort potentiel private banking; cette synergie nouvelle entre les deux métiers a rapidement démontré sa valeur ajoutée. Des actions mesurées ont également conduit à un renforcement des compétences par le positionnement ou le recrutement de gérants spécialisés pour la clientèle des marchés émergents.

Les équipes genevoises ont, par ailleurs, été réorientées en pôles de compétences géographiques de sorte à favoriser une interaction efficace et immédiate entre gérants ainsi que la prévention des risques.

Ainsi, en 2012, dans un contexte de changement de paradigme pour l'ensemble du secteur de la banque privée, l'unité d'affaires Private Banking international a assuré une croissance prometteuse de la masse sous gestion. Grâce à un taux élevé de la masse investie ainsi qu'à un strict contrôle des coûts, les revenus de cette activité ont résisté.

Les bureaux de Dubaï et Hong Kong contribuent efficacement au rayonnement de la BCGE à l'étranger

Une part plus grande des efforts de l'unité d'affaires Private Banking international a été orientée, en 2012, vers les marchés émergents. En effet, ces marchés ont vu l'apparition, ces dernières années, d'une classe sociale aisée, *mass affluent*, représentant un nouveau relais de croissance. Des efforts continus ont été menés pour un développement ciblé de l'image de la BCGE, notamment en Asie et au Moyen-Orient, en collaboration avec nos bureaux de représentation.

Sollicités par une base de clients locaux et internationaux en augmentation, nos bureaux de représentation à Dubaï et Hong Kong participent activement au développement de l'activité private banking. Par ailleurs, ils assurent un rôle de plateforme de plus en plus performante pour le global commodity finance et les relations avec les banques et les institutions internationales. Des événements organisés en novembre à Hong Kong et en décembre à Dubaï ont, par leur succès, confirmé l'intérêt de nombreux acteurs économiques-clés de ces places pour la BCGE, par là même, le fort potentiel de développement et l'image très positive dont la banque dispose.

Développement onshore prometteur pour Lausanne et Zurich

Dans le strict respect des normes réglementaires, la banque est restée attentive aux clients domiciliés dans les marchés occidentaux – y compris sur le marché domestique, hors de Genève et en particulier dans l'Arc lémanique et en Suisse alémanique. La banque est attachée à cette clientèle traditionnelle qu'elle entend continuer de servir au mieux de leurs intérêts.

Outre le développement d'une activité internationale de private banking bien ciblée, la succursale de Lausanne s'est employée, avec succès, à servir une clientèle étrangère de cadres supérieurs à potentiel et résidant en Suisse romande. Courant 2012, elle a confirmé son rôle de pôle de compétences – grâce à des spécialistes dédiés – pour une activité combinée de prêts hypothécaires et de gestion de fortune dans la région romande, auprès d'un réseau de professionnels reconnus de l'immobilier résidentiel, en ciblant la clientèle fortunée étrangère ou suisse et en recherchant l'optimisation des services offerts à ces clients.

Tout comme la succursale de Lausanne, celle de Zurich vise à développer une base de clientèle étrangère *onshore* à potentiel private banking, tout en tirant parti des opportunités de développement du côté du *offshore*, dans le respect des contraintes réglementaires. Ce déploiement *onshore* s'est aussi appuyé sur le programme Business partner mené à l'échelle suisse (voir page 36).

Activité stabilisée et excellents résultats pour le financement du négoce international

L'unité d'affaires Global Commodity Finance de la BCGE est active depuis 13 ans dans le financement du négoce international de matières premières, principalement dans le domaine de l'énergie, mais également dans celui des métaux – ferreux et non ferreux – ou encore des *soft commodities*. A l'exception des financements maritimes, elle offre toute la palette des produits du *commodity trade finance*: financements à court terme bilatéraux, crédits structurés et risques de contreparties bancaires. La clientèle est composée de tous les grands noms du métier, mais également d'intervenants de taille moyenne traitant des "niches" spécifiques, pour autant que ceux-ci répondent à nos critères stricts de sélection.

En 2012, et malgré un excellent *track record* de risque, l'activité du négoce international de matières premières a subi, sur la place genevoise comme sur la plupart des places financières, un renforcement des contraintes réglementaires et prudentielles. Dans ce contexte, la BCGE – qui a connu une forte croissance de son bilan ces dernières années – a fait savoir, au cours de l'été 2012, "qu'elle avait atteint une utilisation optimale de ses fonds propres et qu'elle poursuivait son activité sur la voie d'une croissance prudente, axée sur la budgétisation des risques".

Les opérations hors bilan sont privilégiées

La stratégie menée en 2012 par l'unité d'affaires Global Commodity Finance a conduit à privilégier les opérations à court terme ou hors bilan. De nouvelles "niches", ou courants d'affaires, ont été développées dans cet esprit, alors que d'autres ont dû être abandonnées, notamment pour des raisons géopolitiques. La gamme des services s'est également enrichie de nouveaux produits – tel que le rachat structuré de risque *corporate* – visant à satisfaire encore davantage les attentes de la clientèle. Enfin, une attention toute particulière a été portée à la qualité des contreparties.

Cet environnement à croissance contrainte est, par ailleurs, redevenu très concurrentiel courant 2012. Dès 2011, l'évolution réglementaire du marché du crédit – selon les principes de Bâle III – avait mis une certaine pression sur toute l'industrie et conduit à une redistribution de cartes. Les grands acteurs historiques du financement du négoce international de matières premières avaient alors décidé de réduire le volume de leur activité dans ce domaine, laissant un vide que de nouveaux venus, basés en Suisse, aux Pays-Bas et en Asie, ont rapidement comblé. Dans ce contexte concurrentiel, la résilience de notre activité a confirmé la pertinence du *business model* de la banque et la qualité de ses équipes.

Optimisation des encours

Ainsi l'optimisation des encours dans une optique d'économie de fonds propres n'a pas altéré la rentabilité. Par ailleurs, la réputation de la banque sur le marché a permis à l'unité d'affaires Global Commodity Finance d'afficher, en 2012, des volumes et revenus à la fois excellents et stables.

Enfin, l'unité d'affaires Global Commodity Finance est un contributeur naturel au flux d'affaires que traite l'entité Banques et institutions internationales, notamment dans le cadre de confirmations de risques de contreparties bancaires.

Relations bancaires multiples

L'unité d'affaires Banques et institutions internationales est une entité très ouverte sur l'international de la BCGE. Plus de 600 banques à travers le monde (dont plus de 420 banques dans 50 pays émergents en Asie, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud) sont en relations d'affaires avec la BCGE au travers de cette unité. En 2012, l'unité a poursuivi le développement de ses affaires, particulièrement dans les pays émergents. Dans les pays de l'OCDE, le contexte dégradé en matière de risques a imposé un suivi renforcé des contreparties ainsi qu'une sélection plus conservatrice. Cette unité d'affaires assure un rôle de relais et de support pour l'ensemble des activités internationales de la BCGE; elle apporte ainsi une contribution marquée au rayonnement international de l'établissement.

Un état-major qui agit comme centre de compétences

L'unité d'affaires Global strategy and business support assure, grâce à une équipe de spécialistes dédiés, des fonctions transversales de support pour les trois activités commerciales de la division Clientèle internationale. Elle concentre – dans un souci de qualité du service rendu aux clients et d'optimisation des coûts – une expertise ciblée et non standardisable en matière de montage et d'analyse de crédits, de contrôles ou encore de surveillance *compliance* et d'assistance juridique pour tous les métiers de la division. En 2012, des efforts particuliers ont été portés sur l'organisation et le renforcement des pôles de compétences juridiques et de *compliance*.

Les faits marquants de 2012

Asset Management

Lancement de deux nouveaux fonds suisses et de six nouveaux fonds luxembourgeois

44

La stratégie de placement adoptée par la banque dans cette période de turbulences financières a généré d'excellentes performances; elle a permis une progression de 2.5% des actifs gérés et administrés. Le fonds BCGE Synchrony Swiss Government Bonds a été à nouveau primé par l'institut d'analyse Lipper comme le meilleur fonds obligataire suisse sur dix ans.

Un pôle de compétence efficace et innovant

L'unité d'affaires BCGE Asset management est formée de quatre départements: Portfolio management institutionnel et privé (tous deux responsables de la gestion des mandats), Advisory (conseils de placement) et Etudes financières (analyse de l'économie et recherche sur les fonds de tiers et les titres individuels). Ensemble, ces activités constituent le pôle central de la BCGE en matière de gestion d'actifs. Ce centre de compétences entretient en permanence la formation de pointe de ses 25 collaborateurs.

Une indépendance intellectuelle et commerciale au service du client

L'équipe des Etudes financières est chargée de la sélection de fonds externes, en architecture ouverte, c'est-à-dire en pleine indépendance intellectuelle et commerciale. Les fonds sont retenus en fonction de leurs qualités intrinsèques et des besoins de gestion, dans une optique de très large diversification des styles et des gérants. L'objectif de ce travail est d'identifier les gérants à la fois performants, armés de solides convictions et cohérents dans leurs actions au cours du temps.

Création de nouveaux fonds

Depuis plusieurs années, la BCGE a développé, outre les mandats balancés centrés sur l'architecture ouverte, quelques produits ciblés qui émergent régulièrement parmi les meilleurs de leur catégorie. En 2012, le fonds BCGE Synchrony Swiss Government Bonds a de nouveau été primé par l'institut d'analyse de référence Lipper comme le meilleur fonds obligataire suisse sur dix ans, obtenant ainsi un prix pour la onzième année consécutive.

La banque a lancé deux nouveaux fonds de placement de droit suisse: d'une part, le fonds de fonds BCGE Synchrony Emerging Equity qui investit sa fortune dans des fonds placés dans les marchés émergents et, d'autre part, le fonds BCGE Synchrony All Caps CH qui investit dans des entreprises suisses cotées au SPI en fonction de critères macro-économiques. Enfin, la BCGE a ouvert en fin d'année une nouvelle ombrelle luxembourgeoise, avec six compartiments en son sein. Une procédure d'homologation en Suisse est en cours.

Une philosophie de placement qui anime les équipes

La masse des fonds sous gestion et administrée par la banque a progressé de 3.7%. Du côté des seuls fonds de placement et mandats institutionnels, la masse gérée est en légère progression et s'est établie à CHF 2.5 milliards en fin d'année. Tous ces fonds et mandats sont gérés conformément aux principes de valorisation à long terme tels que définis par la philosophie de placement de la BCGE.

Les faits marquants de 2012

Opérations

Innover et améliorer la productivité

Capitalisant sur sa plateforme informatique multifonctionnelle, la banque poursuit l'optimisation des processus et des moyens opérationnels réussissant ainsi à améliorer la productivité et la qualité des prestations offertes. En 2012, la banque a concentré ses investissements dans le renforcement de la sécurité de ses infrastructures logistiques et informatiques et dans l'amélioration du contrôle interne des activités de production bancaire.

Nouveau moyen d'authentification sur BCGE Netbanking

La banque a entamé un vaste programme de modernisation de ses équipements d'authentification pour accéder à la plateforme BCGE Netbanking. Ces évolutions permettent d'assurer une sécurité renforcée des moyens e-banking mis à disposition de la clientèle. Dans un premier temps, en 2012, la banque a lancé une campagne de remplacement de la carte à grille, essentiellement destinée à la clientèle de particuliers, par un service basé sur la technologie SMS disponible sur les réseaux de téléphonie mobile. Dans un deuxième temps, dès fin 2013, la banque proposera une autre solution technologique, destinée à la clientèle des entreprises, basée sur la technologie "Cronto".

Authentification et géolocalisation des cartes de paiement

En collaboration avec Viseca et Telekurs, la banque a mis en place de nouvelles fonctionnalités de contrôle et de sécurité sur les cartes de crédit (Visa/Mastercard) et de débit (Maestro).

Les cartes Maestro bénéficient dorénavant de la fonctionnalité de géolocalisation qui permet de restreindre le lieu d'usage du moyen de paiement à une zone géographique limitée et ainsi de lutter contre les tentatives de fraude par *skimming*.

Les nouvelles cartes de crédit Visa/Mastercard sont désormais équipées d'une authentification des transactions réalisées sur les terminaux de paiement par saisie d'un code de sécurité *pin code*.

Intégration des données relatives à l'authentification automatique des signatures

Afin de renforcer les contrôles sur les opérations bancaires, la banque a procédé à une intégration et à un rapprochement informatique du référentiel des signatures avec la base de données centrale. Grâce à cette intégration, la banque a augmenté de manière substantielle la productivité des processus de contrôle sur les opérations bancaires nécessitant une vérification des signatures.

Processus et infrastructure de gestion de crise

Depuis trois ans, la banque mène un programme de formation de conduite et de gestion de crise pour l'ensemble de ses équipes encadrantes fondée sur le programme Transfer de l'armée suisse. Sur la base conceptuelle de ce dernier, la division Organisation, informatique et opérations a déployé un nouveau dispositif de gestion de crise ; en parallèle, elle a procédé à une refonte complète de son plan et de ses processus de gestion de la continuité des activités en cas de sinistre majeur.

Renforcement des infrastructures de sécurité

Dans une démarche de renforcement des infrastructures de sécurité, la BCGE a œuvré, en 2012, au renouvellement de plusieurs systèmes de sécurité, notamment le remplacement de pare-feu informatiques, *firewalls*, pour les connexions externes et le renouvellement de l'infrastructure de contrôle d'accès physique des bâtiments. Les interconnexions informatiques entre les deux sites principaux de l'île et de Lancy ont été sécurisées par la mise en place d'un mécanisme de chiffrement et le même niveau de sécurité est également désormais appliqué sur l'ensemble des connexions avec les bancomats. Enfin, la mise en place d'un système d'impression contrôlé par badge assure un haut niveau de confidentialité des documents imprimés par les collaborateurs.

Optimisation des processus de rapprochements des comptes et des positions de change

La banque a automatisé plusieurs processus de rapprochement automatique des comptes en capitalisant sur la plateforme GT-Match et Logisoft SMAT. Des gains de productivité significatifs ainsi qu'un renforcement du contrôle des activités comptables ont pu être obtenus en configurant et en optimisant le rapprochement des positions sur les activités de banque, de caisse centrale et de change.

Déploiement de la nouvelle plateforme de flux de paiement Sterci GT Exchange

Dans le cadre du programme de mise à niveau de son système d'information, la banque a déployé une nouvelle plateforme de gestion des messages financiers destinés aux activités de trafic de paiement et d'opérations sur titres. Elle a opté pour la solution GT Exchange de l'éditeur genevois Sterci, leader du marché dans ce domaine d'activité. La solution déployée a permis d'augmenter le degré d'automatisation de ces flux d'informations et d'intégrer des outils de contrôle supplémentaires en matière de détection de blanchiment d'argent.

Mise en place d'un module de gestion commerciale

La banque a entamé la mise en œuvre d'un plan d'évolution des fonctionnalités informatiques disponibles pour les conseillers et les gestionnaires commerciaux. Le premier module de ce programme a été installé en 2012 et permet aux collaborateurs chargés de la relation avec la clientèle de disposer d'outils qui agrègent toutes les données essentielles et importantes à la prise en charge immédiate des demandes commerciales. Cet outil augmente de manière substantielle la qualité et la vitesse d'intervention des conseillers dans leur activité quotidienne.

Refonte graphique du site web

Depuis la fin du premier trimestre 2012, la banque a mis en ligne une nouvelle version des pages d'accueil de son site web. Elle offre ainsi une nouvelle dynamique à cette page, vitrine de l'entreprise, en donnant de la cohérence à l'ensemble des éléments présents, en établissant une structure plus épurée et une navigation conviviale, en intégrant davantage de composants visuels et d'animations et, enfin, en assurant une concordance des messages émis sur ses différents supports (site mobile, écrans en agences, publications, publicités, etc.).

Intégration de l'agence BNS

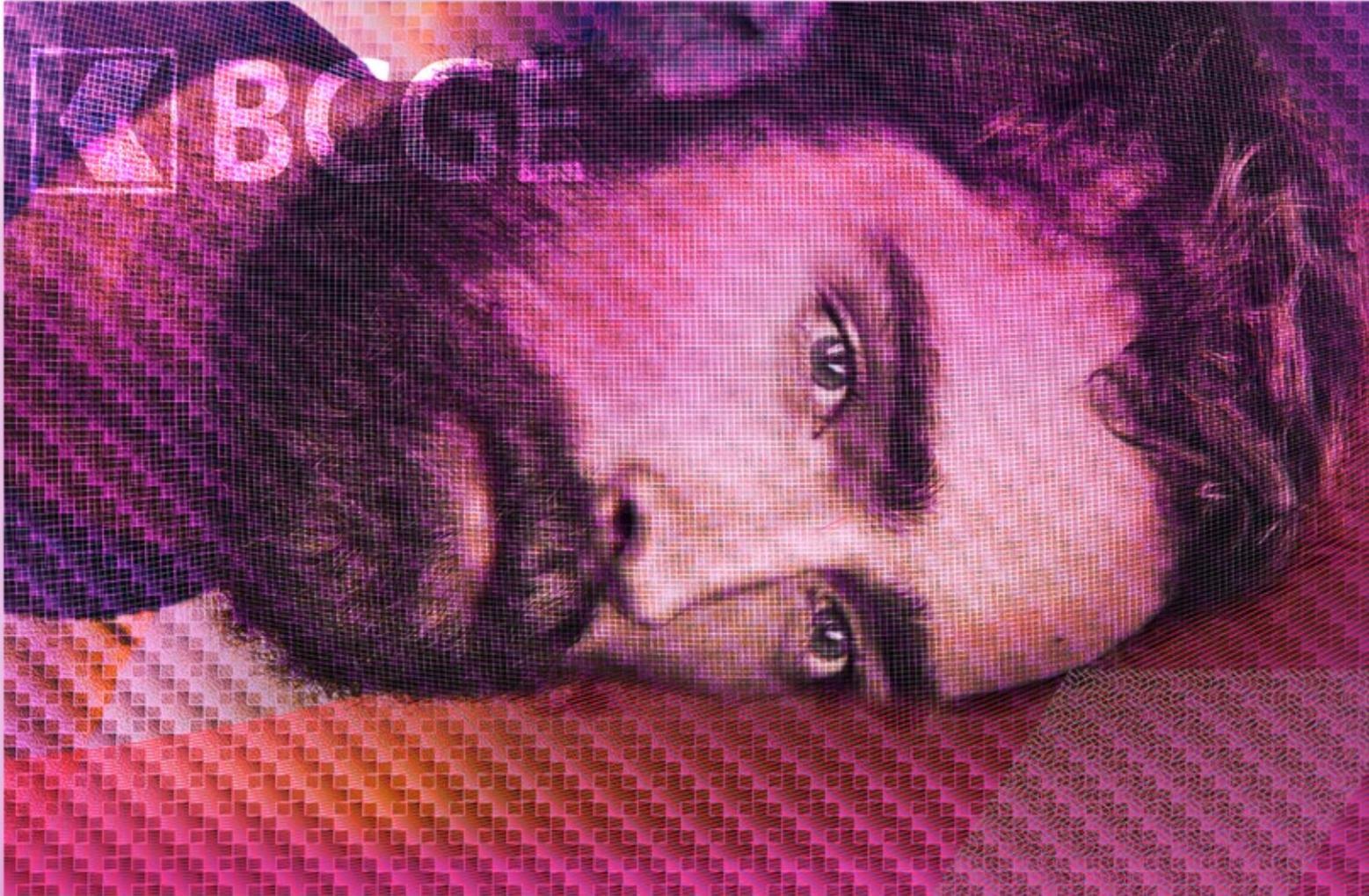
La BCGE gère, depuis le 1^{er} février 2012, une agence de la Banque nationale suisse (BNS). Celle-ci se situe au siège de la banque, au quai de l'île 17.

Par ce biais, la BCGE soutient sur le plan régional les services de caisse de la BNS pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces, nouveau volet de sa mission légale de contribution au développement du canton. Les clients peuvent bénéficier, au guichet BNS du siège de la BCGE, des services de distribution et d'encaissement de billets, d'échange de billets et de pièces usagés, de reprise de pièces commémoratives et d'autres prestations (décaissement des dividendes, etc.). Ces services sont principalement destinés aux clients institutionnels disposant d'un compte BNS, mais s'adressent également aux particuliers.

Programme de polyvalence et de certification

Dans un souci d'offrir une meilleure qualité de service à la clientèle interne de la banque, et compte tenu de l'évolution constante et de plus en plus rapide des technologies et des modes opératoires bancaires, la division Organisation, informatique et opérations, en collaboration avec le département des Ressources humaines, a mis en place un cursus spécifique de formation et une certification pour les collaborateurs des départements administratifs.

Cette formation a, entre autres, pour vocation d'assurer un niveau de polyvalence et de compétence très élevé des collaborateurs en charge des activités opérationnelles et, par conséquent, de soutenir les évolutions importantes des pratiques dans les domaines de la régulation et de la conformité bancaires.



CHECK-UP PATRIMONIAL PERSONNALISÉ
EPARGNE 3
ASSURANCE SUR LA VIE
CENTRE DE CONSEIL EN PRÉVOYANCE

CONSEIL

La sécurité financière
de votre vie future

1816

Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubai | Hong Kong

 BCGE



Contrôle des risques

Identifier, évaluer, gérer et contrôler les risques : une démarche essentielle

Le contrôle des risques est omniprésent dans la banque à différents niveaux. Les unités de front sont les premières responsables des risques attachés aux affaires qu'elles traitent; il en va de même pour les activités de support. A elles s'ajoutent les départements spécialisés de contrôle dit de second niveau qui étudient cette question dans sa globalité. Il s'agit plus particulièrement des départements de Conformité et de Contrôle des risques. Ces départements centralisent un contrôle agrégé des risques et les modélisent pour que la banque puisse choisir le bon équilibre entre risques et revenus. Leur rôle est aussi de suivre et de rapporter au plus haut niveau l'information sur le respect du cadre et des limites fixées par le champ normatif et les instances compétentes de la banque. Ces départements relaient, à travers différents comités opérationnels, leurs analyses, la surveillance des processus mis en place et les informations nécessaires à la gestion de chaque nature de risque.

Le comité des risques se réunit chaque mois (voir pages 16 et 17, organigramme). L'état des risques y est présenté et analysé sous la forme de rapports détaillés et d'analyses des positions de crédit. Le rapport mensuel de risque de crédit y est commenté. Un comité des risques se réunit mensuellement pour la filiale BCGE (France) et un autre pour les risques liés à l'activité de financement du négoce international.

Un comité de supervision de la gestion du bilan et des risques de taux, le comité *asset and liability management* (ALM), se réunit sur une base mensuelle. Il contrôle l'état d'exposition au risque de taux, les mesures de sensibilité des revenus et de sensibilité de la valeur nette actualisée des fonds propres et analyse les marges de taux de cession interne (TCI).

Le comité des crédits et la commission des crédits à risques accrus approuvent ou rejettent les propositions de crédits qui leur sont soumises, dans le cadre des responsabilités attribuées par le conseil d'administration. Les pouvoirs en matière de crédit découlent, dans la pratique, d'une délégation émanant de la direction générale. Composé de huit membres (dont le CEO qui ne prend pas part au vote, mais qui dispose d'un droit de veto), le comité des crédits se réunit au minimum une fois par semaine. Le conseil d'administration approuve les crédits de sa compétence en application du règlement d'organisation.

La précision des contrôles a été perfectionnée

L'année 2012 a entériné la fin de la migration informatique spécifique au système de surveillance des risques. La robustesse et la précision des contrôles ont été améliorées et de nouveaux outils ont pu être mis en place (par exemple sur le calcul de certains indicateurs nécessaires pour Bâle III ou des améliorations pour le taux de cession interne).

Un accent particulier est mis sur les analyses en matière de *stress tests*, c'est-à-dire la simulation d'une perte qui pourrait résulter d'un événement exceptionnel sous des scénarios prédéfinis. Les résultats de ces *stress tests* permettent de mieux cerner les risques liés à des domaines spécifiques, les liens entre les différents risques ou les vulnérabilités potentielles. Ils visent à renforcer la capacité de la banque à résister, même dans des conditions très adverses. L'analyse d'impact se fait au niveau du modèle d'affaire d'un domaine particulier ou dans la banque tout entière. Des exemples de *stress tests* réalisés en 2012 sont présentés ci-contre.

La BCGE, avec un bilan dépassant la limite indicative des CHF 15 milliards, est classée dans la "catégorie 3" selon la circulaire de la Finma 2011/2. Cette autorité a fixé un seuil minimal de 12% (ou 150%, selon l'ancienne échelle en vigueur) de couverture en fonds propres à respecter en tout temps dès la fin de l'année 2012. La planification des affaires a tenu compte de ces contraintes dans la projection de la croissance afin de garantir ce niveau accru de couverture des fonds propres.

Le risque de crédit

La banque s'était préparée, en 2011 déjà, à une augmentation progressive de ses fonds propres. Le changement de catégorie de surveillance de la banque et l'exigence du seuil de 12% ont accéléré les efforts pour accéder à cette nouvelle limite en tout temps. Etablir une planification des fonds propres pour les prochaines années demande une excellente coordination entre les entités de front et le contrôle des risques. Le choix de la banque de distribuer des enveloppes de fonds propres par types d'activités constitue une base solide pour que les objectifs stratégiques puissent être atteints, tout en respectant ce niveau de couverture. Pour l'ensemble des activités répertoriées au sein des plans financier et stratégique, des enveloppes de risque sont ainsi établies afin de fixer le maximum acceptable d'exposition par type d'activité. Ces enveloppes de risque sont actualisées chaque année et planifiées sur trois ans. Dans le cadre de l'enveloppe des risques, ceux-ci sont estimés et calculés, quand ils sont quantifiables, pour chaque transaction unitaire. Le rendement des opérations en termes de revenus d'intérêts et de revenus de commissions est mis en balance face aux coûts de l'opération et aux risques encourus, mesurés par les montants potentiellement à risque et leurs probabilités d'occurrence.

Les exigences de publication liées aux fonds propres sont disponibles sur le site de la banque (www.bcge.ch/exigences-publications). Le besoin en fonds propres pour couvrir les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels est calculé régulièrement et publié trimestriellement. A fin 2012, la couverture des fonds propres de la maison mère était de 158.5% et de 160.8% pour le groupe.

L'Association suisse des banquiers a promulgué, en juin 2012, l'entrée en vigueur de directives d'autorégulation relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires. Les diverses supputations sur une surchauffe du marché immobilier et l'attention accordée par le régulateur à cette problématique ont aussi conduit la banque à maintenir sa politique de prudence dans l'octroi de crédits. Elle a ainsi encore diminué le taux d'affaires dérogeant à ses normes interne (également connues sous le nom d'*exception to policy*, ETP) pour les nouvelles affaires.

La répartition des crédits

La répartition des crédits selon les tranches de montants est satisfaisante et stable; l'histogramme des crédits montre, comme les années précédentes, pour les crédits inférieurs à CHF 1 million, une large distribution avec un mode – soit le nombre le plus fréquent – à environ CHF 0.5 million; la répartition des crédits entre CHF 1 million et CHF 10 millions montre une décroissance constante, tandis que l'histogramme des crédits de montants supérieurs à CHF 10 millions dénote quelques points d'accumulation isolés.

Pour les prêts hypothécaires à usage d'habitation, ceux à taux fixes représentent environ les quatre cinquièmes de l'ensemble et les taux en base Libor représentent désormais plus de 11% du total. Les proportions sont un peu différentes pour les prêts hypothécaires commerciaux, où les prêts sur base Libor représentent 20% du total.

Les stress tests immobiliers

Plusieurs scénarios de situations économiques extrêmes avaient été définis par la Finma en complément aux *stress tests* réalisés à l'interne; les conséquences de ces scénarios sur le portefeuille de la banque ont été analysées courant 2012 et les résultats transmis à la Finma.

Les risques par pays

Les risques sur les pays sont très diversifiés au sein de la BCGE. Mis à part la France, où la banque a une activité significative à travers sa filiale française, BCGE (France), les limites sur les pays sont restreintes à l'utilisation du négoce international et à l'utilisation de banques clientes. La dégradation des notes obligataires des pays européens comme la France, l'Autriche, le Portugal et l'Italie augmente la vigilance nécessaire à la conduite des affaires.

Les limites commerciales par pays sont en place pour l'activité de négoce international; elles sont contrôlées continuellement par le département Contrôle des risques (dont les activités étaient, jusqu'en 2012, regroupées au sein du département Contrôle des risques et compliance). Les limites pays pour risques directs et indirects ont été régulièrement revisités et fixés à fin décembre 2012.

Les risques indirects, soit les risques liés au risque économique des pays pertinents pour la transaction considérée, sont également pris en compte. Ils font l'objet d'un rapport hebdomadaire. Une attention particulière est dévolue au contrôle des prorogations d'échéance pour des transactions qui sont en principe limitées à 90 ou 180 jours. Les risques indirects se trouvent notamment dans les pays de l'Europe de l'Est et d'Asie Centrale. Ils sont liés principalement aux activités sur le négoce du pétrole, du gaz et du blé.

Les risques concentrés (voir également page 98)

Les gros risques, au sens réglementaire du terme, font apparaître naturellement l'Etat de Genève de manière récurrente et les filiales d'activités foncières de la banque, à savoir la Compagnie Foncière du Saint Gothard et la Compagnie Foncière Franco-Suisse. Certaines limites bancaires dépassent aussi les 10% d'annonce. Certains engagements envers des clients du négoce international apparaissent de manière sporadique à la limite de consommation pondérée des fonds propres de 10%.

Le risque de marché (voir également page 98)

Vu l'activité volontairement réduite de *trading* pour le compte de la banque, le *nostro*, les risques de marché en négoce sont limités et ne créent pas de grandes expositions. La principale position de ce portefeuille est actuellement composée d'environ 77'000 actions BCGE (contre environ 100'000 à fin 2011), pour laquelle la banque est *market-maker* (elle accompagne la liquidité du titre). Les contrôles sur l'évolution du titre et sur les quantités détenues sont quotidiens. L'action BCGE a commencé l'année à CHF 196, puis s'est établie au-delà de CHF 200 durant l'année 2012, avec deux exceptions à fin mai et en août. L'action a terminé l'année au 31 décembre à CHF 207.

Le risque de change (voir également page 99)

Le CHF représente plus de quatre cinquièmes du bilan de la BCGE, l'USD et l'EUR le complétant. Le plancher CHF/EUR à 1.20 a été confirmé tout au long de l'année. La BCGE continue de mettre en place ses protections envisagées si un glissement avait lieu. La protection des revenus en USD s'effectue à un horizon de 3 à 6 mois en ligne avec la politique de la banque.

Le risque de taux (voir également page 99)

La sensibilité du bilan à l'effet de valeur (valeur économique des fonds propres) se situe à l'intérieur de la limite fixée par le conseil d'administration. La banque dispose d'un portefeuille important de *swaps* afin de contenir la sensibilité à une hausse brutale hypothétique des taux. La BNS anticipe des taux bas en 2013 et 2014. Avec des taux *swaps* en CHF à 10 ans entre 80 et 90 points de base (un niveau extrêmement bas qui n'avait jamais été atteint), environ CHF 700 millions de *swaps* ont été contractés afin de protéger la marge d'intérêt contre une hausse brutale des taux.

Le risque de liquidité (voir également page 99)

Des travaux de préparation à l'introduction de nouvelles normes sur la liquidité ont été réalisés pour que la banque soit prête, dès 2013, à fournir des informations sur son ratio de couverture des liquidités ou *liquidity coverage ratio*; un outil interne pour le mesurer a notamment été développé. Avec l'entrée en vigueur de la circulaire Finma 13/6, la gestion de la liquidité reste un sujet prioritaire d'évolution pour 2013. La banque dispose d'une haute liquidité, entre CHF 400 millions et 800 millions pour le ratio réglementaire dit de liquidité II.

Le risque sur le portefeuille d'immobilisations financières (voir également page 99)

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élevait, en décembre 2012, à CHF 1.2 milliard. C'est une protection contre les risques de liquidité; il s'agit de compenser la rentabilité très faible des créances comptables de la Confédération et donc d'optimiser les positions afin qu'elles procurent une très grande résilience au risque, tout en ayant une contribution positive par leur rendement. Grâce à ce portefeuille, la banque diversifie ses engagements. Le processus de son renouvellement s'est accéléré avec une réduction importante des expositions bancaires et une augmentation sur le risque souverain suisse. Environ trois quarts du portefeuille d'immobilisations financières étaient notés en AAA, les autres titres oscillant entre AA+ à A-.

En plus du suivi permanent des divers risques ALM, trois *stress tests* ont été établis par la section risque de marché du département Contrôle des risques :

- *stress tests* pour les taux d'intérêt, à savoir l'impact sur la marge nette d'intérêt pour divers scénarios ;
- *stress tests* pour le taux de change, soit les impacts sur le revenu de chocs sur la parité de change EUR/CHF et USD/CHF ;
- *stress tests* de liquidité, qui envisage quatre éléments : le *liquidity coverage ratio* de la banque, la concentration du refinancement non gagé en USD, la concentration de refinancement à long terme sur la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et, finalement, l'incidence d'une absence de couverture dans le cas où un décaissement "important" serait annoncé à la trésorerie.

Le risque opérationnel (voir également page 99)

Les risques liés à la fraude interne ou externe restent un sujet de préoccupation pour la banque. Quelques cas de *skimming* ou de fraudes sur cartes n'ont pu être évités, comme dans nombre d'établissements. Le système de contrôle interne évolue en fonction des besoins de la banque. Avec son système d'indicateurs des risques-clés, *key risk indicators*, la banque choisit un processus évolutif pour détecter les risques opérationnels. Ce tableau se décline au niveau de la banque et des divisions ; il présente au moins un indicateur des risques-clés par processus.

Le risque de non-conformité (voir également page 99)

Le département Conformité est en charge du contrôle du respect des normes générales réglementaires par la banque, ses filiales, ses organes et ses collaborateurs, essentiellement pour l'acceptation et le contrôle de la clientèle et de ses transactions. Les outils et les contrôles concernant les relations à risques accrus ainsi que les personnes politiquement exposées (PEP) ont été renforcés. L'amélioration et l'automatisation des procédures permettent une détection plus ciblée sur les transactions à risque.

Le département veille aussi à la formation des collaborateurs aux problématiques de risque de blanchiment d'argent et aux risques *cross-border*. De nombreuses informations sont mises à disposition des conseillers de la banque et des formations sont dispensées de manière régulière aux personnes concernées.

Le risque réglementaire et fiscal

La politique de la banque est d'être conforme aux pratiques et accords valides au niveau suisse et international. La banque applique les règlements et directives imposées par les organes de tutelle suisses. De nouvelles adaptations sont mises en place pour satisfaire diverses initiatives, parmi lesquelles on peut citer le *liquidity coverage ratio* selon Bâle III, les accords fiscaux LisInt avec l'Autriche et le Royaume-Uni ainsi que la préparation aux règles imposées par la loi américaine *foreign account tax compliance act (Fatca)*.

En raison des changements réglementaires conséquents, la banque a décidé de réorganiser son dispositif de contrôle et de créer des départements distincts, l'un sous le nom de Conformité, l'autre sous celui de Fiscalité internationale. Ils rapportent hiérarchiquement à la division Finance et contrôle des risques et continuent à soumettre leurs travaux au comité des risques.



MARCHÉS INTERNATIONAUX

CHANGE ET TRÉSORERIE
CONSEIL ET TRANSACTIONS SUR TITRES
E-BROKERAGE 1816
INGÉNIERIE FINANCIÈRE
ASSET MANAGEMENT



Gestion de vos titres :
prenez le pouvoir !

 BCGE

Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong



Talents et compétences

Une compétitivité renforcée par une formation permanente

56

La compétitivité et la renommée de la banque suisse viennent fondamentalement de son savoir-faire. S'il est un domaine qui ne doit pas être sacrifié sur l'autel de la rationalisation des coûts, c'est donc bien celui de la formation. La BCGE a toujours consenti, dans ce domaine, des investissements conséquents à tous les niveaux: jeunes en formation professionnelle ou universitaire, certifications métiers, *management development*, *compliance*, etc.

Un effectif stable en 2012

A fin 2012, 783 collaborateurs travaillaient pour le groupe BCGE, soit 723 en équivalent plein temps. Par rapport à fin 2011, les effectifs sont stables. L'effort continu de rationalisation des processus de travail permet de garder le cap d'une bonne maîtrise des effectifs et des charges de personnel.

Compte tenu de l'évolution des métiers de la banque (technicité, réglementation, rationalisation des processus), la BCGE forme ses collaborateurs et les encourage dans leur mobilité interne. Cela permet, non seulement de favoriser des progressions de carrière, mais également de les préparer aux mutations et réorganisations qui viennent régulièrement, et depuis plusieurs années, bouleverser les banques et les institutions financières. Cette politique de préparation au changement a permis à la banque de renoncer à tout licenciement structurel lorsque, par exemple, des gains de productivité ont été réalisés sur des processus administratifs. En effet, mis à part quelques départs à la retraite, la quasi-totalité des collaborateurs concernés par des suppressions de poste ont pu retrouver une autre opportunité dans notre établissement et ont été accompagnés par des mesures de formation personnalisées.

De plus en plus de collaborateurs détiennent des titres de la banque

Au 31 décembre 2012, 78% des collaborateurs du groupe, soit 613 personnes, détenaient des actions au porteur BCGE, acquises par le biais des plans d'intéressement ou les ayant achetées sur le marché. A fin 2012, ils détenaient globalement 61'290 actions et, en comptant les retraités et les autres bénéficiaires de conditions préférentielles, ce chiffre s'élevait à 72'171 actions (CHF 14.9 millions au 31.12.2012, soit 2% de la capitalisation boursière totale de la banque).

Un plan de formation en phase avec la politique commerciale

Poursuivant une stratégie exigeante dans le domaine du développement des compétences de ses collaborateurs, la BCGE a tenu un rythme élevé en matière de formation durant l'année 2012, puisque deux employés sur trois se sont rendus en cours durant l'exercice écoulé. La première priorité de l'année a été la formation sur le nouvel applicatif de gestion des crédits. Toutes les personnes impliquées dans les processus de crédits ont, grâce à cette formation, appréhendé le nouvel outil afin de renforcer leur niveau d'excellence. C'est ainsi que l'ensemble des conseillers commerciaux, des spécialistes des entités de contrôle et de support crédit se sont succédé dans une nouvelle salle de formation dédiée à cette formation prioritaire. Parmi les employés s'étant rendus en formation, 108 d'entre eux ont suivi un cursus interne certifiant dans le domaine de la technique bancaire. Pour relever les nombreux défis à venir dans notre industrie, il est impératif d'entretenir avec systématique et mesure de performance les acquis relatifs au métier de banquier.

196 collaborateurs au bénéfice d'une certification interne orientée sur le conseil à la clientèle

Inconditionnelle des cursus intensifs, suivis de tests rigoureux éprouvant à la fois les dimensions relatives à la connaissance des produits et à l'éthique commerciale dans la relation clientèle, la Banque Cantonale de Genève compte désormais 196 certifiés dans les domaines du financement immobilier aux particuliers, du conseil bancaire aux petites et moyennes entreprises, de la prévoyance professionnelle et privée ainsi que dans celui de la gestion de fortune. Dans un environnement des plus compétitifs, la polyvalence des conseillers s'avère être un enjeu majeur. Si l'on se réfère à la volonté de la banque de voir chacun de ses clients conseillé par un banquier d'expertise, son point d'entrée avec la banque, il est remarquable de constater que l'éventail des compétences couvertes par ceux-ci s'est considérablement étoffé, puisque les conseillers certifiés détiennent ensemble 360 certifications dans les grands domaines du conseil bancaire. En outre, les conseillers peuvent aussi s'appuyer sur des centres de compétences spécialisés mis à leur disposition. Une mise à jour qualificative, à laquelle est convié l'ensemble des porteurs de certifications internes, est organisée chaque année.

Les activités *cross border* ont leur cursus

Le monde bancaire ne se limitant pas aux activités de front, une certification couvrant l'ensemble des activités de *back office* et de support de la banque a été déployée au cours du premier semestre et la BCGE a désormais ses premiers certifiés dans ce domaine. Dans le domaine réglementaire, on ne compte pas moins de 132 collaborateurs ayant certifié leurs compétences en matière d'activités *cross border* avec l'Allemagne et 245 avec la France, alors qu'une mise à jour en matière de lutte contre le blanchiment d'argent a été proposée à l'entier des employés, en appui aux formations spécifiques dédiées aux collaborateurs spécialisés ainsi qu'aux états-majors des différentes unités. En matière de *compliance*, la banque répond ainsi au défi constant de l'évolution rapide du cadre réglementaire.

Les instituts spécialisés appuient la banque

Le spectre des activités d'une banque universelle étant très large, la BCGE ne peut pas former la totalité de son personnel en interne et elle s'appuie donc aussi sur un réseau d'instituts renommés pour développer les compétences professionnelles de son personnel. L'Ecole Supérieure spécialisée en Banque et Finance, les universités suisses, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire ou le Swiss Training Centre for Investment Professionals font partie des centres de formation auprès desquels la banque se tourne pour maintenir un haut niveau de compétences techniques et managériales.

Neuf diplômes prestigieux

L'année passée, parmi les réussites au sein de ses collaborateurs, la BCGE a eu le plaisir de fêter un nouveau diplômé fédéral ES et deux nouveaux porteurs de brevets fédéraux. Parmi les titres universitaires obtenus par des employés au cours de l'année, nous enregistrons un *certificate of advanced studies*, quatre *diplomas of advanced studies* et un *master of advanced studies*. Pour ce qui est des compétences reconnues au niveau cantonal, nous avons fêté un diplôme et deux certificats cantonaux. Il convient d'ajouter à ces réussites des diplômes officiels linguistiques ainsi que des reconnaissances internationales liées à la surveillance des activités bancaires. Ces succès témoignent du souci de haute qualité qui intéresse l'établissement dans tous les domaines.

Huit journées intensives pour les membres du management

Du côté des compétences personnelles, l'accent a été mis prioritairement sur les compétences des managers de l'établissement. La BCGE a persisté dans le cursus méthodologique que suivent ses managers, lequel totalise désormais huit journées intensives. Six classes de douze cadres ont déjà entamé ce cursus exigeant qui permet au management d'avoir un langage ainsi qu'une méthode en commun. 64 chefs de divisions, d'unités d'affaires et de départements se sont quant à eux affrontés, dans une ambiance dynamique et empreinte de fair-play, lors du traditionnel championnat de management BCGE, qui se déroulait cette année en Argovie.

Intensification du programme de relève

Dix-huit cadres supérieurs ont terminé leur microMBA de la BCGE, en présentant quatre projets innovants et entrepreneuriaux qui vont s'intégrer dans l'activité de la banque. Ces travaux ont été réalisés après avoir suivi plus d'un mois de formation de haut niveau dispensée par des chargés de cours des hautes écoles et universités européennes. Pour ce qui est de son management de premier niveau, la BCGE s'étant fixé pour objectif de repourvoir les postes par des cadres formés à l'interne; l'intensification du programme de relève a aussi constitué un des points forts de l'exercice écoulé, puisque deux classes complètes ont été formées sur les outils de base du manager durant quatre journées.

Afin de soutenir les entités en charge de la clientèle privée et des PME genevoises, l'entier des chefs de secteurs, des responsables d'agences, de leurs adjoints et des responsables commerciaux a été formée au pilotage de leurs équipes. Ils ont participé à un cursus de presque une semaine couvrant la totalité de leurs activités de managers d'une force de vente.

Quatre pour cent de jeunes en formation

Acteur majeur de la formation professionnelle, la BCGE, qui compte dans ses rangs 4% de jeunes en formation (stagiaires universitaires, stagiaires en formation continue pour porteurs de maturités et apprentis), a vu cette année ses sept apprentis réussir leurs examens. Cette relève de la place financière genevoise peut s'appuyer sur un réseau interne de formateurs expérimentés.

Une prévoyance professionnelle attractive

La BCGE offre à ses employés une institution de prévoyance attractive afin de les prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. La Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE est une institution de prévoyance semi-autonome ; elle réassure l'ensemble des prestations d'invalidité et de décès auprès d'une compagnie d'assurances privée. La solution de prévoyance vieillesse se compose de deux niveaux distincts. Il existe en premier lieu un plan de base en primauté des prestations, pour la part du salaire fixe jusqu'à 125% du montant limite supérieur défini à l'article 8, alinéa 1 de la Loi sur la prévoyance professionnelle. A cela s'ajoute un plan complémentaire en primauté des cotisations, pour la part du salaire fixe et variable (bonus) dépassant la limite assurable dans le plan de base. La cotisation de l'employé au plan complémentaire est facultative.

La prévoyance invalidité et décès est fondée sur le principe de la primauté des prestations. L'employeur contribue au moins à hauteur des deux tiers de la totalité des cotisations envers l'institution de prévoyance. En 2012, le conseil de fondation a pris la décision de baisser son taux technique de 4% à 3.5% dès le 1^{er} janvier 2013. Si le plan en primauté de prestations n'a pas été impacté par cette baisse, il en a découlé une baisse du taux de conversion de 0.4% sur le plan en primauté des cotisations, baisse mise en œuvre progressivement entre 2013 et 2016.

Conditions préférentielles pour les collaborateurs

Les collaborateurs bénéficient de conditions préférentielles sur certaines de leurs prestations bancaires BCGE. Ainsi, sur les comptes salaires, les autres comptes créanciers préférentiels et les hypothèques, les collaborateurs bénéficient de taux préférentiels proches des taux du marché.

Des médiateurs neutres soutiennent les collaborateurs momentanément en difficulté

Depuis de nombreuses années, la BCGE met à disposition de ses collaborateurs deux structures d'accompagnement. Tout d'abord, le Service Social Inter-Entreprises, association dont sont membres diverses entreprises de la place, offrant aux collaborateurs les prestations d'assistants sociaux qui les soutiennent dans des domaines aussi variés que la santé, la gestion financière, la famille, le travail ou le logement. Par ailleurs, une structure de médiation permet au collaborateur de partager avec une professionnelle externe ses problèmes de relations au travail et de les gérer, le plus souvent, sans intervention directe de la hiérarchie. Ces deux entités peuvent être contactées en toute confidentialité et gratuitement par tous les collaborateurs de la BCGE.

Protection contre la fumée et les risques

La BCGE est un établissement sans fumée. Par ailleurs, la banque a développé un plan de secours en lien avec les risques de pandémie. Cette procédure a pour objectif principal de protéger les personnes et de garantir la continuité des activités vitales de l'établissement, tant en termes de prestations minimales à la clientèle que de limitation des risques pour l'établissement.

Des collaborateurs bien informés

La banque privilégie la communication et la diffusion des informations à l'interne via différentes réunions et comités qui réunissent les acteurs des métiers de l'entreprise. En parallèle, elle dispose de plusieurs canaux d'information à large échelle. Dans le domaine électronique, l'intranet permet, en sus du mail, de relayer l'actualité et l'information du groupe, de manière directe et instantanée. Vecteur essentiel, il permet d'accéder aux applications internes et de s'informer sur toutes les nouveautés en cours, règlements-cadres, articles de presse, résultats et marchés financiers, etc.

Sur le plan de la communication orale, les collaborateurs sont conviés par la direction générale à une réunion d'information bisannuelle, à l'occasion de la publication des résultats semestriels et annuels. A rythme régulier, ont également lieu des *business lunches* durant lesquels un représentant de la banque présente à ses pairs une activité, un métier ou un projet en cours de développement. Afin d'ouvrir à ses collaborateurs l'univers culturel local, la BCGE organise également des visites commentées d'expositions de musées genevois. En complément, les cadres supérieurs bénéficient d'un séminaire et d'une présentation annuels destinés à communiquer sur les objectifs stratégiques et l'évolution des métiers et marchés. Le CEO anime diverses présentations internes dans le domaine du *management development*. La banque publie également un magazine destiné aux collaborateurs et à leurs familles, qui paraît trois fois par an, et dans lequel métiers, projets et thématiques financières d'actualité sont abordés.

Une large palette d'incentive

La BCGE dispose d'un plan d'*incentive* à l'excellence qui inclut quatre prix distribués, en principe, deux fois par an. Le prix *Intrapreneur* récompense l'imagination et la créativité des collaborateurs qui contribuent à faire émerger des idées neuves, génératrices d'améliorations. Le prix *Service center* récompense la qualité d'une réalisation orientée sur l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts. Le prix *Service à la clientèle* reconnaît l'excellence du service à nos clients, dans le cadre d'une action exceptionnelle ou d'une attitude exemplaire. Le prix *Hubble* récompense les collaborateurs qui ont réussi à convaincre le plus de clients à utiliser les moyens modernes et économiques augmentant leur autonomie dans la gestion de leurs avoirs.

Les ressources humaines et la direction générale associent les collaborateurs au processus de recrutement de nouvelles compétences. Une prime au recrutement est versée aux collaborateurs, à l'exception des membres de la direction générale et des ressources humaines, qui contribuent à un engagement.

Les prix distribués aux collaborateurs

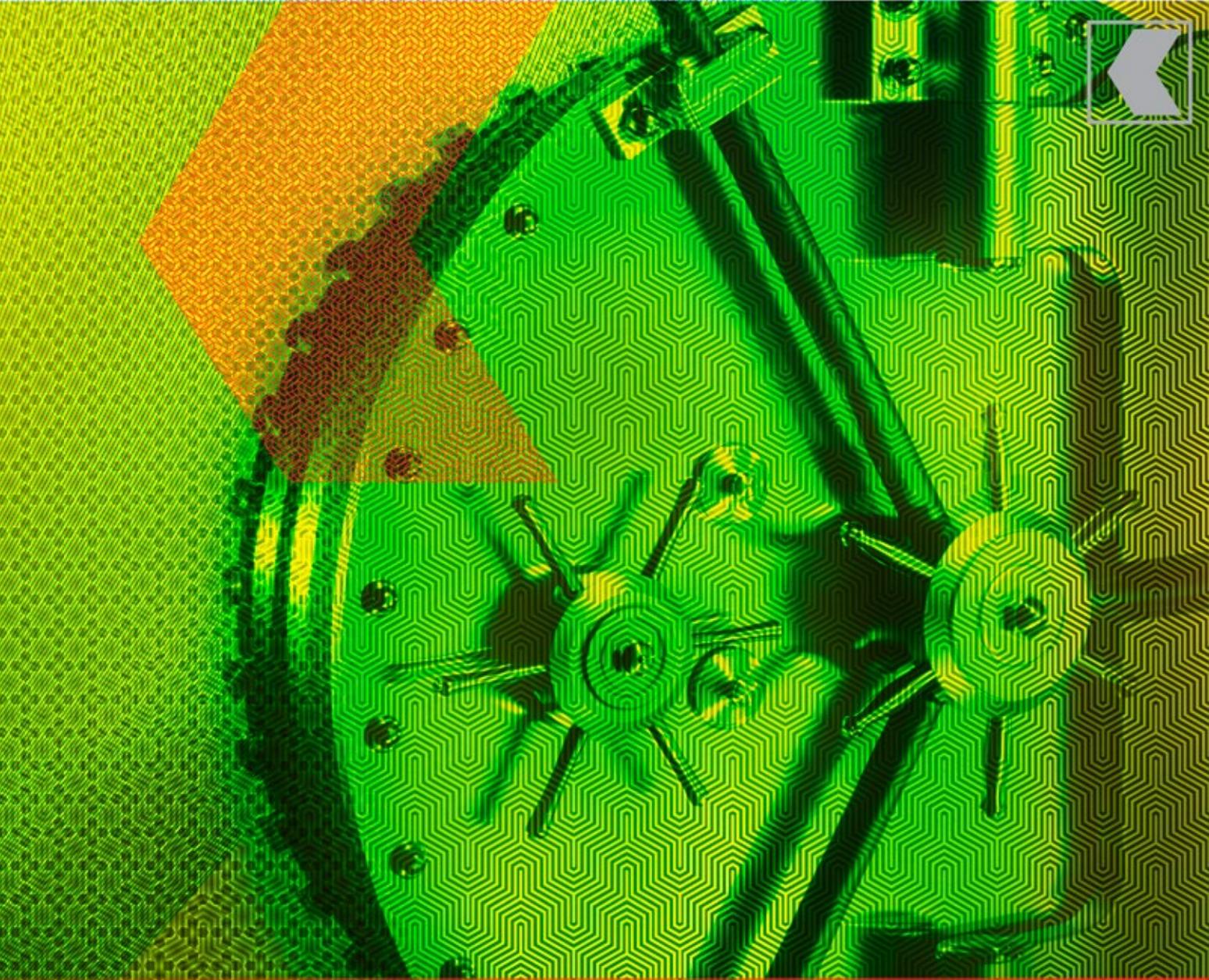
Prix	Par équipe/ individuel	But
<i>Avantage Service</i>	Equipe	Soutenir la diffusion de BCGE Avantage Service
<i>Check-up</i>	Equipe	Mettre en avant la qualité des conseils prodigués lors des entretiens BCGE Check-up
<i>Hubble</i>	Individuel	Promouvoir les moyens modernes de gestion de ses avoirs
<i>Intrapreneur</i>	Individuel	Encourager l'imagination et la créativité
<i>Service center</i>	Individuel	Favoriser les réalisations orientées sur l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts
<i>Service à la clientèle</i>	Individuel	Appuyer l'excellence du service à la clientèle

EPARGNE

ADRESSE DE DÉPÔTS SÉCURISÉE
SOLUTIONS D'ÉPARGNE
FONDS DE PLACEMENT
PROGRAMME DE PRIMES DE FIDÉLITÉ

2016

Vos intérêts priment



Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong 



Développement durable

La BCGE pratique une politique environnementale et sociale en accord avec ses valeurs

Les enjeux environnementaux ont modifié les comportements de consommation des individus, mais aussi des entreprises et des Etats. Dans leur recherche de la croissance, les sociétés intègrent ces aspects. A la BCGE, la durabilité représente une des bases des actions entrepreneuriales. La banque est convaincue que son succès sur le long terme sera d'autant plus important qu'elle oriente ses actions dans l'intérêt des clients, propriétaires, collaborateurs, de la communauté et de sa propre pérennité.

Depuis plus de dix ans, la BCGE a adopté une ligne de conduite très respectueuse de son environnement global, autant par respect de ses valeurs et de ses idéaux que par intérêt stratégique. En effet, son exposition au regard de tous au sein d'une communauté économique régionale, en tant que société bancaire cotée à la bourse et notée par une grande agence de *rating*, lui impose d'ores et déjà une contrainte de sans-faute en matière de risque de réputation. Toutefois, elle n'en fait pas un outil de promotion propagandiste et artificiel.

Prérequis en responsabilité sociale (RSE)

Par nature, une banque cantonale est fondée sur une volonté et un projet de service à une communauté qui sont exprimés de manière précise dans la Loi¹ : il consiste à contribuer au développement de l'économie de Genève et de sa région. Par ailleurs, la BCGE est, par la force des circonstances, une banque "ordinaire" soumise aux règles du marché et dont il est attendu qu'elle soit compétitive et profitable. Sa cotation en bourse atteste de la volonté de ses actionnaires publics (Canton, Ville, Communes) de la soumettre pleinement à l'environnement concurrentiel sans protection ou facilité particulières. La BCGE doit donc concilier sa plus haute finalité avec la nécessité, condition de survie, de s'adapter à la demande très dynamique du marché bancaire.

Principes d'éthique

Adoptée par l'assemblée des actionnaires, puis par le Grand Conseil genevois en 2003, la *Charte d'éthique* de la BCGE formalise les principes de durabilité de manière cohérente avec les souhaits de ses actionnaires. Elle rappelle notamment la mission de la BCGE, telle que fixée par la Loi, et précise les valeurs qui la guident dans la gestion de ses affaires, dans la conduite de ses relations avec ses clients, ses collaborateurs, ses fournisseurs et, enfin, ses actionnaires.

Les principes qui ont sous-tendu la rédaction de la *Charte d'éthique* sont les suivants :

- concision et fixation de quelques priorités majeures ;
- développement d'un état d'esprit (culture) ;
- neutralité idéologique et politique ;
- orientation directe et pragmatique des réflexions issues des principes de la responsabilité sociale et environnementale vers les parties prenantes, sans exercice alibi de type écoblanchiment (également appelé *greenwashing*, ce procédé de marketing est utilisé par certaines entreprises pour se donner une image écologique responsable, alors que la plupart du temps elles n'entreprennent pas de réelles actions environnementales) ;
- recherche systématique d'une synergie opérationnelle entre les impératifs de profitabilité de la banque et les dispositions favorisant la responsabilité communautaire.

Ces priorités et les exigences de la *Charte d'éthique* se reflètent dans différents documents de conduite de la banque, notamment son plan stratégique et financier triennal qui fixe entre cinq et huit objectifs stratégiques par partie prenante. Ces derniers sont suivis mensuellement par la direction générale et le conseil d'administration.

Aspect du développement durable dans la gestion des ressources

Au-delà de son objectif de croissance dans le temps, la BCGE adopte des concepts d'investissement responsable dans trois secteurs essentiels de ses activités : l'écologie d'entreprise, la gestion active des risques et les produits et prestations de la banque.

La BCGE se présente comme un acteur qui contribue à préserver l'environnement. Des objectifs à niveau stratégique sont fixés dans le plan stratégique (chauffage, consommation de papier, traces de carbone, etc.). Par rapport à la taille de la banque, les mesures d'efficacité sont de niveau élevé. Elles sont largement inspirées par la norme ISO 14001 sur le management environnemental.

Au quotidien, la BCGE réduit les conséquences directes de ses activités par la diminution de la consommation d'énergie, de papier, de cartouches d'encre, de matériel de bureau ainsi que de déchets dont elle améliore sans cesse la gestion. Par exemple, les imprimantes des banques sont programmées pour effectuer des impressions recto verso par défaut.

Informatique et consommation d'énergie optimale

La BCGE adhère au concept du *green IT* (informatique verte), car elle tient compte des contraintes et des coûts en énergie au niveau de l'alimentation électrique et de la climatisation des matériels informatiques. Son objectif est d'améliorer la performance énergétique des outils de production informatique. Lorsqu'elle doit opter pour des équipements, la BCGE prend ses décisions de manière économique et écologique. Le renouvellement soutenu de l'ensemble des infrastructures permet de disposer des technologies les plus récentes (virtualisation, stockage centralisé, partage des puissances de calcul) en conformité avec les futures normes écologiques du centre de calcul.

Par souci de simplification et d'optimisation, la BCGE a ainsi choisi d'héberger l'essentiel de son infrastructure informatique dans un centre de calcul externe, réduisant ainsi la consommation d'électricité et le dégagement de chaleur. En 2012, les derniers anciens serveurs informatiques, hébergés dans les locaux de la banque, ont été démantelés. L'externalisation permet l'utilisation de technologies de virtualisation des serveurs, décomposant les différents appareils en petites unités virtuelles. Cette option permet de réunir des composants de taille modeste au sein d'un même système logique de dimension plus importante. La gestion centralisée des serveurs permet aussi d'adapter leurs performances en fonction de l'énergie disponible, tout en respectant le niveau de services convenus.

Obtention de la certification Green IT

Dans le cadre du démantèlement et du remplacement de ses anciennes infrastructures, la BCGE a reçu de la part de Swisscom et de Myclimate (www.myclimate.org) un certificat *Green IT*, synonyme d'un accroissement d'efficacité et d'une économie d'énergie intelligents et durables. L'économie est chiffrée à 93 tonnes de CO₂ – correspondant aux émissions de 20 véhicules – et à 496 MWh – correspondant aux consommations d'électricité de 83 ménages. La BCGE marque ainsi sa contribution à l'environnement.

Gestion des déchets et des transports

Dans le cadre du recyclage, les services généraux de la BCGE poursuivent sans cesse leur mission en centralisant et en triant les consommables professionnels (papier, cartouches d'encre usagées, composants informatiques) dans les bâtiments de la banque. Les collaborateurs y participent en jetant leurs déchets personnels (piles, pet, aluminium) dans des points de collecte. Chacun d'entre eux dispose de deux poubelles, une pour le papier, l'autre pour les déchets non recyclables.

Lors de l'achat, de la reprise de biens d'équipement ou de la commande de consommables, le département logistique suit les conditions générales d'achat du groupe BCGE qui respectent l'environnement. Il se réfère quotidiennement au guide des achats professionnels responsables diffusé par le Service cantonal du développement durable (SCDD).

L'essentiel du transport du courrier entre les bâtiments de la banque est confié à un prestataire qui se doit d'utiliser des véhicules appartenant à la classe la moins polluante de la norme Euro N5. En ville, le courrier léger est acheminé par un prestataire travaillant avec des coursiers à vélo.

CONSOMMABLES	2010	2011	2012
Achat papier (nombre de feuilles) dont :	8'700'000	10'550'000	7'410'000
<i>Fibres de bois FSC</i>	200'000	200'000	35'000
<i>Fibres d'eucalyptus FSC</i>	5'425'000	6'225'000	4'325'000
100% recyclé	3'075'000	4'125'000	3'050'000
Destruction papier (en tonnes)	90.2	78.3	49.1
Récupération PET (en kg)	1'156	975	1'336
Récupération piles (en kg)	22	20	80
Composants informatiques (en kg)	1'456	656	204

Rénovation des infrastructures

Le service Travaux de la BCGE poursuit les transformations et les rénovations de locaux de manière économique et écologique, en collaboration avec les autorités cantonales, les architectes et les bureaux d'ingénieurs. Lors de travaux, la BCGE se soucie particulièrement de l'impact des matériaux employés, que ce soit dans ses achats ou dans ceux de ses sous-traitants. L'installation de parois en bois d'origine certifiée se poursuit dans les agences ainsi que l'utilisation de matériaux nobles, sans solvants, et l'obligation de la part des fournisseurs de trier leurs déchets.

Lors de ses appels d'offres, la BCGE privilégie les entreprises conscientes des aspects environnementaux et œuvrant pour la proximité afin de réduire les déplacements et le volume d'émissions nocives qu'ils entraînent.

Concentration des activités centrales de la banque sur deux sites opérationnels

Les bénéfices pour l'environnement sont visibles au travers de l'amélioration des ratios coûts-besoins-environnement des infrastructures. La BCGE optimise le ratio des places de travail en concentrant ses activités hors agences. La banque a engagé une réflexion sur l'usage de ses trois sites principaux (Ile, Lancy et Conches). Celle-ci a mené la banque à planifier une relocalisation des différentes activités en favorisant une valorisation de l'immeuble de Lancy et en y transférant l'ensemble des activités opérationnelles du bâtiment de Conches. Cette décision sera progressivement mise en œuvre jusqu'en 2014 et nécessitera une adaptation ainsi qu'une modernisation des infrastructures actuelles.

Une fois le transfert effectué, la banque disposera de deux pôles d'activités distincts : un pôle essentiellement commercial (sur le site de l'Ile) et un pôle opérationnel, administratif et de formation (à Lancy). Dans le cadre de cette optimisation, la banque a l'intention de vendre son site de Conches.

Optimisation des coûts environnementaux

Les options retenues, lors des études réalisées dans le cadre du projet cantonal de nouvelle offre d'électricité (NOE) du Service de l'énergie (ScanE), ont continué à porter leurs fruits en 2012, puisque les consommations d'électricité s'affichent à nouveau en baisse. La consommation à Genève est passée en deux ans de 5'153'053 à 4'476'458 kWh. Afin de minimiser les effets sur l'environnement de sa consommation, la BCGE a opté pour une électricité respectueuse de l'environnement, provenant d'origine hydraulique, proposée par son fournisseur.

ÉLECTRICITÉ	2010 (kWh) ¹	2011 (kWh) ¹	2012 (kWh)	Var. kWh (1 an)	Var. kWh (2 ans)
Centre-ville	1'782'421	1'567'508	1'482'650	-84'858	-299'771
Lancy	1'813'983	1'681'750	1'644'060	-37'690	-169'923
Agences	1'460'413	1'316'895	1'264'882	-52'013	-195'531
Centre de formation	96'236	107'106	84'866	-22'240	-11'370
Total	5'153'053	4'673'259	4'476'458	-196'801	-676'595

GAZ	2010 (kWh) ¹	2011 (kWh) ¹	2012 (kWh)	Var. kWh (1 an)	Var. kWh (2 ans)
Centre-ville ²	789'893	760'379	922'752 ³	162'373	132'859
Total	789'893	760'379	922'752³	162'373	132'859

EAU	2010 (m ³) ¹	2011 (m ³) ¹	2012 (m ³) ¹	Var. m ³ (1 an)	Var. m ³ (2 ans)
Centre-ville	6'414	6'089	10'177 ⁴	4'088	3'763
Lancy	1'949	2'551	1'755	-796	-194
Agences	2'100	2'608	2'760	152	660
Centre de formation	7'164	5'264	4'633	-631	-2'531
Total	17'627	16'512	19'325⁴	2'813	1'698

¹ Année 2011, période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, année 2010, période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010.

² En plus du siège, trois agences, sises dans des immeubles propriétés de la BCGE, sont également chauffées au gaz. Le bâtiment de Lancy, et le Centre de formation n'utilisent pas le gaz.

³ Les très basses températures de décembre et de l'hiver, surtout en février, ont induit cette variation.

⁴ Le bâtiment en l'île est refroidi par l'eau du Rhône. Des pannes du système de pompage ont induit une augmentation de la consommation d'eau potable, qui prend le relais en cas de nécessité. Source : SIG

Transports verts et gestion des risques

La BCGE encourage l'utilisation des transports publics. Dans sa nouvelle politique de mobilité, elle propose des indemnités mensuelles, sous forme par exemple d'une contribution de prime participative à l'achat d'un abonnement annuel de transports publics. La banque a également proposé, dans son site intranet, des solutions de covoiturage. Enfin, des conditions particulières sont offertes aux collaborateurs des sites hors Genève. La banque prescrit également à son personnel d'utiliser le plus possible le train et les autres moyens de transports publics terrestres pour leurs déplacements professionnels.

En outre, avec un réseau d'agences le plus dense du canton de Genève (vingt-deux agences), elle favorise la proximité pour ses clients en leur permettant de minimiser leurs déplacements en voiture ou d'utiliser les transports en commun qui desservent toutes les agences du groupe.

La banque intègre l'identification et la qualification des risques environnementaux et sociaux dans ses procédures d'analyse et de gestion (voir chapitre Contrôle des risques, débutant en page 50).

Gamme des prestations BCGE

En qualité de gestionnaire d'actifs à l'échelle internationale, la BCGE met l'accent sur le respect de toutes les prescriptions légales, internes et relatives au droit de la surveillance. Les collaborateurs de la BCGE travaillent en suivant les prescriptions internes et les standards professionnels en vigueur. La banque cantonale a ainsi pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le meilleur résultat possible lors de la mise en œuvre des décisions commerciales. Elle a aussi mis sur pied une procédure clairement structurée pour réagir rapidement et de manière appropriée en cas de plaintes des investisseurs. Il s'agit d'éviter les conflits d'intérêts relatifs à la gestion de portefeuilles, aux transactions, ou encore ceux liés aux opérations personnelles ou à l'exercice des droits de vote. Dans son offre de produits d'investissement, la BCGE a intégré des concepts visant à soutenir le financement d'une économie durable et de long terme. Elle propose une ligne de prestations bancaires, BCGE Performance responsable, qui cherche à intégrer au mieux des critères éthiques et écologiques. Elle met ainsi à disposition de la clientèle un choix de services et de produits financiers respectant à la fois les critères d'analyse financière et les principes environnementaux et sociaux :

BCGE Simplissimo : Ce prêt hypothécaire destiné aux particuliers finance aussi les investissements qui suivent les prescriptions du label Minergie. Cette option "verte" permet d'optimiser le confort dans le respect de l'environnement et d'obtenir un taux préférentiel.

BCGE Leasing : La BCGE offre un taux préférentiel pour le financement de véhicules neufs propres qui consomment peu de carburant et émettent moins de polluants. Ce taux préférentiel s'applique aux véhicules qui figurent sur la liste des véhicules les moins polluants établie par le Canton.

BCGE Netbanking : La solution de gestion des comptes et dépôts par internet permet de contribuer activement à la protection de l'environnement grâce aux options e-factures et e-documents qui entraînent une économie de papier et une réduction du volume de transport du courrier.

BCGE 1816 : La bourse en ligne permet de gérer de manière autonome un portefeuille et de passer des ordres d'achats et de ventes directement par internet, sans transfert de papier. Cette solution dématérialise les transactions boursières.

BCGE Synchrony LPP 40 SRI : Le fonds investit uniquement dans des actifs (actions, obligations et fonds de placement) généralement reconnus comme durables ou encore socialement responsables. Ces termes similaires désignent une approche de la gestion dans laquelle le besoin de performance économique s'accompagne du respect de l'environnement et d'un certain nombre de valeurs humaines et éthiques.

BCGE Synchrony Swiss Small and Mid Caps : Le fonds investit à long terme dans environ vingt-cinq valeurs secondaires suisses (entreprises cotées hors SMI) choisies notamment sur la base de critères durables. Pour être sélectionnées, les entreprises doivent ainsi présenter des qualités financières, sociales et environnementales à la fois globalement équilibrées et individuellement supérieures à la moyenne.

Fonds Swisscanto : Cette entreprise collective des banques cantonales suisses pour les services de placement et de prévoyance propose notamment une gamme de fonds de placement, les Swisscanto Green Invest, orientée vers le développement durable. Les principes et les mesures dans ce domaine s'appuient sur le service développement durable de Swisscanto. Ce dernier veille à ce que les principes de la durabilité entrepreneuriale soient intégrés dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie commerciale.

BCGE Avantage service : Ce programme de fidélité ne consomme pas de papier, ni de gadgets encombrants. Il s'affiche sur le compte des clients sous forme d'une prime d'intérêts attractive.

Manifestations et ouvrages thématiques

Clients et investisseurs bénéficient de publications financières, tout au long de l'année, destinées à les éclairer sur les perspectives conjoncturelles suisse et mondiale ; ils disposent aussi de la Stratégie d'investissement du groupe BCGE, de même que des performances des produits phares de la banque. La banque informe la communauté genevoise sur l'économie locale en participant à des recherches thématiques, notamment sur les indicateurs de la santé économique de la région. Chaque année, elle rédige une brochure sur le PIB genevois avec une présentation des perspectives conjoncturelles. Elle publie aussi d'autres rapports en lien avec des secteurs spécifiques. Par exemple, en 2012, a été réalisé *Genève : un pôle de formation tourné vers l'économie ?*, une brochure thématique sur l'adéquation entre les enseignements disponibles dans le canton et les besoins des entreprises. Dans le même esprit d'informer, une étude portant le titre *Les raisons de la dynamique économique romande* a été réalisée en collaboration avec les autres banques cantonales romandes.



La banque publie sa *Philosophie d'investissement* et d'autres informations stratégiques sous la forme de brochures, également disponibles sur internet. Elle fournit, en parallèle, une documentation complète et variée sur ses produits et prestations. Un magazine clientèle, *Dialogue*, est également envoyé aux clients-actionnaires sur une base quadrimestrielle.

Enfin, un commentaire quotidien sur les marchés boursiers et des articles thématiques réguliers sont publiés dans la presse locale par la BCGE à l'intention des investisseurs. Les documents publiés par la banque sont disponibles dans ses agences et ses filiales ainsi que sur le site internet de la maison mère.

La banque organise, à l'intention de sa clientèle, de nombreux événements spécialisés durant l'année, auxquels clients ou prospects sont conviés.

Idées et valeurs

En plus d'appliquer des dispositions légales et réglementaires liées à la pratique d'une activité irréprochable, la BCGE conduit ses affaires dans le respect des valeurs suivantes : intégrité, équité, loyauté, indépendance et transparence. Toutes sous-tendent les activités de la banque et de ses collaborateurs au quotidien.

Une vision du futur

La Banque Cantonale de Genève entend poursuivre ses efforts visant la réalisation de son engagement responsable à l'égard de la communauté et de l'environnement. Ses priorités sont principalement les suivantes :

- soutenir ses clients (particuliers et entreprises) dans l'adoption d'un trafic des paiements dématérialisé via BCGE Netbanking ;
- optimiser les utilisations énergétiques disponibles (sources lumineuses à basse consommation et des technologies de l'information notamment) ;
- continuer à proposer une ligne de prestations bancaires qui intègre au mieux des critères éthiques et écologiques.

Des prestataires responsables

Dans ses opérations de financement aux entreprises et dans le choix de ses prestataires externes, la BCGE est attentive à la nature des activités de ces derniers. Avant l'entrée en relations d'affaires, et tout au long de celles-ci, un examen, notamment de *compliance*, très serré est effectué. Il vise à écarter les sociétés qui ne sont pas conformes aux conditions de qualité posées par la banque.

Importance des parties prenantes

Les parties prenantes au fonctionnement de la BCGE ont toutes une importance propre. Par ordre de priorité, les actionnaires constituent la première d'entre elles.

Ces derniers ont été placés au premier rang, pour marquer le fait que la banque est une entreprise plongée dans un système concurrentiel et non protégé (par des caractéristiques monopolistiques comme les grandes régies, par exemple). Ses actionnaires lui sont essentiels, puisqu'ils fournissent le "pilier" de fonds propres nécessaire à "toute vie bancaire". On notera que l'actionariat de la BCGE est très original, car il est mixte (public et privé), avec un rôle important de l'Etat, la Ville et des Communes ainsi qu'une communauté d'actionnaires privés croissante (plus de 11'400), composée notamment de clients et de collaborateurs.

Les clients

Le client est le décideur du succès d'une banque. La BCGE entend fidéliser le client individuel et son cercle familial, si possible pour plusieurs générations. Cet engagement sur le long terme exige beaucoup de respect des intérêts du client et une qualité de conseil de très haut niveau (y compris la dimension déontologique).

Les collaborateurs

Dans une société de service et de conseil, la qualité, l'engagement et la loyauté à l'entreprise sont des conditions de survie et de développement. La politique des ressources humaines (rémunération, relève, formation, participation au capital de la banque) vise à recruter, fidéliser et dynamiser les employés. Cette partie est développée dans le chapitre *Talents et compétences* (voir page 56).

La communauté

Ce concept, plus général, recouvre de nombreux domaines, comme la distribution équitable des services (proximité non discriminante, tarifs justes, etc.) ou encore la qualité d'accès à une banque à vocation régionale. Le service aux personnes à mobilité réduite, par exemple, constitue un élément important. Dans le domaine du financement, des règles d'intervention bien précises doivent permettre aux petits entrepreneurs et artisans d'être traités avec équité et respect.

La pérennité de la banque

Une société ou une entreprise doit parfois opposer son intérêt propre à ceux d'une ou plusieurs parties prenantes. Le management responsable vise à développer des gains communs avec les détenteurs de titres et à tenir compte des intérêts de chacun par un arbitrage délicat. Des objectifs de pérennité et de solidité sont indissociables d'une entreprise sérieuse. Il s'agit, dès lors, d'assurer la compétitivité, la productivité et une rentabilité durable.

Mesures de l'efficacité

L'ensemble des objectifs concernant la responsabilité sociale et environnementale, de même que la politique de bonne conduite dans divers domaines, est suivi et mesuré à travers un système de contrôle rigoureux au sein de la banque. Chaque échelon hiérarchique doit avoir la maîtrise et est responsabilisé sur des enjeux dans son domaine d'action.

La communication

La banque a adopté une politique de modestie et de retenue communicationnelle dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale. L'action efficace, et sur la durée, est préférée à de longs rapports peu conséquents en dernière analyse. Le rapport annuel comprend des données factuelles à ce sujet. Il a d'ailleurs reçu un bon écho et les analystes financiers qui suivent le titre considèrent que ce niveau d'information est suffisant, considérant la taille de la BCGE. Des informations ponctuelles et régulières sont diffusées sur des thèmes précis par le département Communication et relations investisseurs.

Conclusion

Cet inventaire annuel de l'exercice de la responsabilité sociale et environnementale de la BCGE témoigne d'un engagement bien établi visant le respect des parties prenantes. Ce bilan systématisé fournit l'ossature d'un suivi méthodique, notamment pour les nouveaux développements. Il contribue à diffuser la "culture" de la responsabilité sociale et environnementale en sensibilisant les acteurs internes à l'importance d'une bonne maîtrise de chaque paramètre des relations avec les parties prenantes.

Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise

1.	STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT	72
1.1	Structure du groupe	72
1.1.1	Structure opérationnelle	72
1.1.3	Périmètre de consolidation	72
1.2	Actionnaires importants	73
1.3	Participations croisées	73
2.	STRUCTURE DU CAPITAL	73
2.1	Capital	73
2.2	Augmentation de capital autorisée ou capital conditionnel	73
2.3	Modification du capital	73
2.4	Actions et bons de participation	73
2.5	Bons de jouissance	73
2.6	Restrictions de transfert et inscription des <i>nominees</i>	73
2.7	Emprunts convertibles et options	73
3	CONSEIL D'ADMINISTRATION	74
3.1	Composition	74
3.2	Election et durée du mandat	76
3.3	Compétences	76
3.4	Organisation du conseil d'administration	77
3.4.1	Répartition des tâches	77
3.4.2	Méthodes de travail	77
3.4.3	Comités du conseil d'administration	77
3.5	Instruments d'information et de contrôle	78
4	DIRECTION GÉNÉRALE	78
4.1	Composition	78
4.2	Compétences	80
4.3	Contrats de management	80
5.	RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS	81
6.	DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES	82
6.1	Limitation et représentation des droits de vote	82
6.2	Quorum statutaire	82
6.3	Convocation de l'assemblée générale	82
6.4	Inscriptions à l'ordre du jour	82
7.	PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE	83
8.	ORGANE DE RÉVISION EXTERNE	83
8.1	Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable	83
8.2	Honoraires de révision	83
8.3	Honoraires supplémentaires	83
8.4	Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision	83
9.	POLITIQUE D'INFORMATION	84
9.1	Informations destinées aux actionnaires	84

Le rapport ci-dessous décrit les principes de conduite et de contrôle du groupe BCGE. Il est structuré selon la directive portant sur la *corporate governance* de la SIX Swiss Exchange (ci-après SIX), qui s'applique pour l'exercice au 31 décembre 2012, et reprend sa numérotation. Des sauts de numérotation indiquent que les paragraphes correspondants de la directive ne s'appliquent pas à la BCGE.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Structure opérationnelle

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations ; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève SA". Le siège social et la direction de la banque sont à Genève. Elle exploite des succursales et des agences. La BCGE est cotée à la SIX Swiss Exchange. Seuls les 1'479'174 titres au porteur sont cotés, la capitalisation est calculée sur la base d'un cours de CHF 207.

Numéro de valeur, titre au porteur	164268
Numéro ISIN, titre au porteur	CH0001642682
Capitalisation boursière (31.12.2012)	CHF 745 millions, titres nominatifs et au porteur
	CHF 306 millions (montant exact 306 189 018), titres au porteur uniquement

L'organigramme du groupe BCGE figure en pages 16 et 17. Les principes de cette organisation sont les suivants :

- La Banque Cantonale de Genève est organisée en cinq divisions conduites par les membres de la direction générale, dont la composition et les compétences sont décrites en pages 14, 15, 78, 79 et 80.
- La coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par le président de la direction générale et son état-major et, d'autre part, par un fonctionnement matriciel.
- Le fonctionnement de base ci-dessus est renforcé par des comités chargés, au nom de la direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants. Il s'agit notamment des institutions décrites dans le tableau ci-dessous :

Principaux comités	Tâches	Président	Vice-président
Comité des crédits	Décisions liées aux affaires de crédit	Claude Bagnoud	Emile Rausis
Comité de stratégie de placement	Détermination de la stratégie de placement	Constantino Cancela	Haroldo Jimenez
Comité ALM (<i>Asset and Liability Management</i>)	Conduite et contrôle de la politique financière et supervision de la gestion prévisionnelle du bilan et des risques de taux	Blaise Goetschin	Eric Bourgeaux
Comité des risques	Analyse des risques stratégiques et contrôle des activités sensibles	Eric Bourgeaux	Emile Rausis
Comité de stratégie informatique	Préparation de la stratégie informatique et suivi de son implémentation	Eric Bourgeaux	Jean-Marc Joris
Commission des crédits à risque accru	Décisions liées aux affaires de crédits (contentieux, <i>workout</i>) et aux immobilisations financières non stratégiques	Emile Rausis	Bernard Matthey
Comité stratégique organisation	Préparation de la stratégie d'organisation et suivi de son implémentation	Jean-Marc Joris	Jérôme Monnier

1.1.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation complet est présenté en page 95.

Il comprend notamment, au 31 décembre 2012, les sociétés, filiales à 100% :

- Banque Cantonale de Genève (France) SA (www.bcgef.fr), Lyon, capital-actions de EUR 15.25 millions,
- Capital Transmission SA, Genève, capital-actions de CHF 2 millions.

1.2 Actionnaires importants

Situation des actionnaires importants, telle que connue par la BCGE au 31 décembre 2012 :

Droits de vote détenus par les collectivités publiques

Situation au 31.12.2012

Actionnaires	Actions porteur	Actions nominatives A et B	Total des voix	Valeur nom. CHF pour act. porteur	Valeur nom. CHF pour act. nominatives	Total valeur nominale	% en voix	% en capital
Canton de Genève	538'636	2'510'443	3'049'079	53'863'600	125'522'150	179'385'750	53.30%	49.83%
Ville de Genève	147'270	1'208'106	1'355'376	14'727'000	60'405'300	75'132'300	23.69%	20.87%
Communes de Genève	5'963	523'103	529'066	596'300	26'155'150	26'751'450	9.25%	7.43%
Total	691'869	4'241'652	4'933'521	69'186'900	212'082'600	281'269'500	86.24%	78.13%
Capital existant	1'479'174	4'241'652	5'720'826	147'917'400	212'082'600	360'000'000	100%	100%

1.3 Participations croisées

La BCGE n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions ayant le droit de vote.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Le capital de la banque s'élève à CHF 360'000'000.

2.2 Augmentation de capital autorisée ou capital conditionnel

Aucune disposition statutaire ne permet au conseil d'administration d'augmenter le capital (augmentation autorisée) ou ne permet une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).

2.3 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant les trois derniers exercices.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital est composé d'actions nominatives "A" et "B" et d'actions au porteur, soit un total de 5'720'826 actions, toutes entièrement libérées :

- 2'651'032 actions nominatives "A", d'une valeur nominale de CHF 50,
- 1'590'620 actions nominatives "B", d'une valeur nominale de CHF 50,
- 1'479'174 actions au porteur, d'une valeur nominale de CHF 100.

Les actions au porteur sont cotées à la bourse suisse SIX Swiss Exchange. Les actions nominatives sont détenues exclusivement par les collectivités de droit public genevoises et ne sont pas cotées.

Chaque action donne droit à une voix (*one share – one vote*) ainsi qu'à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de liquidation. Les actions nominatives "B" confèrent à leur titulaire les mêmes droits patrimoniaux que ceux attachés aux actions au porteur.

Il n'y a pas de capital-participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'y a pas de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des *nominees*

Les actions nominatives ne sont transférables qu'entre collectivités publiques. De plus, chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50 (statuts de la banque, art. 4, www.bcge.ch/statuts).

Les restrictions de transfert ne peuvent être levées que par une modification de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève (LBCGE, www.bcge.ch/loi-bcge), loi soumise au référendum.

Le point concernant l'inscription des *nominees* ne s'applique pas à la BCGE.

2.7 Emprunts convertibles et options

La BCGE n'a émis ni emprunt convertible, ni option.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Composition

Le conseil d'administration est constitué de 11 membres non exécutifs. Ils sont indépendants, au sens de la Circulaire Finma 2008/24 Surveillance et contrôle interne – banques.



Jean-Pierre Roth

né le 28 avril 1946, nationalité suisse.
Président, désigné en 2010 par le Conseil d'Etat.

Parcours professionnel Docteur en sciences politiques, mention économie internationale, de l'IUHEI et docteur en sciences économiques honoris causa de l'Université de Neuchâtel. Entré en 1979 à la Banque nationale suisse (BNS) où il a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle. En 1996, le Conseil fédéral l'a nommé à la fonction de vice-président de la direction générale de la BNS. A pris, en 2001, la présidence de la direction générale, qu'il a assumée jusqu'en 2009. A également occupé plusieurs fonctions importantes, en tant que membre et président du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux (BRI), gouverneur du Fonds monétaire international (FMI) pour la Suisse et représentant de la Suisse au Conseil de stabilité financière.

Autres activités Membre du conseil d'administration de Nestlé SA. Membre du conseil d'administration de Swatch Group. Membre du conseil d'administration de Swiss Re.



Bernard Clerc

né le 27 février 1946, nationalité suisse.
Vice-président, désigné en 2002 par le Conseil municipal de la Ville de Genève.
Président du comité Risque et stratégie.

Parcours professionnel Employé d'administration; formation d'assistant social à l'Institut d'études sociales à Genève. Assistant social dans divers services sociaux genevois. Anciennement chargé de recherches à l'Hospice général de Genève. A pris sa retraite en 2008.

Autres activités Membre de l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens et citoyennes (ATTAC-Genève).



Mourad Sekkiou

né le 5 octobre 1957, nationalité suisse.
Secrétaire, désigné en 2006 par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Parcours professionnel Titulaire du brevet d'avocat genevois depuis 1987, d'un mastère en droit bancaire et financier obtenu auprès de l'Université de Boston ainsi que de deux licences en droits suisse et français, obtenues respectivement auprès des Universités de Genève et de Lausanne. Avocat au barreau de Genève, associé dans une étude de la place, principalement actif dans les domaines du droit bancaire, commercial et dans le contentieux.

Autres activités Membre du conseil d'administration d'Actipart. Membre du conseil d'administration de Roval. Membre du conseil d'administration de Firad. Membre du conseil d'administration de la Société d'Etudes de Placements et Finances (SEPF).



Asma Hovagemyan

née le 1^{er} février 1966, nationalité suisse.
Membre, désignée en 2004 par le Conseil d'Etat et représentant l'actionnariat nominatif du Canton.
Présidente du comité Nominations et rémunération.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève et du brevet d'avocat au barreau de Genève depuis 1991. Médiatrice accréditée par le Conseil d'Etat et plusieurs centres de médiation. De 1993 à 2004, avocat-conseil auprès du groupe BNP Paribas (Suisse); dès 1998, responsable des départements juridique et *workout* de ce groupe et membre du comité exécutif à partir de 2001. A partir d'avril 2004, dirige sa société de négociation et de médiation commerciales. Dès 2010, avocat-conseil auprès d'une étude d'avocats à Genève en parallèle.

Autres activités Membre du comité d'audit de l'Université de Genève.



Fabienne Knapp

née le 9 février 1965, nationalité suisse.
Membre, désignée par le Conseil d'Etat en 2006.
Membre du comité de contrôle.

Parcours professionnel Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique de l'EPFL ainsi que d'un mastère en sciences bancaires et financières de HEC Lausanne. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur informatique, de consultante financière en organisation et stratégie bancaire ainsi que dans le domaine de la gestion des risques, notamment chez Sherwood Alliance, Reuters, André & Cie et Darier Hentsch.

Autres activités Consultante indépendante. Elue à l'Assemblée Constituante de Genève en novembre 2011.

Nota Bene
aucun administrateur

- n'occupe de fonctions opérationnelles pour la BCGE ou une société de son groupe,
- ne fait ou n'a fait partie des organes de direction de la BCGE ou d'une société de son groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue,
- n'entretient de relations étroites avec la BCGE ou une société du groupe.

**Josef Küttel**

né le 20 juin 1952, nationalité suisse.
Membre, élu en 2010 par les actionnaires au porteur.
Membre du comité Risque et stratégie.

Parcours professionnel Après avoir effectué un apprentissage aux CFF, il a obtenu le titre "KMU Diplom" de HEC Saint-Gall et effectué un Senior Executive Program de la Columbia Business School de New York. 40 ans d'expérience dans le domaine des transports, plus spécifiquement dans les activités techniques et l'exploitation d'entreprises de transports, en particulier dans la branche ferroviaire. De 1997 à 2012, il a été CEO du groupe Ermewa à Genève. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est membre du Conseil d'administration de Ermewa Holding.

Autres activités Membre du conseil d'administration d'Eurotainer. Président du conseil d'administration de Kieswerk Untervaz. Président du conseil d'administration de Stag. Membre du conseil d'administration de BLS Cargo et BLS/BLS Netz. Membre du conseil d'administration de Griston Holding. Membre du conseil d'administration de TTI Londres/TTI Bermuda. Président du conseil d'administration d'Akiem.

**Patrick Mage**

né le 31 juillet 1949, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2006 par le Conseil d'Etat.
Président du comité de contrôle.

Parcours professionnel Formation commerciale et bancaire à Genève, Zurich, Londres et aux Etats-Unis. Etudes auprès d'écoles d'administration des affaires aux USA et en Suisse. A exercé, de 1982 à 2004, des fonctions de direction dans des banques à Genève: jusqu'en 1995 à l'Union de Banques Suisses dans les affaires commerciales, puis, en 1996, comme chef du siège de la Banque Populaire Suisse et, dès 1997, au Credit Suisse, où il siégeait au comité de direction régional, en qualité de responsable successivement de la clientèle entreprises, du réseau des succursales, de la gestion de fortune.

Autres activités Se consacre depuis sa retraite du Credit Suisse Group (Suisse), en 2004, à des activités de conseil privées. Membre du conseil de la Fondation communale immobilière de Lancy. Président du conseil d'administration de Hestia Constructions SA.

**Jean-Marc Mermoud**

né le 15 juillet 1955, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2010 par l'Association
des communes genevoises.

Parcours professionnel Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie civil. Entré dans l'entreprise en bâtiment et travaux publics F. Simond, dont il devient le président directeur général en 1994.

Autres activités Associé de la SNC Mistro et Cie, Immobilier. Président du conseil de la Fondation Nelly Gygax. Président du conseil d'administration de F. Simond. Membre du conseil d'administration du groupe CGN. Vice-président du conseil d'administration CGN Belle Epoque. Membre du conseil d'administration de Transvoirie.

**Ton Schurink**

né le 12 mai 1946, nationalités suisse et hollandaise.
Membre, élu en 2006 par les actionnaires au porteur.
Membre du comité Nominations et rémunération.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence de la Nyenrode Business Universiteit et d'un executive MBA de l'INSEAD (Fontainebleau). Spécialiste du commerce de matières premières, des produits financiers, du transport maritime ainsi que des montages financiers liés aux activités commerciales et financières internationales. Il a travaillé plus de 30 ans pour Cargill à Amsterdam, Paris et Genève. En 2001, il a fondé CFT Advisory Services, une société de conseils en management des risques dans le domaine du négoce international et du fret international.

Autres activités Président du conseil d'administration de CFT Services & Partners. Membre du conseil d'administration du groupe Navemar et d'Oceana Shipping (du groupe Navemar). Membre du conseil d'administration de Kernel Holding. Membre du conseil d'administration d'Inerc Trade et Inerc Commodities. Membre du conseil d'administration de Amtrada Holding BV.

**John Tracey**

né le 29 octobre 1950, nationalités suisse et britannique.
Membre, élu en 2010 par les actionnaires au porteur.
Membre du comité Nominations et rémunération.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence de business studies and international marketing de l'Université de Leeds. A été actif pendant près de 35 ans auprès de Procter & Gamble à Genève, dans le domaine du marketing, de la communication et de la gestion. Ancien administrateur de Procter & Gamble International et ancien directeur des relations extérieures au siège de Genève.

Autres activités Membre du conseil d'administration Genève Aéroport (président de délégation infrastructure et développement, membre de la délégation financière). Membre du conseil d'administration de Swiss Land Estates. *Senior executive coach* auprès de I. J. Martin & Co Ltd. Conseiller auprès du Conseil économique de Lancy. Membre de la commission de gestion et des finances de la commune de Coinsins.

**Angela de Wolff**

née le 10 juin 1968, nationalité suisse.
Membre, désignée en 2010 par le Conseil d'Etat.
Membre du comité Risque et stratégie.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence HEC et d'un MSc de l'Université de Lausanne, complétés par un mastère en gestion commerciale internationale et du certificat d'analyste financier. A occupé durant plusieurs années la fonction d'analyste financier dans plusieurs établissements, dont Lombard Odier & Cie. Cofondatrice et membre comité exécutif de l'association Sustainable Finance Geneva, qui œuvre en faveur de la promotion des critères de responsabilité et de développement durable dans la finance.

Autres activités Présidente de Conser Invest. Membre exécutif de l'association Sustainable Finance Geneva.

3.2 Election et durée du mandat

Les onze administrateurs sont élus ou désignés de la façon suivante :

- Actionnariat nominatif :
 - cinq membres désignés par le Conseil d'Etat, qui nomme le président du conseil ;
 - deux membres désignés par la Ville de Genève ;
 - un membre désigné par les autres communes genevoises.
- Actionnariat au porteur :
 - trois membres élus individuellement par l'actionnariat au porteur en assemblée générale.

La durée d'un mandat d'administrateur est de quatre ans et il peut être renouvelé à deux reprises. En cas d'entrée en fonction en cours de période administrative, la durée du mandat est limitée à l'échéance de celle-ci. Le mandat prend fin au plus tard le jour de l'assemblée générale qui suit la date à laquelle les administrateurs ont atteint l'âge de septante ans révolus. Les modalités de désignation et de dépôt des candidatures sont réglées à l'article 11 des statuts de la banque¹ et à l'article 12 de la LBCGE².

Nom de l'administrateur	Début du premier mandat	Fin du mandat actuel	Nombre de renouvellements	Mandat renouvelable
Jean-Pierre Roth	2010	2014	0	oui
Bernard Clerc	2002	2014	2	non
Mourad Sekkiou	2006	2014	1	oui
Asma Hovagemyan	2004	2014	2	non
Fabienne Knapp	2006	2014	1	oui
Josef Küttel	2010	2014	0	oui
Patrick Mage	2006	2014	1	oui
Jean-Marc Mermoud	2010	2014	0	oui
Ton Schurink	2006	2014	1	oui
John Tracey	2010	2014	0	oui
Angela de Wolff	2010	2014	0	oui

3.3 Compétences

Les compétences et devoirs du conseil d'administration sont définis aux articles 16 des statuts de la banque¹ et 12 de la LBCGE². En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit que le conseil d'administration décide :

1. des plans stratégique et financier ;
2. du budget annuel sur proposition de la direction générale ;
3. d'approuver, avec le comité de contrôle, un plan triennal des tâches à accomplir par l'audit interne pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires, l'avis du conseil d'administration étant prépondérant ;
4. du cadre général des limites de risques ;
5. de l'octroi des grandes enveloppes de risques-crédit ainsi que de l'octroi de crédits qui sont de sa compétence ;
6. des politiques en matière de risques, notamment de crédit, de taux, de pays et d'assurances, sur proposition de la direction générale ; il revoit ces politiques dès que les événements l'imposent ;
7. de l'information à recevoir dans le domaine du contrôle des risques ;
8. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale dans la fixation des taux de crédit et des taux des dépôts d'épargne ;
9. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale en matière de trésorerie, d'opérations de change, de placements et dépôts de titres ainsi que d'autres valeurs ;
10. de la politique de la banque en matière de patrimoine immobilier ;
11. d'approuver toute acquisition ou cession de participation à titre permanent ;
12. de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale fixées à l'art 18 ch. 3 du présent règlement ;
13. des abandons de créances, adhésions à des concordats extrajudiciaires, postpositions de créances ou cessions de créances pour des montants supérieurs à CHF 2'000'000 ou si l'engagement a fait l'objet d'une décision du conseil d'administration ;
14. de la nomination en son sein de deux administrateurs comme membres du comité de contrôle et de la désignation de son président ;
15. de la nomination des membres de la direction générale sur proposition du comité "Nominations et rémunération" ;
16. de la nomination des directeurs et des directeurs adjoints, sur préavis du comité "Nominations et rémunération" ;
17. de la politique générale en matière de rémunération et de prévoyance sociale ;
18. des rémunérations fixe et variable des membres de la direction générale ainsi que du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
19. des périodes d'interdiction d'achat et de vente d'actions de la banque, ou d'autres valeurs sensibles, pour les collaborateurs et les organes, lors de périodes critiques (*closed periods*) ;

¹ www.bcge.ch/statuts.

² Loi sur la Banque Cantonale de Genève : www.bcge.ch/loi-bcge.

20. de ratifier les propositions de nominations de représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
21. de la nomination des représentants de l'employeur au sein du conseil de la Fondation de prévoyance du personnel, sur proposition de la direction générale.

3.4 Organisation du conseil d'administration

3.4.1 Répartition des tâches

Président du conseil : Jean-Pierre Roth.

Vice-président du conseil : Bernard Clerc.

Secrétaire du conseil : Mourad Sekkiou.

3.4.2 Méthodes de travail

Le conseil d'administration se réunit 15 fois par an au moins. En 2012, il s'est réuni 16 fois lors de séances d'une durée moyenne de cinq heures. Le taux de participation aux séances s'est élevé à 92%. Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de quatre de ses membres ou de l'organe de révision. Le conseil ne peut prendre de décisions que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, signé par le président de la séance et le secrétaire, approuvé lors de la séance suivante. Les membres du conseil d'administration doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance. Le président de la direction générale, ou son remplaçant, participe, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration, mais ne prend part ni aux votes ni aux élections. Il requiert, chaque fois qu'il le juge utile, la présence d'autres membres de la direction générale ou de tiers. En 2012, cela a été le cas à chaque séance du conseil d'administration. En cas de conflits d'intérêts, les membres du conseil d'administration doivent se récuser chaque fois qu'ils sont directement ou indirectement concernés. Il est du ressort du secrétaire de prévenir la survenance d'un éventuel conflit d'intérêts lors du traitement d'un objet particulier au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a la possibilité de constituer des comités permanents ou ad hoc pour étudier des sujets particuliers. Ces comités n'ont pas de pouvoir décisionnel et sont chargés de faire rapport au conseil d'administration. Le président du conseil d'administration peut participer aux séances des comités.

3.4.3 Comités du conseil d'administration

Comité Nominations et rémunération

Le comité Nominations et rémunération a pour rôle de proposer la nomination du président de la direction générale, de son remplaçant et des membres de la direction générale et de préavis la nomination des directeurs. Il préavis la rémunération du responsable de l'audit interne sur proposition du comité de contrôle et propose les adaptations du Règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération de la direction générale. Il est constitué de trois membres du conseil d'administration : Asma Hovagemyan, présidente, John Tracey et Ton Schurink, membres. Il se réunit lorsqu'une nomination le nécessite, mais au moins une fois par année. En 2012, il s'est réuni six fois.

Comité Risques et stratégie

Le comité Risques et stratégie examine, dans le cadre d'une démarche prospective, l'environnement de risques dans lequel la banque agit ou entend agir. Il préavis à l'intention du conseil d'administration toute décision importante de nature stratégique ou relative à l'identification et à la gestion des risques. Il est également constitué de trois membres du conseil d'administration : Bernard Clerc, président, Angela de Wolff et Josef Küttel, membres. En 2012, il s'est réuni sept fois.

Comité de contrôle

Le comité de contrôle tire ses compétences et devoirs de l'art. 24 et suivants des statuts de la banque¹. Il a pour mission, entre autres, de superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la banque ainsi que des usages bancaires, et d'assurer la liaison et la coordination entre le conseil d'administration, l'audit interne et l'organe de contrôle externe. Il est composé de trois membres, deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et le troisième membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire. Ses membres sont Patrick Mage, président, et Fabienne Knapp, tous deux administrateurs, ainsi que Denys Chamay, désigné par le Conseil d'Etat, président de l'Independent oversight advisory committee du BIT. Le comité de contrôle se réunit en principe tous les quinze jours au moins. En 2012, il a tenu 24 séances ordinaires.

¹ www.bcge.ch/statuts.

3.5 Instruments d'information et de contrôle

Le conseil d'administration évalue périodiquement les moyens d'information, leur contenu et l'adéquation de ceux-ci à ses besoins ainsi que le système de contrôle interne. Il évalue son efficacité ainsi que son adéquation à l'activité et à la taille de la banque. Il met en place un système d'information entre les organes de la banque, dont le président du conseil est le garant. La direction générale informe le conseil d'administration de la marche des affaires de la banque lors de chaque séance et rapporte sur les dossiers qui le requièrent. Le président du conseil d'administration, la direction générale, le comité de contrôle, l'audit interne et l'organe de révision externe doivent fournir au conseil d'administration toute information lui permettant d'exercer sa haute surveillance, notamment sur la marche des affaires et activités des différents secteurs, y compris les filiales. Ceci se concrétise entre autres de la façon suivante :

- mise à disposition du président du conseil d'administration des procès-verbaux hebdomadaires des séances de la direction générale ;
- compte-rendu du président de la direction générale à chaque séance du conseil d'administration sur la marche des affaires ;
- rapports trimestriels sur les risques par le responsable du Contrôle des risques et compliance ;
- rapport trimestriel des résultats par le CFO ;
- rapports sur les missions de contrôle effectuées au sein du groupe par le responsable du comité de contrôle et suivi semestriel des recommandations de l'audit interne et externe ;
- rapport oral sur l'activité du comité de contrôle, à chaque séance, par son président ;
- présentation semestrielle des *balanced scorecards* des divisions par leurs responsables (membres de la direction générale) ;
- rapport semestriel de l'organe de révision externe.

L'audit interne

L'audit interne est une entité indépendante de la direction générale, subordonnée directement au conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la banque et de ses filiales et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité ainsi que son fonctionnement sont réglés aux articles 29 et 30 des statuts de la banque et par la Charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration.

L'audit interne émet, à l'intention de la direction générale, du comité de contrôle et du conseil d'administration, des rapports détaillés relatifs à ses contrôles et effectue un *reporting* semestriel du suivi des recommandations émises. L'audit interne remplit les critères de qualité professionnelle de l'ASAI (Association suisse d'audit interne). Composé, au 31 décembre 2012, de 9 auditeurs (8.75 équivalents plein temps), l'audit interne est placé sous la responsabilité de Monique Seiss Baudry, titulaire d'un mastère en sciences économiques de l'Université de Genève, d'un diplôme de *certified internal auditor (CIA)* et d'un *certificate of advanced studies (CAS) in compliance management*.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Composition

La direction générale est constituée de six membres, sous la présidence de Blaise Goetschin. Elle est nommée pour une durée indéterminée ; ses membres sont toutefois tenus de se démettre de leurs fonctions au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus.



Blaise Goetschin

né le 1^{er} septembre 1957, nationalité suisse.
Président de la direction générale (CEO).

Parcours professionnel Titulaire d'une licence de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Dès 1982, formation d'auditeur chez Pricewaterhouse à Genève. Dès 1985, Deputy Vice President au département Capital Markets au Credit Suisse, Zurich, puis, New York, comme cadre du département Corporate Banking. Dès 1990, membre de la direction, responsable de l'activité de CS Corporate Finance pour les régions de Suisse romande, Berne et Bâle. En 1993, chargé de l'activité CS Corporate Finance, sociétés privées, pour l'ensemble de la Suisse. En 1995, nommé chef du Service des finances de l'Etat par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud. De 1998 à 2000, CEO de la Banque Fiduciary Trust International, Genève, gestion institutionnelle et privée, filiale suisse de ce groupe bancaire basé à New York. Président de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} octobre 2000.

Autres activités Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon. Président du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich. Président de Capital Transmission SA, Genève. Membre du conseil d'administration d'Investissements Fonciers SA, Lausanne, société de direction de La Foncière. Membre du conseil de la Fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève. Membre du comité du conseil d'administration et du comité de nominations et rémunération de l'Union des Banques Cantonales Suisses. Membre du conseil d'administration de l'Association Suisse des Banquiers. Membre du conseil de la Fondation Genève Place Financière. Membre du comité de la Chambre Genevoise Immobilière. Vice-président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire, Genève. Membre du comité de la Société d'Etudes Economiques et Sociales, Lausanne. Membre du conseil de la Fondation H. Dudley Wright, Genève.

**Eric Bourgeois**

né le 31 mai 1956, nationalités suisse et française.
Responsable de la division Finances et contrôle des risques (CFO).
Remplaçant du président de la direction générale.

Parcours professionnel Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et d'un DECS. Auditeur et consultant auprès de KPMG, Paris. De 1982 à 1986, auditeur auprès de Pricewaterhouse, Genève. De 1986 à 1988, directeur de Asea Capital devenu ABB World Treasury Center à Genève. De 1988 à 1996, directeur, puis directeur général de Nokia Finance International BV, Genève. De 1998 à 2000, administrateur de Clariden Bank. De 1997 à 2000, directeur chez André & Cie SA, Lausanne. Responsable de la division Finances et contrôle des risques, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} décembre 2000.

Autres activités Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA. Membre du conseil d'administration de Capital Transmission SA, Genève. Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon. Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux (Dixence jusqu'en octobre 2010).

**Claude Bagnoud**

né le 1^{er} janvier 1964, nationalité suisse.
Responsable de la division Entreprises et clients institutionnels.

Parcours professionnel Titulaire d'une maturité commerciale de l'Ecole Supérieure de Commerce de Genève et d'un diplôme de l'IMD Lausanne, programme pour Executive Development (1999). Comptable auprès des Services Industriels de Genève. En 1990, collaborateur crédits commerciaux à la Banque Hypothécaire du canton de Genève. Cadre en 1991, puis chef du service Crédits commerciaux de la Banque Cantonale de Genève de 1994 à 1995. De 1996 à 1999, chef de section Crédits immobiliers et commerciaux du marché grand public. En 1996, membre de la direction. En 1999, stage à Londres. Durant l'année 2000, chef de section au département Industries, commerces et services. En mai 2001, membre de la direction générale, actuellement responsable de la division Entreprises et clients institutionnels.

Autres activités Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA. Vice-président du conseil de la Fondation Industrielle La Gravière. Vice-président du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse, Lyon. Membre du conseil de Genève Tourisme (jusqu'au 27 novembre 2012). Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux (Dixence jusqu'en octobre 2010). Membre de la Commission technique de l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG).

**Jérôme Monnier**

né le 4 mars 1973, nationalité française.
Responsable de la division Clientèle privée et PME genevoises.

Parcours professionnel Titulaire d'une maîtrise de gestion de l'Université de Lyon I, d'un diplôme de l'Institut technique de banque (ITB) et d'un executive MBA à HEC Paris. Dès 1996, chargé d'affaires, puis chargé d'affaires senior à la Banque Cantonale de Genève (France) à Lyon, gérant un portefeuille de grandes entreprises. De 2003 à 2010, responsable au sein de la Banque Cantonale de Genève du département Entreprises France et, en 2010, du département Entreprises Suisse. De 2010 à juillet 2011, responsable de l'unité d'affaires Entreprises Suisse et France. Depuis juillet 2011, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève, responsable de la division Clientèle privée et PME genevoises.

Autres activités Membre du directoire de la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon. Membre du directoire de la Compagnie Foncière du Saint-Gothard SAS, Puteaux (Dixence jusqu'en octobre 2010).

**Pierre-Olivier Fagnière**

né le 4 juin 1958, nationalité suisse.
Responsable de la division Clientèle internationale.

Parcours professionnel Titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'employé de banque, option gestion – comptabilité, du diplôme de l'Ecole Professionnelle Commerciale et du diplôme de l'Ecole de Banque et de Cadres UBS. De 1981 à 1985, adjoint du responsable des affaires de crédits documentaires auprès de BNP, à Genève. De 1986 à 1988, responsable des opérations chez Gatoil, groupe actif dans les domaines du *trading*, raffinage et distribution de pétrole en Suisse et à l'international, à Genève. De 1988 à 1990, chargé de relations auprès de BBL Genève en qualité de spécialiste en affaires pétrolières. De 1990 à 2000, auprès de BNP Genève, dès 1996 chargé du développement de nouveaux marchés dans les pays de l'Est, en Asie et en Afrique, promu au rang de directeur dans le cadre de cette activité. En 2000, rejoint la Banque Cantonale de Genève, chargé de la création et du développement d'une unité spécialisée en financement de négoce international; responsable de l'unité d'affaires Global Commodity Finance. Depuis mars 2011, membre de la direction générale, responsable de la division Clientèle internationale.



Jean-Marc Joris

né le 10 septembre 1968, nationalité belge.
Responsable de la division Organisation,
informatique et opérations.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence en sciences commerciales et financières de l'ICHEC Bruxelles. A travaillé en 1993 auprès de Dexia Luxembourg, au département du Marché des Capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, chargé de missions au département Information Risk Management auprès de KPMG. De juin 1997 à mars 2002, sous-directeur, Head Business Development, auprès d'ING Baring Private Bank à Genève. Au mois d'avril 2002, membre de la direction de la Banque Cantonale de Genève, responsable du département Organisation et responsable ad interim du département Informatique. Depuis le 1^{er} juillet 2003, membre de la direction générale, actuellement responsable de la division Organisation, informatique et opérations.

Autres activités Membre du conseil de la Fondation Immobilière Patrimoine, Genève.

4.2 Compétences

Les compétences et devoirs de la direction générale sont définis à l'article 22 des statuts de la banque¹. En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit les devoirs suivants :

1. élaborer et soumettre au conseil d'administration les plans stratégique et financier de la banque ;
2. établir les documents et propositions nécessaires aux prises de décisions des autorités supérieures de la banque ;
3. élaborer le budget annuel et le soumettre au conseil d'administration ;
4. veiller à ce que les structures et l'organisation de la banque soient conformes aux obligations légales et à l'usage de la profession ;
5. veiller à ce que la banque soit suffisamment présente dans les milieux économiques ;
6. garantir la bonne exécution des décisions des autorités supérieures de la banque ;
7. proposer pour ratification la nomination des représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
8. nommer les représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Le règlement de gestion et d'organisation prévoit les compétences de décider :

1. de la fixation des taux d'intérêt dans le cadre stratégique donné par le conseil d'administration ;
2. des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du conseil d'administration ;

3. de l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières ainsi que d'immeubles qui ne sont pas destinés à l'usage de la banque, pour un montant n'excédant pas CHF 5'000'000, ce plafond ne s'appliquant pas aux titres négociables qui sont autorisés dans le cadre général des limites de risques ;
4. de l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 3'000'000 par objet au maximum ;
5. de la nomination des fondés de pouvoir et des mandataires commerciaux ;
6. de la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la banque, à l'exception d'elle-même, du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
7. des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le présent règlement ;
8. de surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques ;
9. de déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au conseil d'administration ;
10. de proposer au conseil d'administration le système des limites globales pour approbation ; celui-ci inclut notamment les limites pour opérations de marché, les limites banques et les limites pays ;
11. de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.) ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le conseil ;
12. d'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (OFR), à l'attention du conseil d'administration.

4.3 Contrats de management

La Banque Cantonale de Genève externalise ses principales activités informatiques auprès de Swisscom IT Services Finance à Zurich.

Les relations entre la banque et ses prestataires sont régies par une convention-cadre de collaboration, conformément à la circulaire Finma 2008/7 sur l'*outsourcing*-banques, assortie d'annexes détaillées qui règlent la relation entre la banque et les prestataires. Ceux-ci ont fourni à la banque l'essentiel des prestations informatiques, comme l'exploitation, la maintenance et l'hébergement de systèmes bancaires, la gestion du parc de PC et de serveurs, le support aux utilisateurs, la gestion du réseau.

Les contrats ont été signés avec Swisscom IT Services Finance en date du 30 septembre 2010 pour une durée de cinq ans et restent valables au minimum jusqu'au 30 septembre 2015. Ces contrats couvrent les presta-

Nota Bene

aucun membre de la direction générale

- n'a exercé auparavant d'autres activités pour la BCGE ou une société de son groupe,
- n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses ou étrangers,
- n'occupe de fonctions officielles ou ne remplit de mandats politiques.

¹ www.bce.ch/statuts.

tions d'hébergement et de tierce maintenance applicative. Ces dernières sont actives depuis le 1^{er} octobre 2010. En 2012, la BCGE a versé à Swisscom IT Services Finance, pour ses prestations informatiques, un montant total de CHF 21.3 millions, composés de CHF 18.6 millions de charges d'exploitation, de support et de maintenance, de CHF 0.9 million de développement ainsi que de CHF 1.8 millions d'infrastructure réseau.

La Banque Cantonale de Genève externalise également, depuis le 1^{er} octobre 2008, ses principales activités de paiements auprès de Swisscom IT Services Sourcing à Münchenstein. Un contrat et des conventions de service (SLA), conformément à la circulaire Finma 2008/7 sur l'*outsourcing*-banques, règlent la relation entre la banque et Swisscom IT Services Sourcing. Ainsi, Swisscom IT Services Sourcing fournit à la banque des prestations de traitement des opérations de paiement et de gestion des titres. L'ensemble des contrats liés à la mise en place de cette activité et à sa production de prestations de service a été contractualisé, avec un début d'exploitation au 1^{er} octobre 2008, pour une durée minimale de cinq années. Le contrat est ensuite renouvelable d'année en année. Ces contrats couvrent le projet de mise en place de ces activités ainsi que les prestations de traitement des opérations. Le coût de ces prestations est fonction du volume d'opérations sous-traitées et confiées à Swisscom IT Services Sourcing. Les prestations de Swisscom IT Services Sourcing dans le cadre de ce contrat s'élèvent à CHF 3.2 millions.

La gestion du réseau de téléphonie est confiée à Swisscom (Suisse) à Berne. Le dernier contrat a été signé le 17 décembre 2010 pour une période de cinq ans et reste valable au minimum jusqu'au 16 décembre 2015. Les prestations, dans le cadre de ce contrat, s'élèvent à CHF 0.9 million pour les frais de télécommunications et de réseaux locaux, *local area network (LAN)*, métropolitains, *metropolitan area network (MAN)* et étendus, *wide area network (WAN)*. Ces montants étant des charges d'exploitation, de support et de maintenance.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Rémunération du conseil d'administration

Le règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration de la BCGE, voté par ce dernier et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010, précise qu'à titre de rémunération de leur engagement en faveur du conseil d'administration et de ses comités, les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire, majorée d'une indemnité fonctionnelle. Par ailleurs, le conseil peut décider de rémunérer des mandats particuliers confiés à ses membres; il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 50'000. Afin de garantir leur indépendance et une stratégie à long terme, les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération variable hormis les plans d'intéressement. Les membres du conseil d'administration ne sont pas assurés auprès de la Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE.

Aucune indemnité de départ n'a été versée à un administrateur en 2012. Les administrateurs bénéficient, comme les collaborateurs, de deux plans d'intéressement en actions. Ainsi, dès trois ans d'ancienneté, les administrateurs reçoivent des actions chaque année (de deux à quatre actions). Ils peuvent également, une fois par an, recevoir deux actions gratuites moyennant l'acquisition de deux à leur prix de marché. Les actions acquises dans le cadre de ces plans sont bloquées cinq ans. Lorsque le mandat d'un administrateur prend fin, ce dernier reçoit des actions de la banque, proportionnellement au nombre de mandats passés au conseil d'administration, selon le barème suivant: un mandat, 7 actions; deux mandats, 15 actions; trois mandats, 25 actions. Un mandat commencé en cours de législature équivaut à un mandat complet.

Le comité Nominations et rémunération propose au conseil d'administration les adaptations de la rémunération des membres du conseil d'administration en se basant sur la pratique du marché et celle des banques cantonales. Les administrateurs ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Rémunération des collaborateurs

La politique de rémunération des collaborateurs, votée par le conseil d'administration en janvier 2011, décrit les principes et les différentes composantes de la rémunération des collaborateurs: rémunération fixe, rémunération variable et plans d'intéressement en actions. Les membres de la direction générale y sont également soumis.

La rémunération fixe occupe une part prépondérante de la rémunération des collaborateurs et est évaluée sur plusieurs critères: *benchmarking*, offre du marché et concurrence notamment. Chaque année, le conseil d'administration décide de l'adaptation de la masse salariale fixe.

L'enveloppe de rémunération variable est décidée chaque année par le conseil d'administration au moment du bouclage des comptes. Elle intègre une enveloppe destinée aux rémunérations variables individuelles et, éventuellement, une enveloppe complémentaire si les résultats de l'année en cours sont en forte croissance par rapport aux trois années précédentes. Dans tous les cas, une part des enveloppes décidées est distribuée en actions. La proportion en actions peut osciller entre 0% et 12%, dans le cadre de la rémunération variable individuelle, et aller jusqu'à 80%, dans le cadre de l'enveloppe complémentaire pour les membres de la direction générale.

Dans certains métiers, comme le private banking, des modèles de rémunération variable, totalement ou partiellement arithmétiques, ont été mis en place. Ils ont été développés en tenant compte des critères principaux suivants: défense de l'intérêt du client, reconnaissance de la compétence individuelle ou collective, corrélation entre la rémunération variable et les revenus de la banque, compétitivité et loyauté. Ces modèles ne peuvent pas s'appliquer à un membre de la direction générale.

Les collaborateurs bénéficient de divers avantages sur les prestations bancaires qu'ils détiennent auprès de l'employeur. La banque met à leur disposition des prestations sans marge ou avec une faible marge commerciale. Au-delà des montants énoncés dans le règlement du personnel, les conditions clientèle s'appliquent.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité pour la mise en œuvre des politiques de rémunération. Par ailleurs, la banque collabore avec les autres banques cantonales sur cette question via son département des Ressources humaines.

Principes de rémunération de la direction générale

La rémunération des membres de la direction générale se base sur des comparaisons de marché et une évaluation des performances. Elle doit garantir la compétitivité de la banque sur une place financière très développée et lui permettre d'attirer et de retenir les meilleurs compétences et talents. Elle comporte les éléments suivants :

- une rémunération fixe qui rétribue la mission et les responsabilités de base. A l'engagement, cette composante est principalement déterminée en fonction des usances salariales pour des fonctions comparables dans le secteur bancaire. Par la suite, la rémunération fixe des membres de la direction générale est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble des collaborateurs ;
- une rémunération variable qui récompense les performances de l'année ou une réalisation exceptionnelle. Un modèle d'évaluation de la performance de la banque, basé sur des critères de croissance, de productivité et de revenus, fournit au conseil d'administration un outil d'aide à la décision pour la détermination de l'enveloppe attribuée à la direction générale. La répartition de l'enveloppe décidée est effectuée de manière discrétionnaire sur la base de l'atteinte des objectifs individuels et des performances des divisions, comparativement aux objectifs fixés en début d'année dans le plan stratégique et financier. Les rémunérations variables des membres de la direction générale sont partiellement versées en actions bloquées pour une période de cinq ans. En 2012, les rémunérations variables, plans d'intéressement inclus, ont représenté entre 33% et 129% des rémunérations fixes.

Les membres de la direction générale ne sont pas intégrés aux plans d'incentive relatifs aux nouvelles affaires dans le domaine des crédits hypothécaires et de la gestion de fortune, qui sont ouverts aux autres collaborateurs de la banque. De plus, les rémunérations perçues par les membres de la direction générale dans l'exercice de leurs fonctions dans d'autres conseils d'administration sont intégralement reversées à la banque.

L'intégralité des éléments de rémunération fixe et variable de chaque membre de la direction générale est décidée par le conseil d'administration, sur proposition du président de la direction générale (à l'exclusion de sa propre rémunération) et préavis du comité Nominations et rémunération.

Pour quelques membres de la direction générale, une indemnisation (financière et prévoyance professionnelle) est prévue dans leur contrat de travail en cas de départ non volontaire, licenciement pour justes motifs exclu. L'indemnité maximale théorique représente l'équivalent d'un peu moins de deux rémunérations annuelles globales. Le délai de résiliation de contrat maximum d'un membre de la direction générale est de 4 mois. Aucune indemnité de départ n'a été versée à un membre de la direction générale en 2012.

Principes de rémunération des autres collaborateurs

Pour les collaborateurs également, la politique de rémunération vise à honorer les compétences et les performances, à acquérir et conserver les meilleurs talents. A compétences et performances égales, les rémunérations respectent le principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Elles comportent généralement une part fixe et une part variable. L'enveloppe de rémunération fixe et la progression annuelle de la masse salariale sont validées une fois par an, dans le cadre du processus budgétaire, par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale. L'enveloppe de rémunération variable est adoptée annuellement par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale dans le cadre du bouclage comptable.

Ponctuellement, des primes de réussite ciblées, conditionnées par l'atteinte d'objectifs spécifiques, peuvent être engagées pour un ou plusieurs collaborateurs de la banque.

Le comité Nominations et rémunération informe une fois par an l'ensemble du conseil d'administration du déroulement de la procédure de rémunération de l'ensemble du personnel.

Programmes de participation

Quatre plans d'intéressement donnent la possibilité aux collaborateurs de la BCGE d'aligner leurs intérêts financiers personnels à ceux de l'entreprise. Les membres de la direction générale bénéficient des mêmes droits que les autres collaborateurs. Ces plans consistent en la remise gratuite ou conditionnelle d'actions BCGE bloquées sur cinq ans. Les actions sont acquises par le biais des plans d'intéressement au prix du marché et le blocage est supprimé en cas de fin des rapports de travail.

Les plans d'intéressement BCGE sont les suivants :

- majoration de la rémunération variable ordinaire ou des primes exceptionnelles dès CHF 3'000 par l'acquisition d'actions à des conditions préférentielles (exposées plus haut) ;
- attribution gratuite d'actions dès trois années civiles pleines d'ancienneté ;
- possibilité de recevoir des actions comme prime de fidélité, en lieu et place d'autres avantages, dès dix ans d'ancienneté ;
- possibilité de recevoir un nombre limité d'actions gratuites lors d'achat d'actions.

Ces plans sont détaillés dans le règlement du personnel, dont toute modification doit être soumise au conseil d'administration.

Transparence

Pour le détail des indemnités fixes et variables versées, des avantages tirés des plans d'intéressement, des contributions patronales à la Fondation de prévoyance professionnelle et des prêts consentis aux membres du conseil d'administration, aux membres de la direction générale et à son président, voir pages 123 et 124, point 4.08 des annexes aux comptes de la maison mère.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

6.2 Quorum statutaire

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions. Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire, notamment par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, vingt jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève* et dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Le conseil d'administration est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les propositions individuelles qui doivent être soumises au vote, à condition qu'elles soient présentées en la forme écrite par les actionnaires, au moins vingt jours avant l'assemblée générale. Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, hormis sur celui de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Il n'existe pas de clause statutaire d'*opting-out*, d'*opting-up*, ni de disposition sur les prises de contrôle.

8. ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

L'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2012 a renouvelé le mandat de réviseur confié à la société Deloitte SA, en qualité d'organe de révision externe, pour l'année 2012.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le mandat d'organe de révision externe, qui a débuté le 1^{er} janvier 2001, est renouvelé chaque année par l'assemblée générale des actionnaires. Le réviseur responsable, selon le dispositif légal applicable aux banques, est Alexandre Buga, en fonction depuis le 1^{er} janvier 2006.

8.2 Honoraires de révision

	31.12.2012	31.12.2011
Révision groupe BCGE	554'000	570'000
dont BCGE uniquement	535'000	550'000

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires supplémentaires de révision comprennent essentiellement le coût de l'examen succinct des comptes semestriels consolidés ainsi que diverses autres certifications requises, selon des exigences légales spécifiques.

	31.12.2012	31.12.2011
Révision groupe BCGE	124'000	110'000
dont BCGE uniquement	124'000	110'000

Des honoraires supplémentaires de CHF 30'000, non liés à la révision, ont été perçus en 2012 par Deloitte SA en Suisse (CHF 105'000 en 2011).

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Durant l'année 2012, l'organe de révision a été invité à participer partiellement à deux séances avec le conseil d'administration dans son ensemble et à six séances avec le comité de contrôle. Ces entretiens ont porté sur la planification et la restitution des travaux liés à la révision du groupe BCGE.

Le conseil d'administration, le comité de contrôle et l'audit interne reçoivent les rapports de l'organe de révision.

L'organe de révision externe est choisi selon trois critères : renommée, absence d'incompatibilité avec la banque et tarifs. L'évaluation des services supplémentaires ne relevant pas de l'audit se fait sur la base des mêmes critères. A ceux-ci s'ajoute celui des économies d'échelles possibles, quand le fournisseur de services supplémentaires et l'organe de révision sont la même entité.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

9.1 Informations destinées aux actionnaires

Le conseil d'administration s'exprime par la voix de son président. Le président de la direction générale est le porte-parole officiel de la banque. Il délègue au département Communication et relations investisseurs la responsabilité d'en assurer la gestion. Sa responsable lui est directement subordonnée.

L'ensemble des actionnaires, de la clientèle et du public dispose du site internet, www.bcge.ch, dont la page d'accueil a été entièrement relookée en 2011, et d'une application mobile afin d'accéder à toutes les informations d'intérêt sur le groupe BCGE. Les actionnaires sont invités à adresser leurs questions au conseil d'administration ou à la direction générale, en particulier par le biais de l'adresse e-mail actionnaires@bcge.ch. Des communiqués de presse sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

La banque s'adresse aussi aux journalistes romands et alémaniques ainsi qu'aux analystes financiers, en tant que relais d'informations auprès des actionnaires. Elle leur présente la marche des affaires et ses perspectives à l'occasion de conférences de presse et téléphoniques, lors de la publication des résultats annuels et semestriels. La banque entretient des relations régulières avec les collectivités publiques genevoises, notamment par le biais d'exposés et de séminaires organisés en ses locaux ou en les leurs.

Calendrier	Langues	Forme / destinataire	URL	Calendrier
Rapport annuel	F	Imprimé/internet	www.bcge.ch/rapport-annuel	22 mars 2013
	En	Imprimé/internet	www.bcge.ch/annual-report	24 mai 2013
Assemblée générale	F	–	–	25 avril 2013
Informations financières (lien <i>push and pull</i>)	F/En	Internet ou demande par écrit	www.bcge.ch/contact-investisseur	permanent
			www.bcge.ch/investors-contact	
Résultats annuels et semestriels	F/En	Conférence de presse/imprimé/internet	www.bcge.ch/resultats	26 février 2013
			www.bcge.ch/financial-results	et 13 août 2013
Communiqués de presse	F/D ¹ /En ¹	Média écrit et électronique suisse	www.bcge.ch/communiques	ponctuels
Magazine <i>Dialogue</i>	F	Imprimé/internet	www.bcge.ch/dialogue	3 fois par an (voir page 67)
Publications institutionnelles	F/En	Imprimé/internet	www.bcge.ch/publications	régulier
			www.bcge.ch/publications-bcge	

¹ Dans certains cas.

PERSONNES DE CONTACT

Communication et relations investisseurs

Hélène de Vos Vuadens
Tél: +41 (0)22 809 24 11
communication@bcge.ch

Banque et institutions internationales

Yves Spörri
Tél: +41 (0)58 211 21 00
yves.spoerri@bcge.ch

Comptes consolidés 2012 et annexes

Groupe BCGE

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés (pages 90 à 112) de la Banque Cantonale de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et les annexes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

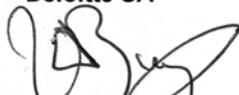
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA


Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Myriam Meissner
Expert-réviseur agréé

Genève, le 21 février 2013

Comptes consolidés 2012

Groupe BCGE

Bilan groupe BCGE	90
Compte de résultat groupe BCGE	91
Opérations hors bilan groupe BCGE	92
Tableau de financement groupe BCGE	93
Justification des capitaux propres groupe BCGE	94
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	95
1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL	95
2. CONVENTIONS AVEC L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE	95
3. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	95
4. CONTRÔLE DES RISQUES	97
5. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX COMPTES CONSOLIDÉS	100
5.01 Couvertures des prêts et des opérations hors bilan	100
5.02 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	100
5.03 Immobilisations financières	101
5.04 Participations mises en équivalence	101
5.05 Périmètre de consolidation	101
5.06 Actif immobilisé	102
5.07 Autres actifs et passifs	102
5.08 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété	103
5.09 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	104
5.10 Emprunts obligataires en cours	104
5.10.1 Emprunts obligataires et Centrale de lettres de gage (CLG) des banques cantonales suisses	104
5.10.2 Emprunts obligataires	105
5.11 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux	105
5.12 Structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers	106
5.13 Créances et engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes	107
5.14 Répartition de l'actif et du passif entre la Suisse et l'étranger	108
5.15 Répartition de l'actif par pays ou par groupes de pays	108
5.16 Répartition de l'actif et du passif par monnaie	109
5.17 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice	110
5.18 Produits des intérêts	110
5.19 Charges d'intérêts	110
5.20 Résultat des opérations de négoce	110
5.21 Charges de personnel	111
5.22 Autres charges d'exploitation	111
5.23 Amortissements sur l'actif immobilisé	111
5.24 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	111
5.25 Produits extraordinaires	111
5.26 Charges extraordinaires	111
5.27 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire	112

Bilan groupe BCGE

Consolidé

90

	Notes	31.12.2012 en CHF 1'000	31.12.2011 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
ACTIF				
Liquidités	5.12	1'238'485	398'040	840'445
Créances résultant de papiers monétaires	5.12	163'854	5	163'849
Créances sur les banques	5.12	340'612	904'591	-563'979
Créances sur la clientèle	5.12	3'922'599	4'099'269	-176'670
Créances hypothécaires	5.12	9'070'985	8'765'073	305'912
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	5.02	32'491	22'372	10'119
Immobilisations financières	5.03	1'253'876	1'207'881	45'995
Participations mises en équivalence	5.04	19'918	21'020	-1'102
Immobilisations corporelles	5.06	181'241	197'628	-16'387
Valeurs immatérielles	5.06	432	6'531	-6'099
Comptes de régularisation		34'414	44'729	-10'315
Autres actifs	5.07	213'743	203'825	9'918
Total de l'actif		16'472'650	15'870'964	601'686
Total des créances de rang subordonné		1'514	1'993	-479
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		89'740	277'865	-188'125
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		<i>18'226</i>	<i>207'865</i>	<i>-189'639</i>
PASSIF				
Engagements résultant de papiers monétaires	5.12	666	789	-123
Engagements envers les banques	5.12	1'379'430	1'463'957	-84'527
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.12	4'910'668	5'438'429	-527'761
Autres engagements envers la clientèle	5.12	6'168'091	5'158'530	1'009'561
Obligations de caisse	5.12	22'252	43'216	-20'964
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	5.12	2'601'885	2'452'165	149'720
Comptes de régularisation		71'152	72'163	-1'011
Autres passifs	5.07	223'659	227'588	-3'929
Correctifs de valeurs et provisions	5.11	9'095	4'454	4'641
Réserves pour risques bancaires généraux	5.11	85'000	60'000	25'000
Capital social		360'000	360'000	-
Réserves issues du capital		311'738	312'228	-490
Réserves issues du bénéfice		293'215	249'536	43'679
Propres titres de participation		-18'345	-22'670	4'325
Ecart de conversion des monnaies étrangères		-12'864	-12'540	-324
Bénéfice de l'exercice		67'008	63'119	3'889
Total du passif		16'472'650	15'870'964	601'686
Total des engagements de rang subordonné		320'000	320'000	-
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		194'882	101'286	93'596
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		<i>158'184</i>	<i>98'620</i>	<i>59'564</i>

Compte de résultat groupe BCGE

Consolidé

	Notes	31.12.2012 en CHF 1'000	31.12.2011 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS				
Produits des intérêts et des escomptes	5.18	296'914	291'727	5'187
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	5.18	36	5	31
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	5.18	17'110	17'682	-572
Charges d'intérêts	5.19	-108'671	-111'935	3'264
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		205'389	197'479	7'910
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		36'502	37'556	-1'054
Produits des commissions sur les opérations de négoce, de titres et les placements		43'443	45'999	-2'556
Produits des commissions sur les autres prestations de service		30'746	27'021	3'725
Charges de commissions		-6'733	-6'593	-140
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		103'958	103'983	-25
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE				
<i>Sous-total résultat des opérations de négoce</i>	5.20	24'116	23'944	172
AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		4'389	2'202	2'187
Produits des participations		1'783	1'164	619
<i>dont participations mises en équivalence</i>		1'783	1'164	619
Résultat des immeubles		934	1'013	-79
Autres produits ordinaires		7'795	8'188	-393
Autres charges ordinaires		-2'604	-1'390	-1'214
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		12'297	11'177	1'120
Total des produits d'exploitation		345'760	336'583	9'177
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	5.21	-123'057	-121'563	-1'494
Autres charges d'exploitation	5.22	-85'295	-97'058	11'763
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>		-208'352	-218'621	10'269
Bénéfice brut		137'408	117'962	19'446
Amortissements sur l'actif immobilisé	5.23	-27'414	-22'166	-5'248
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.24	-17'913	-16'357	-1'556
Résultat intermédiaire		92'081	79'439	12'642
Produits extraordinaires	5.25	22'000	59	21'941
Charges extraordinaires	5.26	-28'148	-3'133	-25'015
Impôts		-18'925	-13'246	-5'679
Bénéfice de l'exercice		67'008	63'119	3'889

Opérations hors bilan groupe BCGE

Consolidé

92

	Notes	31.12.2012 en CHF 1'000	31.12.2011 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
OPÉRATIONS HORS BILAN				
Garanties irrévocables		74'741	76'280	-1'539
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs		492'725	914'878	-422'153
Engagements conditionnels		567'466	991'158	-423'692
Engagements irrévocables		386'198	901'638	-515'440
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		55'009	53'573	1'436
Engagements résultant de paiements différés		21'886	54'197	-32'311
Crédits par engagement		21'886	54'197	-32'311
Placements fiduciaires auprès de tiers		61'673	137'631	-75'958
Opérations fiduciaires		61'673	137'631	-75'958
Instruments financiers dérivés				
• valeurs de remplacement positives	5.17	28'159	32'865	-4'706
• valeurs de remplacement négatives	5.17	210'727	209'547	1'180
• sous-jacents	5.17	4'374'342	3'959'181	415'161

Tableau de financement groupe BCGE

Consolidé

	2012 Source de fonds en CHF 1'000	2012 Emploi de fonds en CHF 1'000	2011 Source de fonds en CHF 1'000	2011 Emploi de fonds en CHF 1'000
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
• bénéfice de l'exercice	67'008	–	63'119	–
• amortissement sur l'actif immobilisé	21'315	–	20'615	–
• amortissement du <i>goodwill</i>	6'099	–	1'551	–
• attribution aux réserves issues du capital	–	490	–	23
• attribution écart de conversion des monnaies étrangères	–	324	–	1'288
• correctifs de valeurs et provisions	4'641	–	788	–
• réserves pour risques bancaires généraux	25'000	–	–	–
• comptes de régularisation actifs	10'315	–	–	2'687
• comptes de régularisation passifs	–	1'011	7'402	–
• autres rubriques	–	13'847	11'642	–
• dividende de l'exercice précédent	–	16'200	–	16'200
• attribution spéciale à l'Etat de Genève	–	3'240	–	3'240
<i>Solde</i>	–	99'266	–	81'679
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé				
• autres participations	1'102	–	–	3'493
• immobilisations corporelles	–	4'928	–	10'353
• valeurs immatérielles	–	–	–	–
<i>Solde</i>	3'826	–	13'846	–
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
• engagements envers les banques	–	–	–	–
• engagements envers la clientèle	–	3'383	–	1'191
• obligations de caisse	–	6'202	–	19'487
• prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	124'720	–	62'165	–
• créances sur les banques	30'000	–	–	–
• créances sur la clientèle	–	181'012	–	158'660
• créances hypothécaires	–	115'011	–	569'567
• immobilisations financières	–	114'905	–	137'615
Opérations à court terme				
• engagements envers les banques	–	84'527	325'813	–
• engagements envers la clientèle	485'183	–	962'336	–
• obligations de caisse	–	14'762	–	6'627
• prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	25'000	–	131'000	–
• attribution propres titres de participation	4'325	–	1'363	–
• engagements résultant de papiers monétaires	–	123	577	–
• créances résultant de papiers monétaires	–	163'849	3	–
• créances sur les banques	533'979	–	–	38'028
• créances sur la clientèle	357'682	–	–	404'044
• créances hypothécaires	–	190'901	–	195'812
• immobilisations financières	68'910	–	136'420	–
• portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	–	10'119	–	3'047
Etat des liquidités				
• liquidités	–	840'445	–	153'432
<i>Solde</i>	95'440	–	67'833	–
Totaux soldes	99'266	99'266	81'679	81'679

Justification des capitaux propres groupe BCGE

Consolidé

94

en CHF 1'000

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012

Capital social libéré	360'000
Réserves issues du capital	312'228
Réserves pour risques bancaires généraux	60'000
Réserves issues du bénéfice	312'655
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-12'540
Propres titres de participation	-22'670
Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	1'009'673

Dividende prélevé sur le bénéfice de l'exercice précédent	-16'200
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)	-3'240
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	25'000
Bénéfice de l'exercice	67'008
Achats de propres titres (au coût d'acquisition)	-1'482
Ventes de propres titres (au coût d'acquisition)	5'807
Gains ou pertes d'aliénation et dividendes de propres titres de participation	-490
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-324

Total des capitaux propres au 31 décembre 2012

1'085'752

Dont

<i>Capital social libéré</i>	360'000
<i>Réserves issues du capital</i>	311'738
<i>Réserves pour risques bancaires généraux</i>	85'000
<i>Réserves issues du bénéfice</i>	293'215
<i>Bénéfice de l'exercice</i>	67'008
<i>Ecart de conversion des monnaies étrangères</i>	-12'864
<i>Propres titres de participation</i>	-18'345

Propres titres de participation (titres au porteur)

En unités

Situation au 1 ^{er} janvier 2012	94'823
Achats	7'588
Ventes	24'427
Situation au 31 décembre 2012	77'984

Prix de transaction moyen (valeur vénale moyenne) en CHF	235.24
Engagements conditionnels en relation avec des propres actions aliénées ou acquises	-
Actions au porteur détenues par son institution de prévoyance professionnelle	15'000
Propres actions réservées pour objectif déterminé	-
Instruments de capitaux propres détenus par des personnes proches	-
Dérivés sur propres actions	-

1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL

Le groupe Banque Cantonale de Genève offre les prestations de service d'une banque universelle de proximité et a notamment pour mission de contribuer au développement économique du canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés ainsi que des crédits dans le domaine du négoce international. Le groupe est également actif en gestion de patrimoines ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2012, l'effectif du groupe s'établissait à 783 personnes; 722.7 après conversion en emplois à temps complet (721.7 en 2011).

La banque poursuit une stratégie d'externalisation dans le domaine des opérations afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée à la clientèle. Les relations d'externalisation sont réglées par des contrats de services (SLA), conformément à la circulaire Finma 2008/7 sur l'*outsourcing*-banques. Le mandat confié à Swisscom IT Services Sourcing AG concerne principalement les opérations de paiement et sur titres, il permet d'assurer un service conforme à ceux des meilleurs établissements bancaires suisses. Les mandats confiés à Swisscom IT Services Finance AG concernent principalement l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression et l'envoi des documents de masse ainsi que la maintenance de certaines infrastructures.

2. CONVENTIONS AVEC L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Par convention tripartite du 27 juillet 2000 et son avenant signé le 19 novembre 2001, la République et canton de Genève, la Banque Cantonale de Genève et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève ont réglé les principes généraux du transfert de certains actifs à la fondation par la banque. Cette convention a réglé en particulier la cession desdits actifs, la fixation des modalités de financement et de remboursement entre la fondation et la banque.

L'Etat s'est substitué à la banque pour la part des frais financiers, de fonctionnement et de réalisation (selon la Loi 8194 du 19 mai 2000), non payés par celle-ci à la fondation. Du fait de la dissolution de la fondation, le Conseil d'Etat a fixé, selon arrêté du 21 octobre 2011, le montant des avances restant à rembourser par la banque à CHF 359'501'634. De par ses statuts, la banque les rembourse proportionnellement aux dividendes distribués aux actionnaires (20% des dividendes payés), soit à ce titre CHF 3'240'000 payés en 2012.

3. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Normes de référence

Les comptes consolidés du groupe sont conformes au Code des obligations suisse, à la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et à son ordonnance d'exécution ainsi qu'aux directives de la Finma sur les dispositions régissant l'établissement des comptes. Les comptes consolidés du groupe sont conformes au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes consolidés

Le 31 décembre est la date de clôture des comptes consolidés.

Périmètre de consolidation du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe comprend les banques et les sociétés financières et immobilières, dont la consolidation présente une importance significative. Le périmètre de consolidation du groupe n'a pas connu de changement durant l'exercice écoulé.

Les banques et les sociétés sont intégrées globalement lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les banques et les sociétés sont mises en équivalence lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%.

Total du bilan	en CHF 1'000
Banque Cantonale de Genève SA, Genève	16'550'184
Capital Transmission SA, Genève	27'149
Investissements Fonciers SA, Lausanne	19'928
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	821
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	533'073
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Putaux	21'684
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	21'346
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	186

La banque détient d'autres participations permanentes, mais celles-ci sont non significatives.

Méthode de consolidation du groupe

• Consolidation du capital :

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre les corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition. La consolidation du capital est faite selon la méthode anglo-saxonne *purchase method*. Celle-ci prévoit que le prix d'achat des participations est compensé avec la part que détient le groupe dans les capitaux propres nouvellement évalués (valeur vénale des actifs nets) au moment de l'acquisition.

• Goodwill :

Le *goodwill* ainsi que l'écart de première consolidation sont inscrits à l'actif sous la rubrique "Valeurs immatérielles" et amortis par le biais du compte de résultat sur une durée de 5 ans ou 20 ans. L'amortissement sur 20 ans se justifie par la nature du *goodwill* (clientèle).

• Opérations réciproques

Les engagements et créances ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées sont éliminés.

• Conversions de devises

Les éléments du bilan et du compte de résultat des entités domiciliées hors de Suisse et établis en devises sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées directement dans les fonds propres sous la rubrique "Ecart de conversion des monnaies étrangères".

Principes d'évaluation du groupe

Les comptes consolidés du groupe sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques, pour se conformer au principe de l'image fidèle, sont effectués principalement sur les propres titres de participation et de créance portés en déduction des positions passives correspondantes. Les comptes de l'exercice précédent peuvent faire l'objet, si nécessaire, de modification à des fins de comparaison.

Principes de comptabilisation

Les opérations sont enregistrées dans les livres au jour de leur conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses selon les cours suivants :

Principales monnaies	Unités monnaies	Cours au 31.12.2012	Cours au 31.12.2011
Dollar américain	1	0.9131	0.9406
Euro	1	1.2076	1.2166
Livre sterling	1	1.4783	1.4553
Yen	100	1.0574	1.2152

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Liquidités et créances résultant de papiers monétaires

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale, les créances comptables au prix de revient.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les créances figurent au bilan, au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la banque. Les provisions, constituées pour couvrir les risques de pertes connus ou estimés à la date de clôture des comptes, sont portées en diminution des rubriques de l'actif correspondant. Les intérêts et les commissions correspondantes qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous "provisions" en déduction de l'actif correspondant. L'enregistrement au compte de résultat n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et leasings), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base des données historiques.

Prêts/emprunts de titres et mises/prises en pension

Les opérations de prêts/emprunts de titres et les opérations de mises/prises en pension de titres (*Repurchase and Reverse Repurchase Agreements*) sont comptabilisées comme suit :

- les liquidités qui sont échangées sont portées au bilan,
- le transfert de titres n'implique pas une comptabilisation au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés,
- l'aliénation subséquente de titres reçus implique une comptabilisation au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées aux cours du marché à la date de clôture. Le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du groupe, les propres titres de créance ne sont pas évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont comptabilisés en diminution des positions passives correspondantes.

Les propres titres de participation sont comptabilisés, au niveau du groupe, en déduction des capitaux propres à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une rubrique séparée "Propres titres de participation". Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués aux "Réserves issues du capital".

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres de créances et de participation sont évalués, soit selon le principe de la valeur la plus basse entre le prix du marché et la valeur d'acquisition, soit selon le principe de l'*accrual method* pour les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance. L'impact net des variations de valeur est enregistré dans les produits ou charges ordinaires. Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties linéairement, sur leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

Immeubles à l'usage de la banque	100 ans
Agencements	10 ans
Mobilier et aménagements	5 ans
Machines	5 ans
Logiciels et matériels informatiques	3 à 10 ans
	selon leur durée de vie

Impôts

En fonction des résultats réalisés, une estimation des impôts dus au titre de l'exercice est comptabilisée. L'impact de la délimitation des impôts du groupe est présenté dans les impôts différés.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués à leur valeur de marché. Les adaptations des valeurs de remplacement sont comptabilisées en fonction de l'intention qui préside à l'origine des opérations, à savoir :

- en cas d'opérations de négoce, au compte de résultat, au prix du marché,
- en cas d'opérations de couvertures, de manière analogue à l'opération de base couverte.

Dans ce dernier cas, la valorisation de la valeur de remplacement est comptabilisée dans les "Comptes de compensation" sous la rubrique "Autres actifs" ou "Autres passifs".

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement par le débit des charges extraordinaires dans le but de couvrir les risques latents de l'activité. Ces réserves sont imposées fiscalement.

Changement de principes comptables

Il n'y a pas eu de changement de principes comptables pendant l'exercice.

4. CONTRÔLE DES RISQUES

Le conseil d'administration fixe la politique des risques conformément aux dispositions légales. La direction générale veille à son application dans toutes les entités du groupe selon la même méthodologie. La banque a mis en place différents comités des risques pour la maison mère et pour les filiales lui permettant de mesurer, de suivre, de gérer et de contrôler les risques encourus.

Le conseil d'administration applique une analyse des risques principaux du groupe. Dans cette analyse, il prend en compte les résultats émanant du système de contrôle interne existant, du département de Contrôle des risques et compliance, des travaux de l'audit interne et externe ainsi que des rapports de la direction générale.

Principes directeurs

Des enveloppes de risques par types d'activité sont fixées par le conseil d'administration. Celles-ci permettent une allocation ciblée et maîtrisée des fonds propres et assurent une diversification des risques pris. De la même manière, et en respect des dispositions réglementaires, le conseil d'administration fixe les limites pays et les limites banques en tenant compte des fluctuations financières et des risques géopolitiques. La direction générale contrôle l'ensemble des risques par une supervision constante des activités et par un suivi opéré par des comités spécifiques.

Chaque membre de la direction générale est responsable des revenus et des coûts associés à la prise de risque assumée dans sa division ; il prend les dispositions préventives nécessaires pour leur maîtrise et/ou leur réduction.

Un contrôle des risques indépendant des unités opérationnelles génératrices de revenus est pratiqué dans toute la banque. Ainsi, les départements Contrôle des risques et Conformité renforcent le contrôle régulier des unités de front et les unités de contrôle spécialisées. Leur rôle est d'analyser, d'évaluer, de contrôler et d'informer les comités dédiés des impacts financiers, légaux et de *compliance* découlant de l'exposition aux risques de tous genres, en prenant soin de l'exhaustivité et de l'appréciation objective des risques encourus et des risques potentiels affectant la banque.

La BCGE appartient à la "catégorie 3" nouvellement créée par la circulaire Finma (2011/2), notamment avec un bilan dépassant les CHF 15 milliards. La Finma a fixé le seuil de 12% (150%) de couverture en fonds propres pour le 31 décembre 2012. La couverture s'élève à 160.8% au 31 décembre 2012.

Surveillance consolidée

L'organisation du contrôle des risques au sein du groupe est déclinée sur les principes de gestion de la banque à Genève afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisée des risques au niveau consolidé.

Les départements Contrôle des risques et Conformité, au sein de la division Finances et contrôle des risques, consolident les positions globales du groupe. La diffusion des rapports et leurs revues systématiques avec les divisions de front durant les comités de risques et *asset and liability management (ALM)* formalisent l'efficacité de la démarche globale.

Les résultats sont communiqués régulièrement à la direction générale et au conseil d'administration.

Typologie des risques

• Risques de contrepartie

Les risques de contrepartie ou de crédit représentent les dommages que supporte le groupe en cas de défaillance d'une contrepartie.

Les crédits sont octroyés dans le cadre d'un système précis de délégation des compétences, basé sur le montant de l'engagement, et sont soumis à un système expert de cotation. Celui-ci prescrit des conditions différentes selon la capacité financière de l'emprunteur et selon la typologie de l'affaire.

Le comité des crédits examine les demandes et autorise les opérations en fonction des délégations ainsi que de la politique définie. Cette politique englobe les engagements des clients et correspondants du groupe résultant des activités de prêts, d'émissions de garanties ainsi que des engagements dans le cadre des transactions de devises.

L'évaluation des risques est effectuée chaque année pour les crédits commerciaux. Pour les crédits hypothécaires, la périodicité de révision des sûretés est, notamment, définie par le taux d'avance et par la typologie des objets. Dans tous les cas des indices de risques nouveaux engendrent des analyses spécifiques des dossiers de crédit concernés.

Le système expert de cotation attribue des *ratings* aux preneurs de crédits (10 notations de A+ à E-); il est tenu à jour sur des systèmes dédiés. Les *ratings* de F à I, pour les affaires en périmètre de risques, sont calculés par la banque selon les critères de son règlement des crédits. De nouveaux modèles de *ratings* sont introduits avec un système développé et utilisé en commun par une douzaine de banques cantonales et d'autres instituts d'envergure. La détérioration significative du *rating* déclenche une procédure d'examen du risque et, cas échéant, la constitution d'une provision et le transfert du dossier dans le département Contentieux et workout.

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeurs est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation, en tenant compte d'un correctif de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation.

Les risques de négoce international font l'objet d'un suivi et d'une analyse spécifiques. La connexion du système informatique dédié avec le système de contrôle des risques permet une analyse de situation où chaque client est suivi avec son *rating*, ses limites et ses encours. Les analyses par types de produits traités complètent cette surveillance.

Concentration des risques

Les risques importants (gros risques selon l'art. 83 OFR) sont contrôlés constamment et sont présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration ainsi qu'à l'organe de révision externe.

Le système informatique intégré de contrôle des risques permet de calculer les besoins en fonds propres pour chaque opération et de les agréger par groupes économiques. Dans un souci de prévention, une attention accrue est portée aux concentrations possibles de crédit. Le suivi de ces positions est constant et un avis est transmis immédiatement à la hiérarchie si l'on s'approche de valeurs limites. Des simulations sont effectuées systématiquement a priori lorsque des opérations d'envergure sont proposées.

• Risques de marché

Les risques de marché représentent le potentiel de pertes suite à des fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par le groupe.

Le contrôle des risques de marché nécessite l'identification, la mesure et le contrôle des positions ouvertes. L'évaluation du portefeuille de négoce et la surveillance des limites sont effectuées sur un système unique, ce qui permet l'évaluation sans délai des risques encourus et un rapport est effectué sur une base journalière. Un département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des *stop-loss* de la salle des marchés. La connexion avec le système informatique de contrôle des risques permet, de plus, l'établissement synchronisé des

rapports de consommation de fonds propres pour ces opérations de négoce. La banque a une politique d'exposition faible aux risques de marché dans le cadre de l'activité de négoce (*trading*). Le comité *ALM* se réunit sur une base mensuelle. Ce comité contrôle le pilotage du bilan de la banque, selon les évolutions possibles de la marche des affaires, de la situation des marchés financiers et d'autres paramètres. Le comité *ALM* suit et contrôle tous les risques financiers.

Les principaux risques de marché auxquels le groupe est confronté sont :

Risques de taux : Les risques de taux concernent la fluctuation des valeurs des positions financières face aux variations des taux d'intérêt. La politique de risques de taux est approuvée par le conseil d'administration qui en délègue le contrôle opérationnel à la direction générale. Conformément aux prescriptions légales, l'effet sur les revenus (à court terme) et l'effet sur la valeur (à long terme) d'une fluctuation des taux d'intérêt y sont analysés et gérés à l'intérieur de limites définies par le conseil d'administration.

Risques de change : Les positions de change que doit gérer la banque concernent principalement des revenus d'intérêts et de commissions, libellés en grande partie en USD et en EUR. Les risques de change émanant du bilan, incluant les opérations de trésorerie ainsi que des transactions, sont centralisés et gérés de manière globale au niveau de la banque. Le système de couverture mis en place permet d'effectuer des transactions financières afin de protéger les positions de change identifiées tout en tenant compte des coûts relatifs.

Risques de liquidité : Depuis 2008, les limites de prêts accordés à d'autres banques sont contrôlées avec une précaution renforcée en réponse aux risques accrus. Les placements sur les marchés monétaires ont été largement remplacés par des placements de type *repurchase agreement*. Tout en respectant une grande prudence et en continuant les opérations de mises en pension, l'activité des marchés monétaires se poursuit avec certaines banques partenaires, dans le respect de limites strictes. La BCGE avait adopté une mesure de grande prudence en augmentant massivement ses liquidités.

Risques de cours sur actions : Les risques de cours sur actions concernent les variations de valeur des positions sur actions ainsi que celles dont le comportement est semblable à celui des actions.

• Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Le niveau d'automatisation des processus ainsi que des mesures de contrôle interne permettent de limiter ces risques. La banque a mis en place une modélisation des processus de production permettant de suivre les points de contrôle, de séparation de fonction et de validation

dans le traitement des opérations. Le contrôle des risques opérationnels s'appuie sur une section dédiée qui assure la cohérence de l'architecture de contrôle interne. Celle-ci permet de suivre et d'archiver les incidents en vue d'une amélioration continue du dispositif de contrôle interne et d'une meilleure anticipation des problèmes potentiels. Les instructions administratives et autres directives internes sont constamment mises à jour et accessibles à tous les employés sur l'intranet de la banque. En outre, la banque veille au respect des procédures ainsi qu'à l'analyse des flux d'informations. Une entité s'assure de l'adaptation des règles internes aux prescriptions légales.

• Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité (*compliance*) correspond aux manquements aux prescriptions, normes et règles, sanctions légales et réglementaires ainsi que les pertes financières ou atteintes à la réputation qui peuvent en découler. Le département Conformité a pour objectif de préserver la réputation de la banque en assurant une veille des réglementations en matière de lutte contre le blanchiment, du financement du terrorisme, de la fraude et des dispositions réglementaires et légales. Elle s'assure que les activités de la banque ainsi que ses directives internes soient conformes à ces réglementations.

• Risques juridiques

Le département Juridique est rattaché à la direction générale. Ses missions consistent notamment à identifier les risques juridiques, à assurer la défense des intérêts de la banque et à appuyer les gestionnaires dans les relations avec la clientèle. Il intervient ainsi dès qu'un risque potentiel est décelé, contrôle sa problématique et, le cas échéant, mandate un avocat externe avec lequel il traite le dossier. Le provisionnement des risques juridiques est le résultat d'une analyse individuelle des dossiers. Les provisions nécessaires sont portées au passif sous "Correctifs de valeurs et provisions". En ce qui concerne la problématique fiscale indiquée en page 101 du rapport annuel 2011 (sous 4.07), le cas a évolué favorablement. La BCGE n'a donc pas comptabilisé de provision.

La banque a pris en compte la décision du Tribunal fédéral du 30 octobre 2012 concernant les rétrocessions sur les mandats de gestion et analyse de cas en cas les dommages subis par les clients.

• Autres risques

La section de contrôle interne intensifie ses activités en matière de contrôle des fraudes; celles-ci présentent un risque faible mais croissant, notamment pour les opérations de banquette.

5. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.01 Couvertures des prêts et des opérations

hors bilan (en CHF 1'000)	Nature des couvertures			
	Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Prêts				
Créances sur la clientèle	599'707	326'844	2'996'048	3'922'599
Créances hypothécaires, dont :	9'026'308	44'677	–	9'070'985
• Immeubles d'habitation	7'232'872	44'677	–	7'277'549
• Immeubles commerciaux	1'303'248	–	–	1'303'248
• Artisans et industries	412'656	–	–	412'656
• Autres	77'532	–	–	77'532
Total des prêts 31.12.2012	9'626'015	371'521	2'996'048	12'993'584
Total des prêts 31.12.2011	9'317'783	788'122	2'758'437	12'864'342
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	–	567'466	567'466
• Cautions/garanties	–	–	74'741	74'741
• Crédits documentaires	–	–	492'725	492'725
Engagements irrévocables	145'587	64'240	176'371	386'198
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	–	55'009	55'009
Crédits par engagement	–	–	21'886	21'886
Total du hors bilan 31.12.2012	145'587	64'240	820'732	1'030'559
Total du hors bilan 31.12.2011	114'988	30'874	1'854'704	2'000'566

Prêts compromis (en CHF 1'000)	Valeur estimée de réalisation		Correctifs de valeurs	
	Montant brut	des sûretés	Montant net	individuels
31.12.2012	209'628	76'171	133'457	128'542
31.12.2011	224'779	75'571	149'208	143'897

5.02 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce (en CHF 1'000)

	31.12.2012	31.12.2011
• Titres de créances		
- cotés (coté = négocié auprès d'une bourse reconnue)	1'469	–
• Titres de participation	70	961
• Métaux précieux	30'952	21'411
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	32'491	22'372

5.03 Immobilisations financières (en CHF 1'000)	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Immobilisations financières				
Titres de créance	1'192'543	1'171'221	1'218'722	1'196'897
<i>dont évalués selon le principe de l'accrual method</i>	893'106	865'123	913'815	884'557
<i>dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse</i>	299'437	306'098	304'907	312'340
Titres de participation	61'313	36'004	103'599	71'595
<i>dont participations qualifiées*</i>	2'280	2'946	3'976	6'601
Immeubles	20	656	20	656
Total des immobilisations financières	1'253'876	1'207'881	1'322'341	1'269'148
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	1'111'380	1'092'535		

*au minimum 10% du capital ou des voix.

5.04 Participations mises en équivalence (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Sans valeur boursière	19'918	21'020
Total des participations	19'918	21'020

5.05 Périmètre de consolidation

Nom, siège	Activité	Capital (en 1'000)	% de part.
Intégration globale			
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	Banque	EUR 15'250	100
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	Courtage immobilier	EUR 10	100
Capital Transmission SA, Genève	Investissements	CHF 2'000	100
Intégration par mise en équivalence			
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	Opérations immobilières	EUR 2'088	33.3
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Putaux	Opérations immobilières	EUR 12'075	33.3
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	CHF 1'000	42.0
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	Conseils financiers	CHF 400	50.0

La banque détient d'autres participations permanentes non significatives.

5.06 Actif immobilisé (en CHF 1'000)	31.12.2011			31.12.2012			
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable
Participations							
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	21'020	–	21'020	2'420	-3'522	–	19'918
Total des participations	21'020	–	21'020	2'420	-3'522	–	19'918
Immeubles							
Immeubles et installations à l'usage de la banque	153'376	-24'020	129'356	80	–	-3'838	125'598
Autres immeubles	27'934	-5'691	22'243	–	–	-419	21'824
Total des immeubles	181'310	-29'711	151'599	80	–	-4'257	147'422
Autres immobilisations corporelles	92'689	-46'660	46'029	4'912	-64	-17'058	33'819
Total des immobilisations corporelles	273'999	-76'371	197'628	4'992	-64	-21'315	181'241
Valeurs immatérielles							
<i>Goodwill</i>	20'858	-14'327	6'531	–	–	-6'099	432
Valeur d'assurance incendie des immeubles			279'598				286'737
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			100'956				100'956
Engagements: terme de leasing futur résultant de leasing d'exploitation			–				–

5.07 Autres actifs et passifs (en CHF 1'000)	31.12.2012		31.12.2011	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers	28'159	210'727	32'865	209'547
Comptes de compensation	167'110	–	153'074	–
Étalement gains <i>s/swaps</i>	–	113	–	175
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	10'360	9'778	9'544	10'135
Titres et coupons	25	422	–	442
Frais d'émission/emprunts obligataires à amortir	3'642	–	4'408	–
Autres	4'447	2'619	3'934	7'289
Total	213'743	223'659	203'825	227'588

**5.08 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements
ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété** (en CHF 1'000)

Situation au 31.12.2012

Valeur comptable
des actifs mis en
gage ou cédés
à titre de garantie

Engagements
effectifs

BNS

Limite	104'000	–
Valeur nominale des titres et créances nantis	–	–

SIX Swiss Exchange (bourse électronique suisse)

Valeur nominale des titres bloqués	26'800	1'043'814
------------------------------------	--------	-----------

Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses (en CHF 1'000)

	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	5'223'000	4'909'360
Total des emprunts	2'284'000	2'135'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en CHF 1'000)

	31.12.2012	31.12.2011
Prétentions découlant de la mise en gage de <i>cash</i> lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	–	–
Engagements découlant du <i>cash</i> reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	554'179	149'370
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension <i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	555'154 555'154	150'424 150'424
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction <i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	395 –	774 –

5.09 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
En qualité de banque dépositaire	23'118	25'853

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance (en CHF 1'000)	Institution de prévoyance avec excédent de couverture	
	31.12.2012	31.12.2011
<i>Montant de l'excédent de couverture dans les comptes de l'institution de prévoyance au 31.12.2011* : 0 (2010: 7'263)</i>		
Avantage économique	–	1'019
Variation de l'avantage économique ou de l'engagement économique	-1'019	16
Cotisations ajustées à la période (y compris le résultat de la réserve de cotisations de l'employeur)	11'506	12'072
Cotisations extraordinaires en cas d'application de mesures limitées dans le temps en vue de résorber les découverts	–	–
Charges de prévoyance avec facteurs d'influence importants – en tant que partie des frais de personnel	12'525	12'056

* Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. Au 31.12.2011, l'institution de prévoyance avait un degré de couverture de 112.9%.

La banque comptabilise comme avantage économique la part non affectée du versement unique au titre de modification du règlement de l'institution de prévoyance.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison mère ainsi que des filiales suisses.

Réserve de cotisations de l'employeur

En 2011, la réserve de cotisation de l'employeur, devenue sans objet, a été dissoute.

5.10 Emprunts obligataires en cours

5.10.1 Emprunts obligataires et Centrale de lettres de gage (CLG) des banques cantonales suisses

	31.12.2012	31.12.2011
Emprunts obligataires	317'885	317'165
CLG	2'284'000	2'135'000
Total	2'601'885	2'452'165
Taux moyen à la date de clôture	2.55 %	2.77 %

5.10.2 Emprunts obligataires

Echéance anticipée/finale	Année d'émission	Taux %	Valeur	Titres détenus	Montant	Montant par échéance	
			nominale en CHF 1'000	en propre en CHF 1'000	en cours en CHF 1'000	en CHF 1'000	
2014	2004	3.5000	120'000	2'115	117'885 *	117'885	2014
2018	2011	3.1250	200'000	0	200'000 *	200'000	2018
Total			320'000	2'115	317'885		
<i>dont de rang subordonné</i>			<i>320'000</i>	<i>2'115</i>	<i>317'885</i>		

* Emprunt obl. rang subordonné.

5.11 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux (en CHF 1'000)

	Etat à la fin 2011	Recouvrement		Nouvelles constitutions	Dissolutions	Etat à la fin 2012
		Utilisations conformes à leurs buts	intérêts en souffrance différence de change			
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	150'858	-30'023	1'398	16'679	-6'056	132'856
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	7'874	-2'428	5	2'622	-283	7'790
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnels)	15'425	-458	-	6'438	-768	20'637
Correctifs de valeurs et provisions pour impôts latents	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	-	-1'620	-	1'620	-	-
Total des correctifs de valeurs et provisions	174'157	-34'529	1'403	27'359	-7'107	161'283
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-169'703					-152'188
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	4'454					9'095

Dans les comptes du groupe, conformément au dispositif légal, les mouvements sont présentés de manière brute.

Réserves pour risques bancaires généraux	60'000	-	-	25'000	-	85'000
---	---------------	----------	----------	---------------	----------	---------------

5.12 Structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers (en CHF 1'000)

	A vue	Dénouçable	Durée d'échéance résiduelle				Immobilisé	Total
			Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans		
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités	1'238'485	–	–	–	–	–	–	1'238'485
Créances résultant de papiers monétaires	1	–	125'918	37'935	–	–	–	163'854
Créances sur les banques	222'757	–	116'164	1'691	–	–	–	340'612
Créances sur la clientèle	–	973'291	976'328	193'303	949'267	830'410	–	3'922'599
Créances hypothécaires	–	1'140'860	902'529	598'077	3'580'460	2'849'059	–	9'070'985
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	32'491	–	–	–	–	–	–	32'491
Immobilisations financières	50'858	–	60'193	110'566	767'762	254'023	10'474	1'253'876
Total de l'actif circulant								
31.12.2012	1'544'592	2'114'151	2'181'132	941'572	5'297'489	3'933'492	10'474	16'022'902
31.12.2011	783'588	2'141'930	2'391'075	1'220'111	5'191'172	3'668'840	515	15'397'231
FONDS ÉTRANGERS								
Engagements résultant de papiers monétaires	–	–	666	–	–	–	–	666
Engagements envers les banques	299'605	–	1'050'425	29'400	–	–	–	1'379'430
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'910'668	–	–	–	–	–	–	4'910'668
Autres engagements envers la clientèle	5'623'801	277'895	264'147	751	350	1'147	–	6'168'091
Obligations de caisse	–	–	3'216	3'810	13'053	2'173	–	22'252
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	–	–	106'000	200'000	1'008'885	1'287'000	–	2'601'885
Total des fonds étrangers								
31.12.2012	10'834'074	277'895	1'424'454	233'961	1'022'288	1'290'320	–	15'082'992
31.12.2011	10'119'243	–	1'693'425	546'945	1'056'936	1'140'537	–	14'557'086

5.13 Créances et engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Créances envers les sociétés liées	49'385	39'539
Engagements envers les sociétés liées	1'106'975	1'057'709
Créances provenant de crédits aux organes	5'591	6'072

Les créances envers les sociétés liées sont constituées en majeure partie de créances hypothécaires à des fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève. Les engagements envers les sociétés liées correspondent aux comptes courants des fondations de droit public.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs ainsi qu'aux membres de la direction générale. Les membres de la direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la banque.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés, présentés en pied de bilan, découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques.

Enfin, la banque a versé CHF 4.2 millions à l'Etat de Genève au titre des rémunérations de la garantie accordée aux dépôts d'épargne.

5.14 Répartition de l'actif et du passif entre la Suisse et l'étranger (en CHF 1'000)	31.12.2012		31.12.2011	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
ACTIF				
Liquidités	1'233'735	4'750	389'865	8'175
Créances résultant de papiers monétaires	–	163'854	5	–
Créances sur les banques	234'968	105'644	402'152	502'439
Créances sur la clientèle	2'531'556	1'391'043	2'706'411	1'392'858
Créances hypothécaires	8'724'510	346'475	8'505'738	259'335
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	32'481	10	22'358	14
Immobilisations financières	1'071'560	182'316	1'047'864	160'017
Participations mises en équivalence	8'165	11'753	7'632	13'388
Immobilisations corporelles	180'545	696	196'898	730
Valeurs immatérielles	432	–	6'531	–
Comptes de régularisation	33'143	1'271	43'328	1'401
Autres actifs	212'833	910	203'353	472
Total de l'actif	14'263'928	2'208'722	13'532'135	2'338'829
PASSIF				
Engagements résultant de papiers monétaires	666	–	789	–
Engagements envers les banques	1'197'103	182'327	1'348'346	115'611
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'271'554	639'114	4'880'408	558'021
Autres engagements envers la clientèle	4'917'013	1'251'078	4'230'756	927'774
Obligations de caisse	22'252	–	43'216	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	2'601'885	–	2'452'165	–
Comptes de régularisation	68'558	2'594	68'468	3'695
Autres passifs	223'312	347	225'758	1'830
Correctifs de valeurs et provisions	9'095	–	4'454	–
Réserves pour risques bancaires généraux	85'000	–	60'000	–
Capital social	360'000	–	360'000	–
Réserves issues du capital	311'738	–	312'228	–
Réserves issues du bénéfice	293'215	–	249'536	–
Propres titres de participation	-18'345	–	-22'670	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-12'864	–	-12'540	–
Bénéfice de l'exercice	67'008	–	63'119	–
Total du passif	14'397'190	2'075'460	14'264'033	1'606'931

5.15 Répartition de l'actif par pays ou par groupes de pays (en CHF 1'000)	31.12.2012		31.12.2011	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Europe • France	1'279'086	7.8	1'124'295	7.1
• Royaume-Uni	142'008	0.9	154'989	1.0
• Allemagne	83'054	0.5	69'839	0.4
• Turquie	70'607	0.4	102'413	0.6
• Pays-Bas	64'353	0.4	82'705	0.5
• Autres pays européens	204'265	1.2	264'069	1.7
Etats-Unis	11'073	0.1	42'220	0.3
Autres	354'276	2.2	498'299	3.1
Actifs à l'étranger	2'208'722	13.5	2'338'829	14.7
Suisse	14'263'928	86.5	13'532'135	85.3
Total de l'actif	16'472'650	100.0	15'870'964	100.0

5.16 Répartition de l'actif et du passif

par monnaie (en CHF 1'000 au 31.12.2012)

Monnaies

	CHF	USD	EUR	AUTRES	MÉTAUX
ACTIF					
Liquidités	1'178'547	5'410	48'378	6'150	–
Créances résultant de papiers monétaires	–	163'854	–	–	–
Créances sur les banques	144'272	24'085	54'474	17'543	100'238
Créances sur la clientèle	1'959'378	968'650	981'221	13'350	–
Créances hypothécaires	9'000'650	–	70'335	–	–
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1'529	–	10	–	30'952
Immobilisations financières	1'191'142	–	61'986	748	–
Participations mises en équivalence	13'574	–	6'344	–	–
Immobilisations corporelles	180'545	–	696	–	–
Valeurs immatérielles	432	–	–	–	–
Comptes de régularisation	33'143	–	1'271	–	–
Autres actifs	211'013	663	2'061	6	–
Total des positions portées à l'actif	13'914'225	1'162'662	1'226'776	37'797	131'190
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	3'627'282	200'735	410'108	124'267	11'950
Total de l'actif	17'541'507	1'363'397	1'636'884	162'064	143'140
PASSIF					
Engagements résultant de papiers monétaires	178	33	455	–	–
Engagements envers les banques	180'547	498'112	611'788	8'077	80'906
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'836'281	1'891	72'496	–	–
Autres engagements envers la clientèle	5'019'227	522'195	504'439	72'021	50'209
Obligations de caisse	22'252	–	–	–	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	2'601'885	–	–	–	–
Comptes de régularisation	68'558	–	2'594	–	–
Autres passifs	222'568	185	611	295	–
Correctifs de valeurs et provisions	9'095	–	–	–	–
Réserves pour risques bancaires généraux	85'000	–	–	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–
Réserves issues du capital	311'738	–	–	–	–
Réserves issues du bénéfice	293'215	–	–	–	–
Propres titres de participation	-18'345	–	–	–	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-12'864	–	–	–	–
Bénéfice de l'exercice	67'008	–	–	–	–
Total des positions portées au passif	14'046'343	1'022'416	1'192'383	80'393	131'115
Engagements de livraisons découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	3'515'670	341'991	393'766	80'495	11'995
Total du passif	17'562'013	1'364'407	1'586'149	160'888	143'110
Position nette par devise	-20'506	-1'010	50'735	1'176	30

5.17 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice (en CHF 1'000)	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement	Valeurs de remplacement	Montants des	Valeurs de remplacement	Valeurs de remplacement	Montants des
	positives	négatives	sous-jacents	positives	négatives	sous-jacents
Instruments de taux						
Contrats à terme, y compris <i>FRA</i>	–	–	125'228	–	–	–
<i>Swaps</i>	298	283	18'261	17'881	203'527	3'112'000
<i>Futures</i>		21	745	–	–	–
Options (<i>OTC</i>)	147	121	79'543	359	242	170'813
Total instruments de taux	445	425	223'777	18'240	203'769	3'282'813
Devises/métaux précieux						
Contrats à terme	1'718	1'394	97'424	–	–	–
<i>Swaps</i> combinés d'intérêts et de devises	4'362	4'449	675'215	2'706	–	94'200
Options (<i>OTC</i>)	688	690	913	–	–	–
Total devises/métaux précieux	6'768	6'533	773'552	2'706	–	94'200
Titres de participation/indices						
<i>Futures</i>	–	–	–	–	–	–
Options (<i>exchange traded</i>)	–	–	–	–	–	–
Total titres de participation/indices	–	–	–	–	–	–
Total au 31.12.2012	7'213	6'958	997'329	20'946	203'769	3'377'013
Total au 31.12.2011	17'011	19'126	1'084'631	15'854	190'421	2'874'550

La banque n'a pas conclu de contrat spécifique de *netting*.

5.18 Produits des intérêts (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Banques	3'824	3'768
Clientèle	292'419	287'927
Effets de change et papiers monétaires	671	32
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	17'110	17'682
Intérêts et dividendes des portefeuilles négoce	36	5
Total	314'060	309'414

5.19 Charges d'intérêts (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Banques	3'200	4'863
Clientèle	33'852	36'243
Emprunts obligataires et CLG	61'325	65'638
Emprunts obligataires de rang subordonné	10'171	5'033
Autres	123	158
Total	108'671	111'935

5.20 Résultat des opérations de négoce (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Commerce de devises et de billets de banque, y compris produits dérivés	22'638	21'965
Négoce de métaux précieux	583	556
Négoce de titres	895	1'423
Total	24'116	23'944

5.21 Charges de personnel (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Salaires et gratifications	96'924	96'129
AVS, AI, APG et autres contributions légales	10'201	9'742
Contributions à l'institution de prévoyance	12'525	12'056
Autres frais de personnel	3'407	3'636
Total	123'057	121'563
5.22 Autres charges d'exploitation (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Locaux	9'695	12'581
Informatique	31'993	39'548
Machines, mobilier et véhicules	339	359
Autres charges d'exploitation	43'268	44'570
Total	85'295	97'058
5.23 Amortissements sur l'actif immobilisé (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Installations permanentes	2'436	2'436
Installations, agencements, sécurité et télécommunications, matériel et logiciels informatiques	15'178	14'120
Matériel, mobilier et véhicules	3'701	4'059
Valeurs immatérielles	6'099	1'551
Total	27'414	22'166
5.24 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de recouvrement sur créances	10'623	14'064
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnels)	5'670	1'214
Autres provisions	1'620	1'079
Total	17'913	16'357
5.25 Produits extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Ventes d'actifs immobilisés	–	19
Autres	22'000*	40
Total	22'000	59
* Solde pour tout compte d'un litige.		
5.26 Charges extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Charges étrangères à l'exploitation	3'148	3'133
Réserve pour risques bancaires généraux	25'000	–
Total	28'148	3'133

5.27 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire (en CHF 1'000)	31.12.2012		31.12.2011	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	194'730	10'659	188'609	8'870
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	99'039	4'919	98'908	5'075
Résultat des opérations de négoce	24'116	–	23'944	–
Autres résultats ordinaires	11'998	299	11'058	119
Charges d'exploitation	-198'711	-9'641	-209'388	-9'233
Bénéfice brut	131'172	6'236	113'131	4'831

Comptes annuels 2012 et annexes

Maison mère

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels (pages 118 à 126) de la Banque Cantonale de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

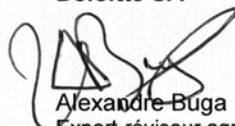
Rapport sur d'autres dispositions légales

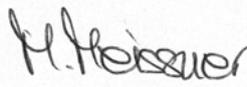
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA


Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Myriam Meissner
Expert-réviseur agréé

Genève, le 21 février 2013

Comptes annuels 2012

Maison mère

Bilan avant répartition maison mère	118
Compte de résultat maison mère	119
Justification des capitaux propres maison mère	120
ANNEXES AUX COMPTES MAISON MÈRE	121
1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL	121
2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION DES COMPTES ANNUELS	121
3. CONTRÔLE DES RISQUES	121
4. ANNEXES AUX COMPTES MAISON MÈRE	121
4.01 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété	121
4.02 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	122
4.03 Créances, engagements sur les sociétés liées et crédits aux organes	122
4.04 Amortissements sur l'actif immobilisé	122
4.05 Produits extraordinaires	122
4.06 Charges extraordinaires	122
4.07 Capital social	122
4.08 Crédits, prêts, rémunérations et participations des organes	123
4.09 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	125
4.10 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux	125
4.11 Opérations hors bilan	125
4.12 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité	126
4.13 Autres actifs et passifs	126
Proposition de répartition du bénéfice	126

Bilan avant répartition

Maison mère

118

	Notes	31.12.2012 en CHF 1'000	31.12.2011 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
ACTIF				
Liquidités		1'236'479	393'141	843'338
Créances résultant de papiers monétaires		163'854	5	163'849
Créances sur les banques		879'187	1'392'133	-512'946
Créances sur la clientèle		3'408'308	3'650'772	-242'464
Créances hypothécaires		9'070'985	8'765'073	305'912
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		50'849	43'961	6'888
Immobilisations financières		1'240'236	1'204'177	36'059
Participations		71'721	71'314	407
Immobilisations corporelles		182'977	206'086	-23'109
Comptes de régularisation		32'947	42'762	-9'815
Autres actifs	4.13	212'641	203'424	9'217
Total de l'actif		16'550'184	15'972'848	577'336
Total des créances de rang subordonné		16'443	17'771	-1'328
Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés		649'648	789'732	-140'084
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		<i>18'226</i>	<i>207'865</i>	<i>-189'639</i>
PASSIF				
Engagements résultant de papiers monétaires		666	789	-123
Engagements envers les banques		1'483'964	1'593'734	-109'770
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		4'910'668	5'438'430	-527'762
Autres engagements envers la clientèle		6'146'471	5'132'625	1'013'846
Obligations de caisse		22'252	43'216	-20'964
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts		2'604'000	2'455'000	149'000
Comptes de régularisation		68'536	68'443	93
Autres passifs	4.13	223'312	225'758	-2'446
Correctifs de valeurs et provisions	4.10	8'995	4'354	4'641
Réserves pour risques bancaires généraux	4.10	85'000	60'000	25'000
Capital social	4.07	360'000	360'000	-
Réserve légale générale		569'851	529'851	40'000
Bénéfice reporté		1'208	1'294	-86
Bénéfice de l'exercice		65'261	59'354	5'907
Total du passif		16'550'184	15'972'848	577'336
Total des engagements de rang subordonné		320'000	320'000	-
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés		308'141	251'192	56'949
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		<i>158'184</i>	<i>98'620</i>	<i>59'564</i>
OPÉRATIONS HORS BILAN				
Engagements conditionnels		567'490	991'221	-423'731
Engagements irrévocables		386'198	901'638	-515'440
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		55'009	53'573	1'436
Crédits par engagement		21'886	54'197	-32'311
Instruments financiers dérivés : - sous-jacents		4'376'690	3'961'529	415'161
- valeurs de remplacement positives		28'226	32'950	-4'724
- valeurs de remplacement négatives		210'727	209'547	1'180
Opérations fiduciaires	4.11	61'673	137'631	-75'958

Compte de résultat

Maison mère

Notes	31.12.2012 en CHF 1'000	31.12.2011 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000	
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS				
Produits des intérêts et des escomptes	286'291	282'768	3'523	
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	533	426	107	
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	17'110	17'682	-572	
Charges d'intérêts	-109'624	-113'077	3'453	
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>	<i>194'310</i>	<i>187'799</i>	<i>6'511</i>	
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE				
Produits des commissions sur les opérations de crédit	33'952	34'858	-906	
Produits des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	42'712	45'416	-2'704	
Produits des commissions sur les autres prestations de service	29'042	25'182	3'860	
Charges de commissions	-6'725	-6'561	-164	
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>	<i>98'981</i>	<i>98'895</i>	<i>86</i>	
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE				
<i>Sous-total résultat des opérations de négoce</i>	<i>4.12</i>	<i>25'031</i>	<i>22'533</i>	<i>2'498</i>
AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	4'389	2'202	2'187	
Produits des participations	1'792	1'948	-156	
Résultat des immeubles	934	1'013	-79	
Autres produits ordinaires	8'021	8'316	-295	
Autres charges ordinaires	-2'604	-1'390	-1'214	
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>	<i>12'532</i>	<i>12'089</i>	<i>443</i>	
Total des produits d'exploitation	330'854	321'316	9'538	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	-117'253	-115'846	-1'407	
Autres charges d'exploitation	-81'423	-93'517	12'094	
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>	<i>-198'676</i>	<i>-209'363</i>	<i>10'687</i>	
Bénéfice brut	132'178	111'953	20'225	
Amortissements sur l'actif immobilisé	4.04	-27'814	-22'421	-5'393
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		-15'327	-15'295	-32
Résultat intermédiaire	89'037	74'237	14'800	
Produits extraordinaires	4.05	22'000	59	21'941
Charges extraordinaires	4.06	-28'148	-3'133	-25'015
Impôts		-17'628	-11'809	-5'819
Bénéfice de l'exercice	65'261	59'354	5'907	

Justification des capitaux propres

Maison mère

en CHF 1'000

CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2012

Capital social libéré	360'000
Réserve légale générale	529'851
Réserves pour risques bancaires généraux	60'000
Bénéfice au bilan	60'648
Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	1'010'499

Attribution à la réserve légale générale prélevée sur le bénéfice de l'exercice précédent	-40'000
Dividende prélevé sur le bénéfice de l'exercice précédent	-16'200
Attribution spéciale au canton de Genève (20% du dividende payé)	-3'240
Autres attributions	40'000
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	25'000
Bénéfice de l'exercice	65'261

Total des capitaux propres au 31 décembre 2012

1'081'320

dont

<i>Capital social libéré</i>	<i>360'000</i>
<i>Réserve légale générale</i>	<i>569'851</i>
<i>Réserves pour risques bancaires généraux</i>	<i>85'000</i>
<i>Bénéfice au bilan</i>	<i>66'469</i>

Annexes aux comptes

Maison mère

1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL

L'activité de la banque ainsi que les activités externalisées sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés.

Effectif du personnel	31.12.2012	31.12.2011
En équivalent plein temps	677.7	679.2
Effectif	738	740

2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes de la maison mère sont présentés conformément aux principes du groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation. Par ailleurs, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, présentées à l'annexe 3 des annexes aux comptes consolidés, sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires.

3. CONTRÔLE DES RISQUES

Pour les commentaires relatifs au contrôle des risques, se référer à l'annexe 4 des annexes aux comptes consolidés.

4. ANNEXES AUX COMPTES MAISON MÈRE

4.01 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété (en CHF 1'000)

Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie Engagements effectifs

BNS

Limite	104'000	–
Valeur nominale des titres et créances nantis	–	–

SIX Swiss Exchange (bourse électronique suisse)

Valeur nominale des titres bloqués	26'800	1'043'814
------------------------------------	--------	-----------

Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses (en CHF 1'000)

	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	5'223'000	4'909'360
Total des emprunts	2'284'000	2'135'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en CHF 1'000)

	31.12.2012	31.12.2011
Prétentions découlant de la mise en gage de cash lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	–	–
Engagements découlant du cash reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	554'179	149'370
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	555'154	150'424
dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	555'154	150'424
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	395	774
dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie	–	–

4.02 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements envers la Fondation de prévoyance, au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
Engagements envers la Fondation de prévoyance, en qualité de banque dépositaire	23'118	25'853

Se référer au chapitre "Annexes aux comptes consolidés 2012", point 5.09, page 104.

4.03 Créances, engagements sur les sociétés liées et crédits aux organes (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Créances sur les sociétés liées	49'385	39'539
Engagements envers les sociétés liées	1'106'975	1'057'709
Créances provenant de crédits aux organes	5'591	6'072

Se référer au chapitre "Annexes aux comptes consolidés 2012" point 5.13, page 107.

4.04 Amortissements sur l'actif immobilisé (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Installations permanentes	2'436	2'436
Installations, agencements, sécurité, télécommunications et logiciels informatiques	15'677	14'642
Matériel, mobilier et véhicules, valeurs immatérielles	9'701	5'970
Amortissement sur des participations*	–	-627
Total	27'814	22'421

* Correctif d'amortissement comptabilisé en trop en 2010 et corrigé dans les comptes de 2011.

4.05 Produits extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Vente d'actifs immobilisés	–	19
Fonds divers prescrits	–	38
Autres	22'000*	2
Total	22'000	59

* Solde pour tout compte d'un litige.

4.06 Charges extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Charges étrangères à l'exploitation	3'148	3'133
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	25'000	–
Total	28'148	3'133

4.07 Capital social	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeur		Capital	Valeur		Capital
	nominale	Nombre	donnant droit	nominale	Nombre	donnant droit
	totale	de titres	au dividende	totale	de titres	au dividende
	en CHF		en CHF	en CHF		en CHF
Capital-actions/capital social						
Actions nominatives "A"	132'551'600	2'651'032	132'551'600	132'551'600	2'651'032	132'551'600
Actions nominatives "B"	79'531'000	1'590'620	79'531'000	79'531'000	1'590'620	79'531'000
Actions au porteur	147'917'400	1'479'174	147'917'400	147'917'400	1'479'174	147'917'400
Total du capital social	360'000'000	5'720'826	360'000'000	360'000'000	5'720'826	360'000'000

4.08 Crédits, prêts, rémunérations et participations des organes	Rémunération avant impôts			Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2012			
	Fixe/indemnités	En action			Par des			proches
	forfaitaires ²	bloquées ^{3,4}	Total	Non bloquées	Bloquées ³	Total		
Conseil d'administration								
Jean-Pierre Roth, président	267'750	296	268'046	–	–	8	8	–
Bernard Clerc, vice-président	84'000	888	84'888	–	44	24	68	–
Mourad Sekkiou, secrétaire	63'000	740	63'740	–	–	21	21	–
Asma Hovagemyan	73'500	740	74'240	–	16	23	39	–
Fabienne Knapp	95'550	–	95'550	–	70	7	77	–
Josef Küttel	67'200	296	67'496	350'000	20	8	28	–
Patrick Mage	120'750	740	121'490	–	14	21	35	–
Jean-Marc Mermoud	57'750	296	58'046	1'636'500	–	8	8	–
Ton Schurink	67'200	740	67'940	1'812'115	526	21	547	–
Angela de Wolff	67'200	296	67'496	–	–	8	8	–
John Tracey	67'200	296	67'496	1'000'000	–	8	8	–
Total du conseil d'administration	1'031'100	5'331	1'036'431	4'798'615	690	157	847	–
Exercice précédent								
	Rémunération avant impôts			Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2011			
	Fixe/indemnités	En action			Par des			proches
	forfaitaires ²	bloquées ³	Total	Non bloquées	Bloquées ³	Total		
Conseil d'administration								
Jean-Pierre Roth, président	255'000	464	255'464	–	–	4	4	–
Bernard Clerc, vice-président	80'000	1'856	81'856	–	38	22	60	–
Mourad Sekkiou, secrétaire	60'000	1'392	61'392	–	–	14	14	–
Asma Hovagemyan	70'000	1'856	71'856	–	10	22	32	–
Fabienne Knapp	91'000	928	91'928	–	70	4	74	–
Josef Küttel	64'000	464	64'464	350'000	20	4	24	–
Patrick Mage	115'000	1'392	116'392	–	8	20	28	–
Jean-Marc Mermoud	55'000	464	55'464	1'660'500	–	4	4	–
Ton Schurink	64'000	1'392	65'392	1'819'423	520	20	540	–
Angela de Wolff	64'000	464	64'464	–	–	4	4	–
John Tracey	64'000	464	64'464	1'000'000	–	4	4	–
Total du conseil d'administration	982'000	11'136	993'136	4'829'923	666	122	788	–

¹ Prêts lombards, contre titres ou avec garanties hypothécaires, crédits commerciaux.

² Les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire majorée, selon les cas, d'une indemnité fonctionnelle. Le règlement de rémunération est appliqué ici. Il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et ses procédures.

³ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de cinq ans. L'aliénation de titres bloqués est levée en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de *stock options* à la BCGE.

⁴ Montants calculés sur la base d'un cours du 1^{er} juin 2012 de CHF 198.15. Dès 2012, la publication prend en considération les titres bloqués à leur valeur escomptée.

	Rémunération avant impôts				Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2012			
	En actions			Total		Non			Par des proches
	Fixe ²	Variable ^{2,3}	bloquées ^{2,3,4,5}			bloquées	Bloquées ⁴	Total	
Direction générale									
Blaise Goetschin, président	723'144	527'545	134'084	1'384'773	100'000	1'262	2'685	3'947	63
Eric Bourgeaux						1'121	2'220	3'341	40
Claude Bagnoud						–	803	803	20
Pierre-Olivier Fragnière						539	1'546	2'085	–
Jean-Marc Joris						336	525	861	–
Jérôme Monnier						55	191	246	–
Total de la direction générale	2'596'704	1'746'508	445'018	4'788'230	792'706	3'313	7'970	11'283	103
Exercice précédent, Blaise Goetschin	710'892	509'442	103'044	1'323'378	100'000	1'078	2'461	3'539	60
Exercice précédent, direction générale	2'750'957	1'594'664	342'716	4'688'337	668'300	3'018	7'232	10'250	120

Crédit le plus élevé octroyé à un membre de la direction générale

632'706 à Jérôme Monnier

Exercice précédent

508'300 à Jérôme Monnier

Charges sociales payées pour les membres de la direction générale

Blaise Goetschin	225'442
Total de la direction générale	863'623
Exercice précédent, Blaise Goetschin	215'638
Exercice précédent, direction générale	849'067

Rémunérations attribuées aux membres de la direction générale en qualité d'administrateurs et versées directement à la banque

Blaise Goetschin	74'031
Total de la direction générale	126'849
Exercice précédent, Blaise Goetschin	73'634
Exercice précédent, direction générale	130'466

¹ Prêts lombards, contre titres ou avec garanties hypothécaires.

² Non compris les charges sociales payées par l'employeur.

³ Versée en 2013, sur la base des résultats 2012.

⁴ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de cinq ans. L'aliénation de titres bloqués est levée en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de *stock options* à la BCGE.

⁵ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 28 décembre 2012 de CHF 207. Dès 2012, la publication prend en considération les titres bloqués à leur valeur escomptée.

En 2012, la BCGE a versé une contribution patronale totale de CHF 539'684 (2011: CHF 506'170) sur les comptes de la direction générale auprès de la Fondation de prévoyance professionnelle. Pour le président de la direction générale, ce montant s'élevait à CHF 132'073 (2011: CHF 132'073).

Les principes de rémunération sont expliqués en page 81 et 82. Aucune indemnité n'est versée indirectement aux membres de la direction générale. Aucune indemnité n'a été versée directement ou indirectement, durant l'exercice 2012, à des anciens membres du conseil d'administration ni à des personnes proches des organes.

Il n'y a pas, au 31 décembre 2012, d'indemnités non conformes à la pratique du marché qui auraient été consenties à des proches des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

Il n'y a pas, au 31 décembre 2012, de prêts et autres crédits en cours non conformes à la pratique du marché qui auraient été consentis aux proches des membres du conseil d'administration ou de la direction générale. Une épouse d'un membre de la direction générale a bénéficié de conditions collaborateurs, du fait de la conclusion d'un prêt hypothécaire par son conjoint, membre de la direction générale.

4.09 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	31.12.2012		31.12.2011	
	Nominal		Nominal	
	en CHF	%	en CHF	%
Actions nominatives avec droit de vote				
Etat de Genève	125'522'150	34.87	125'522'150	34.87
Ville de Genève	60'405'300	16.78	60'405'300	16.78
44 communes genevoises	26'155'150	7.27	26'155'150	7.27
Actions au porteur avec droit de vote				
Etat de Genève	53'863'600	14.96	53'863'600	14.96
Ville de Genève	14'727'000	4.09	14'727'000	4.09
Divers actionnaires	79'326'800	22.03	79'326'800	22.03

Au 31 décembre 2012, l'Etat de Genève détient 49.83% des actions de la banque (au porteur et nominatives) et dispose de 53.30% des droits de vote.

4.10 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux (en CHF 1'000)

	Etat au 31.12.2011	Modifications de		Recouvrement		Etat au 31.12.2012
		Utilisations conformes à leurs buts	l'affectation (nouvelles affectations)	intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions Dissolutions	
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	144'846	-29'667	-	1'363	8'037	124'579
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	7'874	-2'428	-	5	2'339	7'790
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnel)	15'325	-458	-	-	5'670	20'537
Autres provisions	-	-1'620	-	-	1'620	-
Total des correctifs de valeurs et provisions	168'045	-34'173	-	1'368	17'666	152'906
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-163'691					-143'911
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	4'354					8'995
Réserves pour risques bancaires généraux	60'000	-	-	-	25'000	85'000

Dans les comptes de la maison mère, et conformément au dispositif légal, les mouvements sont présentés de manière nette.

4.11 Opérations hors bilan (en CHF 1'000)

	31.12.2012	31.12.2011
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès de tiers	61'673	137'631
Total opérations fiduciaires	61'673	137'631

4.12 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité (en CHF 1'000)	31.12.2012	31.12.2011
Commerce de devises et billets de banque (y compris dérivés)	22'639	22'047
Négoce de métaux précieux	583	556
Négoce de titres	1'809	-70
Total opérations de négoce	25'031	22'533

4.13 Autres actifs et passifs (en CHF 1'000)	31.12.2012		31.12.2011	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers	28'226	210'727	32'950	209'547
Compte de compensation	167'110	–	153'074	–
Etalement gains <i>s/swaps</i>	–	113	–	175
Administration fédérale des contributions (AFC)	10'228	9'778	9'529	10'135
Titres et coupons	25	422	–	442
Frais d'émission/empr. oblig. à amortir	3'642	–	4'408	–
Autres	3'410	2'272	3'463	5'459
Total	212'641	223'312	203'424	225'758

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE (en CHF 1'000)

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée le 25 avril 2013, la répartition du bénéfice au bilan comme suit:

	31.12.2012	31.12.2011
Bénéfice de l'exercice	65'261	59'354
Bénéfice reporté	1'208	1'294
Bénéfice disponible	66'469	60'648
Attribution à la réserve légale générale	-46'000	-40'000
Dividende de 4.5% (2011: 4.5%) sur les actions nominatives ("A" et "B") et au porteur	-16'200	-16'200
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% des dividendes payés)	-3'240	-3'240
Bénéfice reporté	1'029	1'208

Impressum

Conception et réalisation
Alternative communication SA – www.alternative.ch

Illustrations

Pages 6-7, 20-21, 26-27, 32-33, 48-49, 54-55 et 60-61
Alternative communication SA

Photographies

Pages 2, 9, 14, 16, 17, 19, 74, 75, 78, 79, et 80
Loris von Siebenthal – Philippe Schiller – www.myimage.ch

Page 9

Didier Ruef

Photolitho
rs solutions

Impression
ATAR Roto Presse SA

Ce produit est imprimé sur du papier certifié FSC® C008839



Banque Cantonale de Genève SA

Téléphone: +41 (0)58 211 21 00

E-mail: info@bcge.ch

www.bcge.ch

22 agences à Genève

Siège: Quai de l'Île 17 - CP 2251 - 1211 Genève 2

BCGE Private Banking

Quai de l'Île 17 - CP 2251 - 1211 Genève 2

Avenue de la Gare 50 - CP 159 - 1001 Lausanne

Lintheschergasse 19 - Postfach 4068 - 8021 Zürich

privatebanking@bcge.ch

www.bcge.ch/privatebanking

Banque Cantonale de Genève (France) SA

Place Louis-Pradel 20 - F - 69001 Lyon

Téléphone: +33 (0)4 72 07 31 50

www.bcgef.fr

Capital Transmission SA

Rue de la Tour-de-l'Île 4 - CP 2251 - 1211 Genève 2

Téléphone: +41 (0)58 211 21 00

SPFS

Rue De-Candolle 19 - 1204 Genève

Téléphone: +41(0)22 750 12 12

www.public-finance.ch

